U d'/of OTTAWA
39003002904513

799-10-267

JOURNAL

DE

JEAN MIGAULT

MAITRE D'ÉCOLE (1681-1688)

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
Post tenebras lux

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/journaldejeanmig00miga

Jean Migault (1644-1706)

MAI 7 1973

LES DRAGONNADES EN POITOU

JOURNAL
DE
JEAN MIGAULT
MAITRE D'ÉCOLE (1681-1688)

Publié pour la première fois d'après le texte original
avec une introduction et des notes
par

N. Weiss & H. Clouzot

26 planches et une carte hors texte

PARIS
SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS
54, RUE DES SAINTS-PÈRES

1910

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DC
611
.P98M5
1910

INTRODUCTION

En 1824 paraissait à Londres un petit volume de 200 pages in-12[1], intitulé : *A narrative of the sufferings of a French protestant family, at the period of the revocation of the edict of Nantes. Written by John Migault, the father. Translated and now first published from the original manuscript,* — ce qui signifie : *Relation des souffrances d'une famille protestante française à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, écrite par Jean Migault le père, traduite et publiée pour la première fois d'après le manuscrit original.*

Dans la préface, qui comprend, pages XV à XVIII, l'*Avertissement de l'auteur à ses enfants,* les traducteurs anonymes ra-

[1] Imprimé par T. White, 112, Johnson's Court, Fleet Street, pour Joseph Butterworth and son, 43, Fleet Street ; W. Pickering, 57, Chancery Lane ; et L.-B. Seeley, 169, Fleet Street.

content qu'ils ont trouvé ce manuscrit chez un descendant direct de l'auteur, tombé dans la misère et demeurant dans le voisinage de *Spitalfields,* quartier de Londres où s'étaient groupés un grand nombre de réfugiés protestants français qui y avaient introduit l'industrie de la soie. Bien que cette industrie devînt très florissante, beaucoup de ces tisserands vivaient misérablement. Quelques Anglais avaient formé, dans le but de leur venir en aide, une association charitable intitulée : *Spitalfields benevolent society, for visiting and relieving the sick and distressed poor at their own habitations* (Société charitable de Spitalfields pour visiter et assister à domicile les pauvres malades et miséreux).

En 1824, le Comité de cette œuvre se composait du patron, M. T.-F. Buxton, de deux vice-patrons, Samuel Hoare jun., esq. et William Hale, esq., et du président, le Rev. Josiah Pratt B. D. La qualité de réfugié pour cause de religion étant une recommandation aux yeux des visiteurs, le malheureux chez lequel l'un d'entre eux était entré, avait été amenë à montrer ce manuscrit pour prouver qu'il descendait

réellement d'un réfugié de la Révocation. Comme les auteurs ne donnent ni son nom, ni sa profession, nous pouvons seulement supposer — aujourd'hui que nous connaissons cette famille — qu'il était un petit-fils du quatorzième enfant que Jean Migault avait eu, comme on le verra plus loin, de sa première femme, Elisabeth Fourestier. Cet enfant, appelé Olivier, né à Mauzé le 21 février 1683, était, en effet, mort à Londres après y avoir eu, de sa femme, Jeanne Huart, huit enfants.

Quoi qu'il en soit, le petit volume anglais, résultat d'une visite charitable à Spitalfields, fut aussitôt connu à Paris, puisque, dès 1825, on y trouve, chez Henry Servier, libraire, rue de l'Oratoire n° 6, un petit in-8° de VIII-178 pages, intitulé : *Journal de Jean Migault ou Malheurs d'une famille protestante du Poitou, à l'époque de la Révocation de l'Edit de Nantes. D'après un manuscrit récemment trouvé entre les mains d'un des descendants de l'auteur* [1]. Au lieu de s'efforcer de retrou-

[1] Presqu'aussitôt republié à Berlin : *Journal de Jean Migault ou malheurs d'une famille pro-*

ver et de donner le texte qui avait été traduit en anglais, les auteurs de cette publication avaient retraduit en français la traduction anglaise.

Cette version fut rééditée, avec quelques notes, en 1840, par « D. de Bray, pasteur de l'Eglise chrétienne protestante de Niort » [1], et attira l'attention d'un M. H. Houël, pasteur à Groote-Linden, près Dordrecht, en Hollande, descendant d'un réfugié français Charles Houël qui, à Zell en Allemagne, avait épousé, le 12 avril 1706, Marie, onzième enfant de Jean Migault. Ce M. Houël, en possession d'une réplique du manuscrit original, signala à M. de Bray une lacune importante dans son petit volume, c'est-à-dire les pages relatives à l'abjuration de Jean Migault qui avaient ap-

testante du Poitou avant et après la révocation de l'édit de Nantes. Publié à l'occasion de la fête du Refuge de cette année, et suivi d'un sermon sur la fête du Refuge, prononcé le 29 octobre 1826 dans le temple de la Dorothéestadt par J. Henry, pasteur de l'Eglise réfugiée. Berlin, 1827, aux dépens de l'auteur, in-8° de XX-110 p.

[1] Niort, chez Robin et Cie, libraire, rue des Halles, n° 50, 194, p. in-18.

paremment été arrachées du manuscrit découvert à Londres. M. de Bray les publia sous le titre de *Supplément au Journal de Jean Migault* (Niort, Paris, Strasbourg, Melle, imprimerie de Ch. Moreau, libraire, 1846, 46 pages in-12°). Enfin, huit ans plus tard, il donna une seconde édition de l'ouvrage complet sous le titre de *Journal de Jean Migault ou les malheurs d'une famille protestante du Poitou à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, avec des notes, par D. de Bray, pasteur. D'après un manuscrit trouvé en Angleterre, entre les mains d'un descendant de l'auteur. Avec des additions tirées d'un autre manuscrit appartenant à M. Houël, pasteur à Groote-Linden, en Hollande* [1].

Entre temps, un professeur de l'université de Glasgow, M. W. Anderson, ignorant le petit volume anglais de 1824, avait retraduit dans cette langue, l'édition française de 1825-1840 [2]. Quelqu'imparfait que

[1] Paris, Grassart, libraire éditeur, 1854, 208 p. in-18.

[2] *Jean Migault ; or the trials of a French Pro-*

fût le texte de ces diverses éditions, elles sont depuis fort longtemps devenues introuvables [1]. Aussi avait-on souvent songé à une

testant Family during the period of the revocation of the Edict of Nantes. Translated from the French, with a historical introduction, by William Anderson, Professor in the Andersonian University, Glasgow-Edinburgh : Johnston *and* Hunter, 1852, XXII-129 p. in-12.

En 1885 parurent, de même, deux traductions allemandes, différentes l'une de l'autre : *Tagebuch von Jean Migault, oder Leiden einer protestantischen Familie aus dem Poitou vor und nach der Aufhebung des Edictes von Nantes zur Feier der 200 jährigen Wiederkehr des 29 october 1685, des Tages des Edictes von Potsdam, aus dem französischen übersetst und herausgegeben von J. L. Mathieu.* Berlin, 1885. Verlag der *Plan'schen Buchhandlung* (Henri Sauvage) Französische Strasse 33 v., 84 p. in-8°. — *Jean Migaults Tagebuch. Schicksale einer protestantischen Familie aus dem Poitou vor und nach der Aufhebung des Ediktes von Nantes. Aus dem französischen übersetzt, mit geschichtlicher Einleitung und mit erläuternden Anmerkungen versehen* von F. und P. Sander. Ferdinand Hirt, Königliche Universitäts- und Verlags-Buchhandlung, Breslau, 1885, 84 p. in-8°. Il y eut aussi une traduction hollandaise en 1835.

[1] Je n'ai trouvé les deux éditions anglaises qu'au British Museum ; les françaises et allemandes sont à la Bibliothèque de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

réimpression, mais on l'avait toujours différée, dans l'espoir de retrouver le manuscrit original que le fondateur de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, feu M. Ch. Read, avait longtemps et vainement cherché.

⁂

En 1885, la célébration du deuxième centenaire de la Révocation attira de nouveau l'attention sur ce témoignage direct et pathétique des souffrances endurées par les sujets huguenots du grand roi. J'eus alors l'idée de demander à un de mes amis, feu M. A.-J. Enschédé, à Harlem, de rechercher l'adresse du pasteur Houël — qui avait correspondu avec M. de Bray — ou de ses descendants. Il put me transmettre celle de sa veuve, qui s'était retirée à Dordrecht. Je lui écrivis aussitôt, et, le 30 juillet 1885, Mme A.-J.-C. Losel-Voerstman, veuve Houël, me renvoya le manuscrit que possédait son mari, accompagné de quelques lignes par lesquelles elle en faisait généreusement don à notre Bibliothèque. C'était la copie, ou plutôt la rédaction exécutée ou dictée par

Jean Migault lui-même et datée d'Emden, le 16 juillet 1702, pour sa fille Marie, alors femme de chambre de la marquise de la Roche-Giffard, dame d'honneur de la duchesse de Brunswick-Lünebourg et Zell. Ainsi que je viens de l'écrire, cette Marie Migault avait épousé le 12 avril 1706, à Zell, Charles Houël. Après sa mort, survenue le 2 février 1723, le manuscrit de son père avait passé dans la famille de son mari, et était ainsi devenu la propriété du pasteur de Groote-Linden, correspondant de M. D. de Bray[1].

[1] La famille Houël était originaire de Normandie. Voy. H. B[arckhausen], *Arrêt rendu par le Parlement de Rouen le 31 oct. 1686 dans un procès fait au cadavre d'un nouveau converti*, Bordeaux, imp. Gounouilhou, 1876, 16 p. in-8°. Il s'agit du procès fait, à la requête du substitut du procureur de Maisy (Calvados), du 26 juin 1686, au cadavre de *Nicolas Houël*, décédé à Maisy, soupçonné de n'avoir pas fait acte de catholicisme. Le 27 ses biens sont mis sous séquestre ; le 28 le cadavre est « salé », mis dans un tonneau, et, le 1er juillet, ordre est donné de l'apporter au « siège de Bayeux ». Le 9, le corps étant à Bayeux, sur le bord de la fosse, le procès est instruit et, sur l'attestation d'un prêtre que,

Je tenais donc enfin le texte authentique et complet du Journal de Jean Migault. C'est un volume de 191 pages in-8° écrit sur papier de Hollande (haut 0,21, larg. 0,132), joliment relié en veau plein, et doré sur tranche. L'écriture est très régulière, d'une encre rouge qui a malheureusement beaucoup pâli. J'en annonçai aussitôt la publication [1]. A cet effet, je le fis copier et entrepris même un voyage dans le Poitou, afin d'y visiter les lieux habités par Migault ou dans lesquels, au cours de ses nombreuses et dramatiques pérégrinations, il avait trouvé un abri temporaire. Je vis ainsi les villages de Moulay, Fressines, Mougon, Mauzé, les châteaux du Grand Breuil et d'Olbreuse, La Rochelle avec la tour St-Nicolas où les huguenots furent souvent enfermés, enfin la ferme de Pampin et, tout près de là, la baie d'où,

« sur la fin de sa vie, le défunt s'était approché avec beaucoup d'édification des sacrements », le Parlement décharge sa mémoire et ordonne son inhumation en terre sainte, le 31 oct. 1686. On comprend qu'après avoir été ainsi traitée, la famille Houël se soit expatriée.

[1] *Bull. prot. fr.* 1886, p. 190.

après sept années de persécutions, de marches et contremarches angoissantes, et surtout après une première tentative d'évasion lamentablement avortée, ce pauvre homme, habituellement chargé de cinq ou six enfants, traqué comme une bête fauve, avait finalement réussi à sortir d'une patrie devenue inhabitable pour des protestants décidés à suivre leur conscience. Le fils d'un de mes collaborateurs au *Bulletin* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français, M. O. Gelin, avait même entrepris de dessiner d'après nature quelques-uns de ces lieux que ni Migault, ni aucun des siens ne devait plus jamais revoir [1].

Mais lorsque je voulus annoter son *Journal*, je me heurtai à la difficulté d'identifier, loin du Poitou, les très nombreux noms de personnes contemporaines qu'il y cite presque à chaque ligne. Mes devoirs professionnels ne me permettaient

[1] Ces dessins ont été remplacés par des photographies, sauf en ce qui concerne le Grand Breuil dont le propriétaire, M. Tulèvre, m'avait envoyé, en 1891, les charmants croquis que j'ai fait reproduire.

guère de faire les recherches exigées par ce travail, qui me paraissait indispensable pour contrôler par d'autres renseignements contemporains ceux que donne Migault.

En 1891, une circonstance tout à fait imprévue vint encore me retarder. Je découvris qu'il y avait à Brême une famille Migault qui descendait directement du fils préféré de notre réfugié poitevin. Grâce à feu M. le pasteur Iken, de Brême, je pus me mettre en relation avec elle, et j'appris qu'elle conservait précieusement, entre autres, la copie du *Journal* exécutée par Migault pour ce fils Gabriel, son testament, son portrait et celui de sa seconde femme Elisabeth Cocuaud. Ces divers documents furent très gracieusement mis à ma disposition, sauf toutefois celui auquel j'attachais le plus de prix, c'est-à-dire le texte du *Journal* rédigé pour Gabriel Migault, et dont, bien naturellement d'ailleurs, la famille ne voulait pas se dessaisir. Je résolus dès lors d'attendre une occasion qui me permît de comparer ce texte avec le mien. Par suite de circonstances diverses dont j'épargne au lecteur le dé-

tail fastidieux, cette occasion ne se présenta qu'en l'année 1910.

Un des collaborateurs du *Bulletin*, M. Henri Clouzot, qui est de Niort et à qui les choses du Poitou sont familières, m'offrit de s'atteler à l'annotation régionale du *Journal*. On verra qu'il a réussi à identifier la presque totalité des noms que Migault cite comme étant bien connus de ses enfants [1]. D'autre part, après avoir vainement tenté, en passant et repassant par Brême en 1909, de m'y rencontrer avec un membre de la famille Migault, je parvins au commencement de la présente année, à rentrer en correspondance avec Mademoiselle Marie Migault, fille du président de la Cour supérieure de Brême, Hermann C.-

[1] Un certain nombre de ces renseignements, ainsi que cela est d'ailleurs indiqué, sont dûs à MM. H. Gelin, M. de Richemond, archiviste honoraire de la Charente-Inférieure, Pandin de Lussaudière qui lui a succédé à La Rochelle, et à M. Eug. Réveillaud, député de la Charente-Inférieure. Nous les remercions de leur obligeant concours, ainsi que MM. J. Coroï, A. Fauche, propriétaire actuel du château de la Bessière, et le baron Desmier d'Olbreuse, à qui nous devons quelques-unes des photographies que nous avons utilisées.

A. Migault, et avec son cousin M. W. Julius Migault. L'un et l'autre voulurent bien reprendre les relations que j'avais eues, en 1891, avec la veuve du président de Cour. Ils consentirent à collationner une copie du *Journal* écrit pour Marie Migault avec celui en leur possession, et j'eus ainsi tous les éléments d'un texte définitif.

⁂

La rédaction des deux manuscrits n'est identique que pour le fond, mais assez différente parfois dans la forme, Migault ayant, dans l'exemplaire qu'il écrivit pour sa fille Marie, préféré quelquefois raconter les mêmes faits dans d'autres termes. Pourtant l'immense majorité des phrases et des mots employés sont identiques, ce qui prouve qu'en racontant ses épreuves avant d'en transcrire le récit, Migault avait pris l'habitude de citer les mêmes faits dans les mêmes termes. Cela est très compréhensible étant donnée l'impression profonde, ineffaçable, qu'il avait dû recevoir des événements au milieu desquels il avait failli sombrer. Çà et là il y a dans le

manuscrit de Brême un petit renseignement complémentaire.

Il va sans dire que nous avons recueilli avec soin ces variantes, et que nous donnons au lecteur tout ce que peuvent nous apprendre les deux textes [1]. Mais, tout en le faisant profiter de tout ce qu'il y a en plus dans le manuscrit de Brême, nous avons conservé le style de celui de Paris.

La seule difficulté réelle que nous ayons rencontrée, c'est celle de l'orthographe à adopter.

Le brave maître d'école poitevin n'avait pris la plume que pour ses enfants. Dans sa préface à son fils — que nous avons tenu à placer avant celle, d'ailleurs postérieure, écrite pour sa fille Marie — il dit expressément : « Je ne suis pas accoutumé à escrire, je ne peux trouver de termes pour m'exprimer mieux..... » Il ajoute même : « Je veux t'advertir ycy de ne faire voir cette copie à aucun pour les divertir de mon mauvais langage. » Migault ne s'est donc, à aucun moment, préoccupé,

[1] Je parle ici au nom de mon collaborateur aussi bien qu'au mien.

ni de son style, ni de son orthographe, et redoutait les railleries de ceux qui auraient pu voir l'un et l'autre. D'ailleurs, si l'on savait alors ce qu'était le style [1], on ignorait encore l'orthographe. Il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir, par exemple, le texte original des lettres de Mme de Sévigné.

Fallait-il reproduire tel quel le texte du *Journal*, c'est-à-dire dépourvu de toute ponctuation raisonnée, où, sans règle aucune, les moindres substantifs, pronoms, verbes, etc., sont parfois ornés d'une majuscule, et où, à travers un récit qui embrasse près de sept années, presqu'aucune coupure ne permet de reprendre haleine ?

Nous ne l'avons pas pensé. Nous tenions, en effet, à donner au public un texte aussi facile à lire que possible. Nous avons donc partout suppléé la ponctuation actuellement en usage, supprimé les majuscules non justifiées, et partagé le

[1] Migault croyait — et beaucoup d'autres avec lui — que le style consistait dans l'emploi de termes choisis, c'est-à-dire en une façon artificielle, apprêtée, de parler et d'écrire.

récit en paragraphes et même en chapitres. Mais, pour tout le reste, nous avons respecté l'orthographe variable et parfois déconcertante de Migault. Nous avons seulement, lorsque, par exemple, dans le manuscrit de Brême, le même mot était orthographié d'une manière plus rationnelle, pris la liberté d'adopter celle-ci. Cela n'a, d'ailleurs, guère eu lieu que dans un cas, assez fréquent il est vrai et important parce qu'il détermine le sens de la phrase. Lorsque Migault emploie le passé défini, il écrit souvent — mais pas toujours — dans le manuscrit de Brême, par exemple « j'allay », et dans celui de Paris, « j'allois ». Dans ce cas, nous avons substitué la première orthographe à la seconde.

Et pourquoi n'avoir pas fait un pas de plus en adoptant partout l'orthographe actuelle ? Nous avons pensé, au contraire, qu'il y avait un intérêt réel à reproduire fidèlement, à ce point de vue, notre texte. On pourra, grâce à lui, se représenter, non seulement comment pensait et parlait, mais encore comment écrivait un paysan poitevin huguenot du temps de

Louis XIV, promu à la fonction d'instituteur, d'ancien, de lecteur au temple et même de notaire, — c'est-à-dire un homme chargé d'instruire et d'élever les enfants, non seulement de la bourgeoisie, mais aussi de la petite noblesse — et de servir d'exemple à ses autres coreligionnaires [1].

⁂

Me voici amené à caractériser la physionomie morale de cet auteur malgré lui, et la valeur de son œuvre. Je ne dirai rien de ses origines, de sa famille, de ses tribulations ; il s'explique sur tout cela avec autant de précision que de saveur. Il suffira de rappeler qu'il est un paysan originaire de cette partie du Poitou comprise entre les villes ou bourgs de Niort, Celles, La Mothe St-Héray et Saint-Maixent, qui se rattacha de bonne heure à la Réforme et lui resta fidèle jusqu'à ce jour, — bien que diminuée de la masse de ceux

[1] Les anciens, laïques élus par les membres d'une Eglise protestante, étaient chargés de la diriger avec le pasteur et notamment de veiller sur la conduite des membres du troupeau.

que la persécution chassa définitivement de leurs foyers. Mais c'est un paysan dont les ascendants avaient, dès le XVIe siècle, été en contact, en qualité de fermiers, avec des gens d'une condition sociale supérieure, et dont le père avait déjà exercé les fonctions d'instituteur et de lecteur au temple. Jean Migault est donc un campagnard aussi instruit qu'on pouvait l'être de son temps, sans avoir passé par un collège. Sa qualité maîtresse c'est la simplicité et la sincérité. Dans la préface à son fils il écrit : « Je ne croy pas advanser [1] aucune chose..... je dis naïfvement les choses comme elle se sont passée. Si je n'arrange pas mon discours, c'est que je ne suit pas accoutumé à écrire. »

Or ce qui était aux yeux de Migault un défaut, c'est précisément ce qui fait le prix de son récit. Nous sommes très heureux qu'il n'ait pas pu « arranger son discours ». Il constitue, pour cette raison même, un document d'une réelle valeur au point de vue historique. Il n'existe pas, en effet, à ma connaissance, de témoignage plus im-

[1] Dans le sens d'inventer.

médiat, plus vivant et plus impartial des ravages produits par la politique ecclésiastique de Louis XIV dans une des provinces du royaume où les protestants, nombreux, industrieux, avaient toujours et malgré d'incessants dénis de justice [1], vécu en paix avec leurs compatriotes catholiques. On ne peut les comparer qu'à ceux qu'aurait produit l'invasion d'une armée ennemie chargée de dévaster le pays, d'en prendre les villes et villages d'assaut et d'en réduire les habitants au désespoir. C'est la condamnation la plus explicite de ce rêve insensé qui hante encore beaucoup de cerveaux français, catholiques ou libre penseurs : Travailler à la prétendue « unité morale » du pays en soumettant de gré ou de force toutes les intelligences et tou-

[1] En 1634 et 1660, c'est-à-dire bien longtemps avant la Révocation, le clergé catholique avait organisé contre le protestantisme poitevin de véritables campagnes de procédures déloyales qui aboutirent à la démolition de plusieurs temples et à l'interdiction du culte protestant dans la majorité des lieux où il se célébrait d'après les stipulations de l'édit de Nantes. Voy. *Bull. prot fr.*, 1905, p. 329-330.

tes les consciences à une même opinion religieuse ou philosophique, rêve dont on peut constater aujourd'hui même, en Espagne, les effets désastreux.

J'ai déjà remarqué qu'une preuve indiscutable de l'exactitude de ces souvenirs ressort de ce fait qu'ils ont toujours pu être contrôlés par d'autres documents contemporains, et qu'on a pu retrouver dans ceux-ci presque toutes les personnes citées par le narrateur. A ce point de vue les notes placées au bas des pages sont autant de confirmations de la véracité de l'auteur.

Quant à son impartialité, il suffit de parcourir son récit pour la constater. Migault ne se répand pas en invectives contre ses persécuteurs, et n'éprouve pour eux ni haine ni mépris. Avec la plupart de ses coreligionnaires, il attribue ses malheurs à Dieu lui-même qui a jugé bon de châtier les péchés de son peuple. En même temps qu'il respecte, tout en le déplorant, le refus de sa belle-mère de le suivre dans l'exil et de revenir à la foi qu'elle avait dû renier, il reconnaît avec émotion et gratitude qu'à Mougon et ailleurs, il doit son salut, entre autres, à la charité d'un ecclé-

siastique ou de voisins catholiques. Ce dernier trait qui, heureusement, n'est pas isolé, prouve d'ailleurs avec évidence que la persécution ne fut pas l'œuvre des catholiques, mais de ceux qui les dirigeaient, et, en faisant appel aux instincts les plus méprisables, leur représentaient le fanatisme comme le premier de tous les devoirs.

Un autre mérite, et non le moindre, de ces pages, c'est le témoignage éclatant qu'elles rendent à la solidarité étroite qui unissait entre eux les nombreux membres de la famille du narrateur, et avec eux, presque sans exception, leurs coreligionnaires de la même région. A mesure que le cercle de fer des dragons se resserre autour de lui, Migault multiplie les efforts, les démarches, les sacrifices sans nombre pour sauver sa femme, trouver des abris à sa mère et à ses enfants. Pendant des mois il parcourt ainsi une immense étendue de pays, ne voyageant que de nuit pour ne pas être découvert. Jamais il n'aurait pu réussir, pendant sept ans, à soustraire à tant d'espions acharnés à sa perte, d'abord sa femme invalide, puis

neuf ou dix enfants dont plusieurs en bas âge, s'il n'avait trouvé, à la Bessière, au Grand Breuil, à Olbreuse[1] et en beaucoup d'autres lieux, des amis dévoués bien que parfois aussi exposés que lui et des retraites assurées. Lorsqu'enfin, avec une ténacité qui triompha de déceptions et d'échecs répétés, il se résigna à quitter sa patrie, il ne laissa derrière lui qu'un seul de ses enfants, celui qui lui avait tourné le dos en méprisant les leçons paternelles.

Le ressort apparent de cette énergie, de cet inlassable dévouement, c'est sans contredit la piété profonde, inébranlable de Jean Migault. C'est elle qui console sa femme mourante, qu'il recommande sans cesse à ses enfants, qui le couvre de honte et de confusion lorsqu'à la Rochelle, à bout de forces, il met son nom au bas d'un acte d'abjuration, qui lui permet néan-

[1] Ce fut surtout la famille d'Olbreuse qui recueillit les huguenots de cette région au moment de la Révocation, Louis XIV n'osant pas la faire maltraiter, comme la plupart des autres gentilshommes, depuis qu'Eléonore était devenue la femme du duc Georges de Brunswick (1665). Bien loin, du reste, d'oublier ses compatriotes et core-

Chateau d'Olbreuse

moins d'espérer contre toute espérance, et dont il laisse à son fils Gabriel une dernière preuve touchante dans cette phrase de ses dispositions testamentaires : « Il me fera plaisir de prendre le Nouveau-Testament *que j'ay transcrit de ma main* et de le garder pour l'amour de moy et d'estre au surplus content de ma bonne volonté. »

⁂

ligionnaires français, la duchesse de Zell les accueillit toujours avec empressement et fut pour eux d'une rare générosité. En voici une preuve peu connue. Le 23 oct. 1693 le grand pensionnaire de Hollande avait demandé en son nom, que *les rentes qu'elle avait sur la province de Hollande, montant à environ 50.000 écus qu'elle emploie entièrement à des pensions de réfugiés dans les Provinces-Unies,* soient exemptées de l'impôt du centième et deux centième. Les Etats résolurent, le 12 déc., d'acquiescer à cette demande aussitôt qu'ils auront décidé que les biens des villes dont les revenus servant, soit à l'entretien du culte, soit à d'autres usages pieux, en seront exemptés, et tant qu'elle paiera la pension de fl. 1000 qu'elle donne à la Société des Dames de Harlem. (Voy. *Bull. de la Commission de l'Hist. des Egl. wallonnes,* IV, 327, d'après les *Résol. des Etats de Holl.,* 1693, fol. 466 et 328).

Migault avait atteint la Hollande, terre du Refuge par excellence, le 8 mai 1688. Le 9 il put assister publiquement, à Rotterdam, au culte français que depuis si longtemps il n'avait célébré qu'en secret. Le 12, avec toute la troupe de Poitevins qui l'accompagnait, il faisait, au temple, « reconnaissance publique », c'est-à-dire amende honorable de s'être laissé contraindre à un simulacre d'abjuration. Il avait amené avec lui cinq de ses enfants ; trois autres l'avaient précédé en Hollande et en Allemagne. Enfin sa fille Jeanneton, qui semble avoir particulièrement hérité de la fermeté de son caractère puisqu'on ne put la forcer à signer sa prétendue abjuration, le rejoignit le 27 juin à Amsterdam où il s'était fixé le 1er. Il y fut reçu dans l'Eglise le 20 juin et à la bourgeoisie le 22, comme « maître d'école venant de Mauzé ». Le 2 mai 1691 il s'y remaria avec Elisabeth Cocuaud, originaire des environs de la Rochelle, et dont il eut encore une fille Madelaine, baptisée le 24 février 1692 et un fils François-Louis, baptisé le 4 février 1694 [1]. Le 22 mai 1696,

[1] Rens. de la Bibliothèque wallonne de Leide ; 27 personnes, dont 3 de Mauzé, firent « reconnaissance » le 12 mai.

muni des attestations de l'Eglise wallonne d'Amsterdam [1], il se rendit à Emden, dans la Frise orientale, où on l'avait appelé pour faire la lecture à l'église française et « enseigner à lire, écrire, l'orthographe, l'arithmétique et les catéchismes ou fondements de la Religion » aux enfants des réfugiés, privilège « confirmé par le Magistrat », et dans lequel, au mois d'août 1700, il demandait à être maintenu à l'exclusion de tout autre concurrent [2]. On sait encore qu'il tomba malade en 1706, mais on ignore la date exacte de sa mort survenue, croit-on, après le 4 août 1707. Il atteignit donc l'âge de 62 ou 63 ans.

[1] Lorsqu'on se présentait dans une Eglise réformée, il fallait montrer un certificat du pasteur de celle qu'on avait quittée. En l'absence de certificat, il fallait, ou faire « reconnaissance » si l'on avait participé au culte catholique, ou passer un examen sommaire si l'on demandait à être admis comme membre de l'Eglise.

[2] *Protocole de l'Eglise réformée française d'Emden* du 19 août 1700. Migault s'était plaint « qu'il se trouvoit quelques personnes qui tenoient écoles ». Le 5 février 1697, on lui avait alloué 20 l. 16 s. pour ses gages, depuis son arrivée jusqu'au 1er janvier 1697. En 1706 il fut pensionné avec 16 écus par an.

Lorsqu'il avait quitté sa patrie, il y avait abandonné le peu de biens qu'il y possédait, témoin cette note laconique de feu M. A. Lièvre, l'historien du protestantisme poitevin : « Biens saisis. Jean Migault, aff[ermés] 5 l., estimés 26 ; une maison, 3 boisselées de terre, une vigne de borderie à Fressine et Thorigné, adjugé à Jacques Belard, le 2 sept. 1688, 26 l.[1] » — Semblable en cela à la presque totalité des réfugiés que la Révocation avait surpris comme une catastrophe incompréhensible et passagère, Migault n'avait pourtant pas renoncé à tout espoir — du moins pour ses enfants, — de rentrer dans leur patrie et de retrouver le bien familial.

C'est un fait fort remarquable, en effet, que jusqu'à la fin du XVIIe siècle ou plus

[1] Ce Jacques Belard était-il un prête-nom ? On se le demande lorsqu'on lit dans le testament de Migault qu'il accuse son fils Jean d'avoir « dissipé et destruit autant qu'il a peu la majeure partie des domaines et héritages » qu'il a laissés au royaume. Ces biens, deux pièces de terre en la vallée de Meschinot, et à la vigne à Clouzeau, près des Touches, sont désignés au testament. Cf. p. 272.

exactement jusqu'à la paix de Ryswick (1697), les réfugiés, qu'on voudrait faire passer pour de mauvais français, caressaient l'espoir chimérique du rétablissement de l'édit de Nantes dont la révocation les avait précipités dans l'exil. A Friedrichsdorf, par exemple, ils n'avaient voulu, jusque-là, se construire que des cabanes en planches ; ils ne les remplacèrent par des matériaux plus solides que lorsque les stipulations de la paix de Ryswick — qui ne mentionnait même pas les requêtes de leurs plénipotentiaires — eurent définitivement fait évanouir cet espoir [1].

Eh bien ! Migault, lui aussi, garde au cœur l'image de la patrie perdue, et revoit souvent par la pensée sa petite maison de Moulay, ses boisselées de terre et

[1] Friedrichsdorf est une colonie de réfugiés français près de Francfort-sur-M., où l'on parle encore français. Sur la paix de Ryswick et les efforts que firent les réfugiés pour faire insérer dans le traité une clause leur permettant de rentrer en France sans abjurer, voy. *Bull. prot. fr.* XL, p. 369. C'est à cette même fidélité à la patrie perdue qu'il faut attribuer l'emploi persistant de la langue française pendant plus d'un siècle.

sa vigne. Il termine son *Journal* par un aperçu généalogique de sa famille, afin, écrit-il, « que si la Providence permet que quelqu'un y retourne, il puisse savoir qui sont les personnes qu'ils doivent reconnaître pour parents ». Et lorsque, le 17 mai 1703, il rédige, à Emden, son testament, il y insère cette clause caractéristique : « S'il plaisoit à Dieu, comme je l'en prie du profond de mon cœur, de redonner la liberté de conscience audit royaume de France et que mes enfans y retournassent, soit pour y demeurer ou autrement disposer des d'homènes que j'y ai délaissé, ils les partageront également entre eux. » Ce qui prouve que le vœu n'était pas platonique, c'est qu'il y ajoute, pour le cas où il se réaliserait, des instructions minutieusement détaillées.

Avant de mourir il avait eu la joie de voir la plupart de ses enfants honorablement établis. Sa nombreuse postérité essaima en Hollande par le mariage de sa fille avec Charles Houël ; en Angleterre, où Olivier, le dernier né de France, laissa huit enfants grâce à l'un desquels sans doute le *Journal* sortit du cercle intime de

la famille ; enfin en Allemagne, où elle est encore représentée par des descendants portant le même nom.

⁂

C'est à Zell qu'on trouve réunis, avant cette dispersion, Marie, femme de chambre de la marquise de la Roche-Giffard, Gabriel qui était parti le 22 novembre 1689 de la Rochelle avec le pasteur Louis de la Forest, Philémon, au service du frère de la duchesse d'Olbreuse, et Olivier. Une Eglise réformée française s'y était organisée dès le 10 avril 1686 [1]. Gabriel, qui était arrivé à Zell le 21 mai 1686, marcha

[1] Elle se réunissait au château, et ce n'est qu'après l'échec des négociations préliminaires à la paix de Ryswick qu'elle demanda et obtint la permission de bâtir un temple. Un consistoire, composé de E. de Maxuel de la Fortière, pasteur devenu grand-fauconnier du duc, de Vilars-Malortie, écuyer de la duchesse, Robert Scott, médecin du duc et de ses troupes, D. Caulier, premier valet de chambre du duc, et S. de Lestoc, chirurgien-major des gardes, y fut régulièrement élu le 20 déc. 1688. (Dr Tollin, *Geschichtsblaetter des deutschen Hugenotten Vereins, Zehnt* II, *Heft* 7 u. 8, 1893).

exactement sur les traces de son père, c'est-à-dire y fut lecteur, maître d'école et ancien. Le 12 janvier 1687, il commença « à faire la lecture en l'Eglise de Son Altesse Madame la Duchesse ». En 1700, dit-il, « j'ai eu l'honneur de mettre la première pierre au fondement de l'église que nous avons bâti en la ville neuve de Cell [1] ». A cette occasion son père reçut une invitation de la part d'un des anciens, Christophe Chappuzeau, secrétaire privé du duc et de

[1] Né le 22 juin 1669 à Moulay, Gabriel épousa le 8 juillet 1704, à Amsterdam, Jeanne Laffont, née le 14 octobre 1682 à Oloron en Béarn, d'Isaac et de Rachel de la Forcade. Un de ses fils *Rodolphe-Olivier,* né à Zell le 25 novembre 1723, fut aussi ancien de l'Eglise comme son père, et son oncle Philémon, vers 1759. Il épousa, le 2 mai 1752, Marie-Madeleine Deneken, de Brême, qui mourut le 8 août 1757. Il fit alors « un voyage à Bremen », et s'y remaria le 4 juillet 1758 avec Jeanne-Marguerite Tileman. C'est le dernier fils, issu le 20 novembre 1771 de cette union, *Charles-Olivier,* docteur en droit, avocat et notaire, qui eut, entre autres, pour fils *Gerhard-Friedrich* (14 mars 1806) et *Hermann-Carl-August* (4 juillet 1815), le premier négociant et le second président à la Cour supérieure, dont les enfants *Wilhelm-Julius* et *Marie Migault* ont bien voulu

Le Temple de l'Eglise française réformée a Zell

la duchesse [1]. Voici cette lettre qui montre que sur la terre du Refuge, de même qu'en France, Jean Migault sut se faire de chauds amis :

A Celle 29me octobre 1699.

MONSIEUR,

Après nous avoir témoigné réciproquement de l'estime et de l'amitié l'un pour l'autre, il est bon de nous en donner des marques de tems en tems. Je prens l'occasion du commencement de la dernière année du siècle que nous courons, pour vous renouveller avec elle les assurances du zèle que je considère pour votre service, depuis que j'ay eu l'honneur de votre connoissance, et de joüir pendant quelques jours à Cell de votre so-

nous fournir ces renseignements et collaborer à cette publication.

[1] Fils du polygraphe Samuel Chappuzeau, aussi poitevin d'origine (cf. *Franc. prot.* 2e éd. IV, 19). Il épousa Catharina Pflaumbaum, et mourut à Zell en 1732. Son portrait se trouve au nouveau musée de Zell, ainsi que celui de la duchesse Eléonore que nous avons fait reproduire. Ce portrait, ainsi que ceux de Migault, de sa seconde femme et les vues de Zell, nous ont été gracieusement communiqués par M. et Mlle Migault, de Brême.

lide et agréable conversation. Je vous souhaite cette même année heureuse, de même qu'à Mad^elle^ votre chère femme, et suivie de plusieurs autres pleines de prospérité. Ma femme et mes filles, et généralement toute notre famille dans laquelle il se parle souvent honorablement de vous, joignent leurs vœux aux miens, vous saluent humblement, et prient Dieu qu'il vous comble de ses grâces. Cependant je vís dans l'espérance d'avoir la joye de vous embrasser, ou au printems prochain à Embden pendant que notre cour sera à Bruchause au voisinage de Bremen, ou à Cell l'automne suivant, ne croyant pas que vous puissiez, Monsieur, vous défendre de venir à l'inauguration du temple que nous bâtirons au plutôt, s'il plait au Seigneur, et pour lequel on prépare incessamment les matériaux [1].

Vous ne pourrez, dis-je, Monsieur, vous défendre d'y venir parler le premier de la part de diacre, et d'y faire entendre votre forte voix par la lecture de Sa parole. Vous serez bien aise de voir en même tems le fruit des soins tout particuliers que prend depuis long tems et que prendra jusqu'à la fin Monsieur votre fils pour l'exécution de ce dessein, auquel présentement nous ne voyons plus d'obstacles ; et si j'en étais crû, il serait aussi employé comme très capable et

[1] C'est celui-là même dont une vue accompagne ce récit. Les luthériens de Zell empêchèrent que l'architecture de cet édifice rappelât celle de leurs églises.

plus qu'aucun autre à la levée des deniers qui nous sont encore nécessaires dans la suite [1]. Vous savez sans doute déjà, Monsieur, qu'il est bien et agréablement posté, pour avoir l'œil jour et nuit sur les ouvriers, et qu'il s'est ajusté une maison fort propre, entre laquelle et celle de Mr De la Forest le temple sera bâti [2]. C'est où vous serez reçu avec bien de la joye, et vous en aurez aussi beaucoup de votre côté, de revoir vos chers en-

[1] Ce vœu de Chappuzeau ne tarda pas à être réalisé. Gabriel Migault, qui était ancien depuis le 25 février 1690, fut nommé diacre en 1703. L'année suivante il fut envoyé en Hollande et y recueillit, « tous frais faits, la somme de quatre cent trente rixdalers » pour le temple de Zell. En 1706, il se rendit, dans le même but, avec « le sieur La Lippe » à Brême, et en rapporta, « tous frais faits, la somme de six cent rixdalers ». — Aussi, lorsqu'en 1747 il prit sa retraite, on lui laissa, pour « son grand âge et ses services zélés pendant le cours de sa vie, la possession tranquille de la maison qu'il occupe, moyennant qu'il continue à la faire réparer comme ci-devant ». Ses gages étaient de 50 rx par an. Il mourut à Zell le 29 mars 1752 à l'âge de près de 83 ans. (*Protocoles du Consistoire* et autres livres de l'Eglise réformée de Zell).

[2] Cette maison où il demeurait et où se tenait l'école est celle dont nous joignons une vue à ce récit. Elle porte les nos 59 et 60 de la rue de Hanovre.

fans, et sur tout un fils aîné, qui est estimé et aimé de tous ceux qui le connoissent. C'est ainsi que dans le cours d'une année, il se sont fait dans les seuls Etats de Brunsvic et Lunebourg, trois inaugurations d'autant de temples pour les Réformez sortis de France ; et il ne faut pas que celle qui se fera dans l'ancienne et principale résidence de Cell soit moins célèbre que les deux autres d'Hannovre et de Hamel, qui ce sont faites il y a deux mois, et dont vous avez ouï parler.

J'ay crû, Monsieur, vous devoir réjoüir par le récit de ces petites particularités ; il ne reste plus qu'à nous honorer de votre présence dans le tout. Elle sera très agréable à tous ceux qui vous connoissent, et particulièrement à celuy qui est de tout son cœur, et plus qu'il ne vous le peut dire,

Monsieur,

Votre très humble et très obéïssant serviteur

CHAPPUZEAU.

Je vous prie, Monsieur, d'assurer Mad^me^ votre femme de mon obeïssance très humble, et Monsieur Dursy mon cousin avec la sienne de mon amitié et de mes services.

A Monsieur, Monsieur Migault à Embden.

Ainsi se reconstituèrent et prospérèrent, dans tous les pays qui entouraient la France, les innombrables familles qu'une politique aussi maladroite que criminelle en avait expulsées. Partout où elles se fixèrent elles apportèrent, avec leur énergie et leur industrie, le respect de la conscience qui leur avait fait affronter les dangers et les privations de l'exil, plutôt que le remords d'une soumission hypocrite. Partout elles firent honorer le nom de français et de huguenot. Et si quelque chose pouvait nous consoler de leur départ et de tout ce qu'il nous a fait perdre, c'est l'espoir qu'un jour justice leur sera rendue dans la patrie qu'elles durent abandonner, et que leur mémoire y sera vénérée comme elle l'est depuis longtemps par ceux qui, à l'étranger, ont recueilli leur héritage.

Houlgate, le 1er septembre 1910.

N. Weiss.

JOURNAL

DE

JEAN MIGAULT

COMMANCÉ A

MAUZÉ

EN FAVEUR DE SES ENFANS

ET CONTINUÉ A

AMSTERDAM

AU MOIS DE SEPTEMBRE

MDCLXXXIX.

MON FILS [1],

Puis que tu te plais à lire mon écriture, je me suis diverty ces derniers jours à t'en faire une bonne provision pour ton premier jour de l'an prochain, qui sera environ le temps que tu recevras ce pa-

[1] Cette dédicace à Gabriel Migault, alors âgé de 21 ans, est empruntée au manuscrit de Brême.

quet. Je croy que tu en seras surpris, et que tu ne t'attends pas de recevoir des estrennes de cette natture.

Je ne laisse pas de te demander de les recevoir comme s'y c'estoit quelque chose de grand prix, et comme venant de ton père qui t'ayme beaucoup et autant qu'il est capable.

Je ne say sy au voyage que tu as fait ycy depuis notre arrivée j'eus le temps de te faire quelque petit récit de nos infortunes après ton départ de France. Mais sy je t'en ay fait une partye, j'ay cru que tu serois bien ayse de savoir le tout, et je ne doute pas que sy tu lis le tout avec un peu d'attention, tu n'y trouve quelqu'endroit qui te touchera. J'ay pourtant eu en veuë principalement que tu y trouverois mattière de bénir Dieu des grâces qu'il a faites à moy, à toy et à tes frères et sœurs. J'avay commancé mon journal dès Mauzé, comme tu verras. Mais je ne l'avais point visité [1] *que lors que Dieu, par son adorable providence, nous a eu conduit dans cette ville, et mon loisir, comme je dis au com-*

[1] Lisez « revu ».

mencement de la suitte, m'a fait faire la continuation. Je ne croy pas advanser aucune chose en iceluy : je dis naïfvement les choses comme elles se sont passée. Sy je n'arrange pas mon discours, c'est que je ne suis pas accoutumé à escrire, et je ne peux trouver de termes pour m'exprimer mieux.

Le pire de tout, c'est que je ne peux parler bon françois comme je le souhaiterois, mais tout cela ne m'a pas rebuté, n'ayant dessein de faire cette coppie que pour toy, et pour t'estrenner au nouvel an, attendu que par tes deux dernières tu me dis ne t'estre jamais lassé à lire mon escriture, et que tu me demande de grandes lettres à toutes les fois que je t'escris. Et je veux t'advertir ycy de ne faire voir cette coppie à aucun pour les divertir de mon mauvais langage. J'ay trouvé mattière de parler de beaucoup de personnes qui sont à votre cour, et je ne say point sy elles trouveroient de bon goust les choses que je dis. Je n'ay pourtant peu m'empescher d'escrire une petite partye des obligations que je leur ay.

Je ne te deffens point de faire part du

tout à Monsieur de la Forest[1], *estant persuadé de sa charité en mon endroit, et je m'assure qu'il aura la bonté de supporter mon stille et mon langage ; et sy tu trouve à propos de l'en divertir une après souper, prie le de ma part, après l'avoir assuré de mon respec, d'excuser ma foiblesse. Je m'assure bien qu'il le fera : il sait bien mon peu de capacité à dire et à escrire. Sy j'avois fait le voyage de Zell comme je m'estois proposé, j'aurois porté l'original pour divertir en chemin M*lle *de Villeneufve*[2].

*Je m'oubliois à te dire qu'en lisant mon Journal, tu verras les grandes obligations que j'ay en particulier à M*mes *d'Olbreuse, et De La Bessière, et en général à ceux que je nomme, et je serois bien aise que toy et tes autres frères vous en souveniez, et en soyez reconnoissans avec moy tous*

[1] Louis de la Forest, pasteur de Mauzé, devenu, après la Révocation, à Zell, près de Hanovre, pasteur de l'Eglise des réfugiés protestants français, dans laquelle Gabriel Migault exerçait, depuis 1687, les fonctions de lecteur et d'ancien. Cf. p. 113 et s.

[2] Anne de Chauffepié, alors réfugiée en Hollande, et dont il sera question dans le *Journal*, p. 166.

les jours de votre vie, voire jusques à la moindre personne qui m'a aydé et secouru dans ce temps misérable que je descris. En un mot, quand tu auras tout lu, mon fils, sy tu ne trouve point à propos d'en faire part à aucun, garde le pour toy. J'y ay joint, à la fin, ce que je say de certain de ma parenté qui toute a resté en France, en veüe que, sy Dieu veut que mes os restent ycy, toy, ou quelqu'un de tes frères ou sœurs qui un jour pourrez retourner au pays de notre naissance, puissiez connoistre ceux qui sont vos proches, et de qui vous estes dessendus. Quand ton frère Philémon[1] *sera auprès de toy, selon que tu verras qu'il soit disposé à lire mon escriture, fay luy en part et m'apprends de ses nouvelles ; je t'exorte toujours, à continuer tes soins envers luy. Je ne luy veux point de mal, mais j'en veux à son peu de mesnagement et Dieu veuille luy faire connoitre son devoir.*

J'attens de tes nouvelles et de la réception de ce paquet, et je ne te demande pas une grande lettre pour cette fois d'autant

[1] Né le 2 septembre 1670.

que je t'occupe à lire pour longtemps. Notre santé est bonne, grâces à Dieu, et je ne me suis pas mieux porté de longtemps. Fay les assurance de mon respec à Messieurs et Mesdames qui me font l'honneur de m'aymer au lieu où tu es. Tes frères et tes sœurs t'embrassent et moy particulièrement, mon fils, qui seray toujours, jusques à la fin de ma vie, en te souhaitant toutes sortes de bénédictions de Dieu,

Ton père et meilleur amy,

MIGAULT.

D'Amsterdam, ce 10 dessemb. 1690.

[Suscription] : *Pour Gabriel Migault, chez Monsieur de la Forest, à Zell*

POUR MA FILLE [1], MARIE MIGAULT F. D. C. [2] DE Mme LA MARQUISE DE LA ROCHE-GIFFARD [3], DAME D'HONNEUR DE S. A. S. [4] Mme LA DUCHESSE DE BRUNSWIG LUNEBOURG ET ZELL [5], A ZELL.

Je n'ay pas crû, ma fille, m'estre oubliez de t'envoyer comme à tes autres frères et sœurs une copie de mon Journal ; au contraire j'ai cru te l'avoir envoyée dès

[1] Cette dédicace ouvre le manuscrit de Paris.

[2] Femme de chambre.

[3] Arthémise, marquise de la Roche-Giffard, fut (jusqu'en 1709) seconde dame d'honneur de la duchesse de Zell, avec Mmes de la Motte-Fouqué et de Beauregard, (V. Horric de Beaucaire. *Eléonore Desmier d'Olbreuse,* p. 65, 171, etc.). Si l'on en croit le confesseur Jacques de Barjac de Rochegude, Mme de la Roche-Giffard était la fille d'un gentilhomme poitevin Charles du Vergier de Monroy, qui fut cruellement persécuté en 1686, à cause de sa fidélité à l'Evangile (*Bull. prot. fr.,* t. XXXVIII [1889], p. 538, et A. Lièvre, *Histoire des protestants du Poitou,* t. III, p. 203).

[4] Son Altesse sérénissime.

[5] Née le 3 janvier 1639, d'Alexandre Desmier d'Olbreuse (ancienne famille poitevine protestante) et de Jacquette Poussard de Vandré, Eléonore était devenue en 1665, la femme du duc

il y a trois ans. Mais si ainsi est que tu ne l'aye pas reçue, tu la recevras avec cette lettre puis que tu le souhaite. Je l'ai écrit en veüe que vous tous que Dieu a retirez de la persécution de France faite à ceux de notre religion, profitassiez des grâces que Dieu nous a faites en nous en délivrant, et des châtimens qu'il a envoyé au pays de notre naissance, le privant de la prédication de sa pure parole. Tu estois bien petite, ma fille, quand ces maux ont accablé et nous et nos pauvres frères, et tu ne te souvien que fort peu d'avoir vu ce royaume [1].

Georges-Guillaume de Brunswick-Zell qui l'avait remarquée à la cour du landgrave de Hesse, où elle avait accompagné Emilie de Hesse, femme de Henri-Charles de la Trémouille. Elle devint ainsi duchesse de Zell (ou Celle), petite ville au nord de Hanovre dont le château restauré se trouva bientôt le centre d'une cour brillante et un asile pour les réfugiés huguenots. La fille d'Eléonore, Sophie-Dorothée, épousa en décembre 1682 le prince Georges-Louis de Hanovre. Son petit-fils Georges-Auguste fut le roi d'Angleterre Georges II, et sa petite-fille devint, en 1706, princesse royale de Prusse et mère du grand Frédéric.

[1] Marie Migault étant née le 16 juillet 1678, n'avait que sept ans lorsque l'édit de Nantes fut révoqué.

Si tu lis une fois l'an cette copie que je t'envoye, comme je t'y exorte et ainsi que j'ai exorté tes frères et sœurs de la lire aussi, tu comprendras, je croi, que nos péchés estoient parvenus au comble, puis qu'ils ont attirez sur nous un si rude châtiment. Admire cette bonté de Dieu en général pour toute notre famille, ma fille, de nous en avoir retirez, et pour toi en particulier, et te souvien que de toutes tes sœurs tu est celle qui te trouve la plus heureuse et la mieux partagée ; n'oublie pas en quel état tu t'est trouvée, soit à Amsterdam ou à Groningue, et, en le comparant à celui où tu te trouve maintenant, que ces reflections te fassent pencer à élever ton cœur à Dieu fort souvent pour lui témoigner tes actions de grâces et tes reconnoissances, non seulement pour t'avoir ôté de la peine, mais pour t'avoir pourvu d'une place honorable dans une des premières maisons de l'Europe et sous une aussi bonne et vertueuse dame qu'est Mme la marquise de la Roche, ta bonne maîtresse.

Je ne te parle point de la petitesse de notre famille et ce à quoi mes enfans

eussent pu être employez et occupez si nous avions demeuré en France ; tu verras ce que nous étions en lisant mon Journal. C'est pour quoi, ma fille, je te fais ici de fortes exortations de ne te laisser jamais surprendre à la mondanité, à l'orgeuil et à la vanité : ce sont semences que le Démon a apportée en la terre pour perdre les hommes. Au contraire, sois humble, modeste, charitable et bienfaisante à tous. Ménage toi de telle manière que Dieu en soit glorifié, ton prochain édifié, et mes vieux jours rendus plus joieux. Sois soigneuse de ton devoir envers Madame ta maîtresse et assidue à lire la Sainte Parole de Dieu pour en profiter. Tu as du tems pour cela, ma fille ; ne le néglige pas. Plus Dieu nous fait de grâces, et plus de conte nous avons à lui rendre. Votre mère étoit un exemple de piété ; fais en sorte de suivre ses traces, et Dieu te bénira. Aime tes frères et sœurs, et te fais aimer d'eux. Prie Dieu pour nous tous, et pour moi en particulier qui suis incommodé depuis dix-huit mois, et reçois pour une marque de ma tendre amitiez cette lettre et cette copie, que je t'ay

faite avec peine, en t'avertissant que je n'ay écrit mon Journal que pour mes enfans, et je suis bien aise que personne d'autres ne le voye point.

Je ne sçai s'il me reste plus guère de tems à finir ma course, mais s'il plait à Dieu me retirer en peu, je vous laisse à tous votre frère Gabriel [1] pour vous tenir lieu de père. Ecoutez ses conseils, les miens vous sont assez connu à tous. Je ne vous ai jamais prêché que la crainte de Dieu, l'humilité et la charité, sois par mes paroles ou par mes lettres, et après ma mort je vous prêcherai encore la même chose à toute les fois que vous lirez mes lettres et mon Journal. Je te recommende aussi ta petite sœur Madelon en particulier, persuadé que tu l'aime, et que tu l'aimeras à cause de moi. Assure de mon très profond respect Mme la marquise de la Roche-Giffard. Je continuerai toujours à prier Dieu pour la prospérité et santé de leurs A. S. et pour elle. Ta mère [2], tes deux frères qui sont ici et Ma-

[1] Gabriel était né le 22 juin 1669.

[2] Il s'agit de la seconde femme de Jean Migault, Elisabeth Cocuaud, qu'il avait épousée à

delon t'embrassent aussi bien que moi, qui suis ton meilleur ami et père,

MIGAULT.

A Embden, ce 16 juillet 1702.

Avertissement à mes Enfans

Le peu d'emploi que j'ay eu depuis que je suis dans cette ville (d'Amsterdam) m'a donnez lieu de repasser en ma mémoire les tems de prospéritez et d'adversitez que j'ai eu en France, et comme on se souviens plus volontiers d'un petit mal qui nous a travaillé que d'un nombre de bénédictions de Dieu qui nous environnent continuellement, ma pensée s'est tour-

Amsterdam le 2 mai 1691, et dont il eut deux enfants, Madelaine ou Madelon qui était née le 22 février 1692 et François-Louis, né le 3 février 1694. Ce dernier est sans doute un des deux frères auxquels Migault fait ici allusion. L'autre est peut-être Olivier, âgé de 19 ans en 1702.

née plus volontiers et facilement au souvenir des peines que j'ai supportée pendant sept ou huit ans, qu'à seize ou dix-huit ans de prospérité que j'ai goûtée durant le vivant et heureuse compagnie d'Elisabeth Fourestier, ma très aimée femme, votre bonne mère [1]. C'est pourquoi, même peu de temps après que Dieu l'eût retirée en son repos [2], je pris un singulier plaisir d'écrire une partie des peines qu'elle avoit eue et souffertes avec moi au commencement de la persécution ouverte qu'on fit en France contre ceux de notre religion en l'année 1681.

C'estoit afin que les plus petits de vous pussent connoître par cet endroit celle qui les avoit mis au monde, et qu'ils fissent réflection (quand Dieu les auroit fait venir en aage) sur le reste de sa vie, et comme elle avoit combatu le bon combat et parachevé sa course en la crainte de Dieu.

[1] Première femme de l'auteur, qu'il avait épousée le 14 janvier 1663 et dont il eut quatorze enfants.

[2] Elle mourut à Mauzé le 28 février 1683, après avoir donné le jour à Olivier, son dernier enfant.

Ce que je me suis proposé d'écrire en suite, et qui est la continuation du Journal que j'avois commencé à Mauzé, a été en vue de faire voir aux quatres aînés de vous, principalement, et à tous dix en général, si vous prenez la peine de donner quelque moment à lire cette suite, combien de traverses et combien de peines il m'a fallu supporter auparavant que trouver lieu de sortir de la persécution de ce désolé royaume, où je me suis trouvé presqu'enseveli avec tant d'autres qui y sont encore, et qui y gémissent depuis longtems. J'ay cru aussi qu'en lisant ces particularitez de ma sortie de France avec l'aînée et les quatre plus petits de vous [1], il y auroit ample matière pour vous donner lieu à louer la bonté de Dieu de ce qu'il nous a choisi seuls d'entre toute nòtre parenté, quoique nous ne sommes pas meilleurs qu'eux, pour nous amener dans ces heureuses provinces, jouir en pleine

[1] Anne, née le 19 février 1664 ; Marie, à laquelle cette copie du journal fut destinée ; Elisabeth, René et Olivier, ces trois derniers nés en 1680 (9 février), 1681 (5 août) et 1683 (21 février).

liberté de la prédication de sa sainte Parole.

Vous aurez encore un autre sujet de bénir Dieu de ce qu'il a eu pitié de moi, m'ayant fait la grâce de me relever de cette terrible et malheureuse chûte où j'étois tombé [1], et encore de ce qu'il lui a plu me faire la grâce, en me dérobant à la persécution, de pouvoir aussi dérober et amener avec moi jusques au plus petit de vous.

Vous y trouverez enfin, chacun à votre égard, ample sujet d'admirer et bénir la sage providence de Dieu de ce qu'il s'est servi de moyens si efficace pour vous faire sortir, chacun en son tems, de cette horrible persécution et auparavant que vous l'ayez ressentie.

Et dans cet endroit, je béni le Saint Nom de Dieu de toutes les grâces qu'il m'a faites, et pour vous et pour moy. Je vous exorte aussi, mes chers enfans, d'être reconnoissans, tous les jours de votre vie, de la bonié de Dieu, et de lui consacrer et

[1] Allusion à l'abjuration de sa religion qu'il avait été forcé de signer.

vos corps et vos esprits, pour le servir et le glorifier selon sa volonté, en profitant des châtimens et des coups de verges qu'il nous a donnez, et vous souvenir que le mépris de sa sainte Parole a été le principal objet de sa colère, et le juste sujet de notre dispersion [1]. Prévenons ses châtimens à l'advenir par un sérieux amendement de vie, et vivons en sa crainte pour mourir un jour en sa grâce. *Amen.*

MIGAULT.

D'Amsterdam, au mois de septembre 1689.

[1] C'est un fait digne de remarque qu'au lieu d'attribuer leurs souffrances uniquement à la haine de leurs persécuteurs, les victimes de Louis XIV et de l'Eglise catholique en aient trouvé l'origine dans les péchés du peuple protestant.

JOURNAL

DE

Jean MIGAULT

Commencé à Mauzé au mois d'Avril 1685

MES CHERS ENFANS,

Dieu ayant voulu retirer de ce monde votre bonne mère [1], auparavant que la plus grande partie de vous l'eussiez connue et même avant que le plus jeune [2] eût ouvert les yeux pour considérer aucune chose, puisqu'il fut (venant au monde) la cause innocente de sa mort, j'ay cru qu'un jour vous seriez bien aise d'apprendre une partie des peines qu'elles a eus les dernières années de sa vie pour vous secourir, et d'apprendre en même tems ce qui nous obligea de quitter notre demeure

[1] Deux ans auparavant, le 28 février 1683.
[2] Olivier né le 21 février 1683.

ordinaire de Moullé [1] pour aller nous établir à Mougon, et comment ensuite nous fûmes contraints, par les misères qui accablèrent une grande partie du Poictou, d'abandonner Mougon pour venir nous établir dans cette ville de Mauzé, où, par la grâce de Dieu, nous sommes présentement.

A Moulay (1663-1681)

Je commenceray par vous dire que nous fûmes joints par mariage le 14 janvier de l'année 1663. J'avois dix-huit ans accomplis, et votre bonne mère en avoit dix-neuf.

Dès la première année de notre mariage nous vinsmes nous établir à Moullé, paroisse de Fressine [2], dans une petite maison que feu mon père avoit acquis peu

[1] Moulé ou Moulay, vill., com. Fressines. La maison occupée par Jean Migault, d'après la tradition, et dont nous donnons la vue, a conservé une cheminée du XVIIe siècle. C'est ce qui nous l'a fait préférer à celle indiquée par D. de Bray, beaucoup plus moderne.

[2] Fressines, com., cant. Celles, arr. Melle (Deux-Sèvres).

Maison de Migault a Moulay

d'année avant sa mort. Nous y demeurâmes quelques années fort tranquillement avec ma mère, qui vivoit encore [1] et qui nous fut d'un grand secours pour le soutien de notre ménage, ayant, par la bénédiction de Dieu, beaucoup d'emploi et peu de conduite, attendu notre âge, pour gouverner en toute saison plusieurs pensionnaires et grand nombre d'écoliers, qui m'estoient envoyez des environs de notre demeure [2].

J'eus l'honneur d'enseigner en public, comme avoit fait mon père, et je lui succéday en sa profession comme en son peu d'héritage [3].

[1] Françoise Ingrand, troisième femme de Louis, père de Jean Migault.

[2] Parmi ses élèves, Migault comptait un jeune homme de St-Maixent, Jacques Devilliers, sieur de Boisbourdet, qu'il donna pour parrain à sa fille Elisabeth, le 9 février 1680. En décembre 1687, au moment de sa première tentative d'évasion, il lui confia tous ses papiers. Jacques Devilliers était alors procureur en l'élection de St-Maixent ; sa femme s'appelait Esther Guillemeau (Rens. A. Richard).

[3] Louis Migault était mort aux Touches, paroisse de Thorigné, en septembre 1662, âgé de 70 ans.

J'avois commencé à faire la lecture[1] dans notre Eglise de Mougon[2] dès son vivant, et il eut le contentement, en mourant, de me voir honoré de la charge de lecteur après lui, qui avoit été lecteur, ancien et scribe[3] du Consistoire[4] de cette Eglise, le cours de quarante ans et plus.

[1] Dans les Eglises réformées, l'instituteur ou un ancien avaient coutume de lire la parole de Dieu et les dix commandements avant la prière et le sermon du pasteur.

[2] Mougon, com., cant. Celles, arr. Melle (Deux-Sèvres). La circonscription de l'Eglise, dont le siège avait d'abord été le village de Gros Bois, puis le bourg d'Aigonnay, comprenait les paroisses de Celles, Chavagné, Thorigné, Vouillé, Prailles, Aigonnay, Mougon, Fressines et Prahecq, c'est-à-dire la plus grande partie du canton de Celles et une partie de celui de Prahecq. Le temple fut démoli en août 1685 : le terrain et le cimetière échurent à l'hôpital de Niort.

[3] On dirait aujourd'hui secrétaire.

[4] On appelait alors Consistoire ce que nous nommons aujourd'hui Conseil presbytéral, c'est-à-dire le conseil composé du ou des pasteurs et des anciens d'une Eglise protestante. Ce consistoire siégeait généralement tous les huit jours après le culte et s'occupait des intérêts spirituels et matériels de l'Eglise, faisait observer et respecter la discipline, secourait les pauvres, etc.

J'étois bien foible pour m'aquiter de l'emploi que j'avoit embrassé, mais Dieu, par sa bonté, me fit ressentir son secours en toute sortes de manières, m'ayant laissé ma mère pour soulager la vôtre et moi aussi pendant le cours des cinq premières années de notre mariage.

Je ne m'arresteray point à vous descrire les particularitez et le nombre d'affaires qui nous survinrent pendant le cours de quinze à dix-sept années que nous demeurâmes dans notre maison de Moullé [1], mon dessein n'estant que de vous raconter ce qui nous obligea de l'abandonner, lors que nous y étions logez assez commodément, et après y avoir fait beaucoup de dépence.

Vous étiez onze vivant dans l'année 1680 [2], et ce grand nombre d'enfans nous

[1] Migault fait sans doute allusion aux procès que le clergé catholique suscitait à ce moment aux Eglises protestantes, dans le but de les ruiner.

[2] Anne, Jeanne, Jacques, Gabriel, Jean, Philémon, Madeleine, Louis II, (Louis I du nom, était mort en 1665, l'année de sa naissance), Pierre, Marie et Elisabeth, cette dernière née le 9 fé-

eût étonnez, voyant lever l'orage qui a éclaté depuis, si la Providence divine ne nous eût soutenus, et fait connaître à l'un et à l'autre que quoi qu'il eût falu vous mettre tous, vos premières années, chez des nourices (puis que celle qui vous donnoit la vie ne pouvoit vous y conserver), notre ménage et nos petites commoditez augmentoient de jour en jour. Nous avions toujours plus, par la seule bénédiction de Dieu, à la fin de chaque années que nous n'avions au commencement, de sorte que nous vivions content sans porter d'envie à la condition d'autrui.

Avec l'embaras de l'école, j'avois exercé un office de notaire, duquel le seigneur dudit Mougon [1] m'avoit fait présent dès l'année 1670 jusques au commencement

vrier 1680 et Anne, l'aînée, le 19 février 1664. Combien de Français ont aujourd'hui une aussi nombreuse famille ?

[1] Aubin Avice, seigneur de Mougon, époux d'Arthémise de Nesmond, était mort en 1677. Au baptême de Françoise Alleau, à Mougon, le 19 février 1678, Jean Migault signe : « *Parain Jean Migault,* no^re^ ». *Reg. de l'Eglise réformée de Mougon.* (Arch. départ. des Deux-Sèvres, B. 37).

de l'année 1681, Sa Majesté ayant, dès la fin de la précédente, supprimé tous les officiers de notre religion par une déclaration qui causa une grande désertion dans nos Eglises, aussi bien que grand nombre d'autres natures ; et l'on n'entendoit parler alors que d'édits et déclarations qui nous rendoient, pour la plus part, incapables de gagner notre vie [1].

Ce fut une nécessité d'abandonner notre maison, et nous vismes qu'il étoit tems de changer de demeure pour pouvoir continuer notre école.

Messieurs de notre Consistoire m'exortèrent d'aller m'establir audit Mougon, et m'accordèrent soixante livres de gages par

[1] Migault commet ici une légère erreur. L'arrêt du Conseil du roi qui ordonnait aux notaires, procureurs postulans, huissiers et sergens de la Religion prétendue réformée « de se démettre de leurs offices en faveur des catholiques... dans six mois » ... est du 28 juin 1681. Voy. *Edits, déclarations et arrêts concernans la R. P. R.* Paris, Fischbacher, 1885, p. 93. Il se pourrait toutefois, car cela arrivait, qu'on eût interdit par anticipation à Migault, d'exercer les fonctions qui lui avaient été confiées par le seigneur de Mougon.

année pour continuer mes fonctions de lecteur et scribe [1], comme j'avois fait les années précédentes. Nous eumes de la peine à nous résoudre, votre bonne mère et moy, d'aller demeurer à Mougon, ayant quelques pressentimens de ce qui nous y devoit arriver. Enfin je m'informais d'un logis, et comme le curé dudit lieu, qui n'estoit pas si méchant alors comme il a été depuis, ouit dire à quelques personnes que je cherchois une maison, il me fit dire qu'il m'en vouloit affermer une qui étoit à une demoiselle de ses amies. Je pris cette maison à ferme de lui, et dans le mois de février, ainsi que je voulois faire transporter nos meubles audit Mougon, ledit curé, non seulement me dit qu'il ne vouloit pas que j'allasse demeurer dans cette maison, mais, comme tout furieux, me fit plusieurs menaces de me ruiner si j'alois m'établir dans son bourg (c'estoit son terme). Cela, cependant, ne me rebuta

[1] Le registre de l'Eglise réformée de Mougon, dont nous donnons un fac-simile, contient plusieurs actes écrits et signés par J. Migault, « lecteur scribe », remplaçant le pasteur.

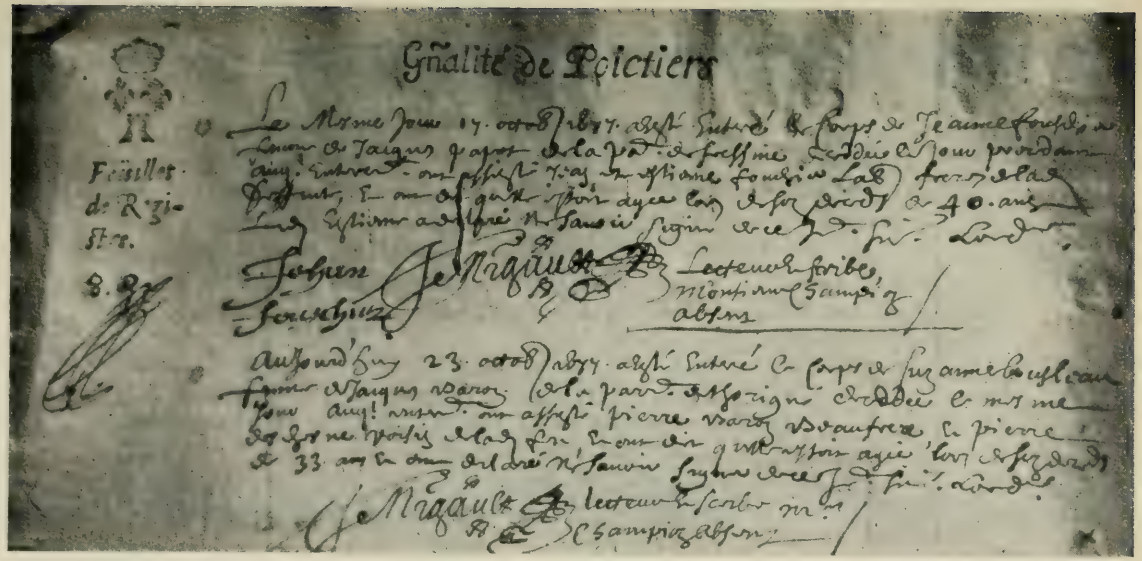

Gñalité de Poictiers

Feüillet de Registre.

8.

Le Mesme Jour 17. octob. 1677. a esté enterré le corps de Jeanne Fouchier femme de Jacques Papot de la pa. de Fressine decedée le jour precedent aug. enterrement ont assisté Jean et Estienne Fouchier lad. freres de lad. deffunte, et ont dit qu'elle estoit agée lors de son decedt de 40. ans. Lad. Estienne a declaré ne sçavoir signer de ce Jd. sur. Lord.

Johan Fouchier — J. Migault — Lecteur et scribe, Monsieur Champion absent

Aujourd'huy 23. octob. 1677. a esté enterré le corps de Suzanne Bouchleau femme de Jacques Baroz de la parr. de Thorigné decedée le mesme jour aug. enterrement ont assisté Pierre Baroz Beaufrere et Pierre Desherne voisin de lad. feu et ont dit qu'elle estoit agée lors de son decedt de 33. ans et ont declaré ne sçavoir signer de ce Jd. sur. Lord.

J. Migault — Lecteur et scribe Mr. Champion absent

Fragment du registre de l'eglise du Mouzon, de la main de Migault

point. Je demanday en suite un logis, qui pour lors étoit vide, appartenant à M. Magnen [1], l'un de mes amis, lequel me l'ottroya, et sans attendre davantage, je vous y menay tous avec nos meubles et une douzaine de pensionnaires que nous avions alors, et ce fut le 13 dudit mois de février 1681 [2].

A Mougon (13 février-22 août 1681)

Nous eûmes assez de paix à Mougon pendant quatre à cinq mois, au bout desquels arriva le régiment de cavalerie, qui

[1] Cet ami de Migault était fermier général de la terre de Gacougnolle, et la maison dont il était propriétaire avait été occupée par le pasteur Jean de la Blachière pendant qu'il était pasteur à Mougon (1603-1647). Quelques mois plus tard, Pierre Magnen recueillit Migault et sa femme au château de Gacougnolle (voy. p. 87). Le 30 janvier 1678, Gabrielle Magnen, veuve de Jean Butré, fille de feu Daniel M., s'était mariée au temple de Mougon, en présence de Moïze M. (*Reg. de l'Eglise réf. de Mougon*).

[2] Nous n'avons pu retrouver, à Mougon, la maison occupée jadis par Migault ; elle a, sans doute, été démolie.

a ruiné une grande partie des familles de ceux de notre religion de cette province de Poitou, et fut logé en divers villes, bourgs et paroisses autour, et près de Mougon [1]. On voyoit que les cavaliers

[1] Le Poitou eut l'honneur de voir appliquer pour la première fois le système de conversion par le moyen des dragons, ou missionnaires bottés, qu'on appela *dragonnades*. Cette province avait alors pour intendant ou représentant du roi, Louis de Marillac. Vers la fin de l'année 1680, il travailla à la conversion des protestants en exigeant d'eux seuls les impôts arriérés, puis en les chargeant de taxes exorbitantes tant pour l'impôt que pour le logement des gens de guerre. Ceux qui se convertissaient étaient exemptés de ces charges. Peu à peu il en arriva à employer la violence pour hâter les conversions qui tardaient à se produire. C'est ainsi qu'en 1681 il fut autorisé par le ministre de la guerre Louvois (18 mars) à se servir des soldats comme missionnaires. On voit ici comment ces missionnaires arrivaient à persuader aux protestants que l'Eglise catholique est supérieure à l'Evangile. Le succès obtenu par les dragonnades en Poitou décida le gouvernement à les employer peu à peu dans toute la France (voy. Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, t. II, p. 95 ss). On trouvera le relevé officiel de tous les convertis du Poitou, dans un

n'estoient logez que chez ceux de nôtre religion, et qu'il n'en partoient qu'après avoir entièrement ruiné leurs hostes. Ils ne logeoient du tout point chez les papistes. L'on voyoit tous les jours en grande troupe ceux qui avoient jusques alors fait profession de notre religion, aller à la messe pour être deschargé des cavaliers qu'on leur donnoit, et ce qui étoit de plus pitoyable et étonnant c'est que la pluspart changeoient de religion le jour de leur arrivée en leur maison, sans avoir souffert la moindre chose. Je me souvien qu'un jour, étant au bourg de Fressine, un seul cavalier, dans moin de deux heures, fit changer trois des meilleures familles dudit bourg, y étant seulement venu en promenade de celui de Vouillé [1] où il étoient logez, présentant à ces pauvres gens

volume de la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme Français : *Rolle des Nouveaux convertis à la foy catholique, apostolique et romaine dans les diocèses de Poitiers, Saintes et la Rochelle, depuis le mois de février 1681*, in-4°, 228, 212, 150, et 10 p.

[1] Vouillé, cant. Prahecq, arr. Niort (Deux-Sèvres).

des morceaux de papier qu'ils disoit être des billets pour loger chez eux [1].

Cette grande facilité à changer de religion faisoit que ceux à qui Dieu mettoit au cœur de demeurer fermes en la religion, voyoient dans peu de jours leur maison remplie de cavaliers, car quand l'un changeoit, on envoyoit ses soldats chez le plus proche de ses voisins, et toujours s'augmentoit le nombre des cavaliers chez ceux qui s'estoient disposez à tout perdre plutôt que de changer de religion.

On voyait aussi, pour la plus part du tems, qu'ils ne délogeoient des parroisses où ils étoient qu'après qu'ils ne trouvoient plus rien chez leurs hostes pour vendre, car c'étoit la coutume des cavaliers que, si on ne leur donnoit chaque jour, aux officiers 15 livres, au lieutenant 9 livres, au simple cavalier 3 livres et au moindre goujat 30 sous [2], ils vendoient meubles, che-

[1] On trouvera un *Aperçu de la Révocation de l'édit de Nantes en Poitou*, dans lequel le Journal de Migault est d'ailleurs cité, dans un article du *Bull. prot. fr.*, 1905 [LIV], p. 326 à 365.

[2] Le cavalier garnisaire devait se contenter, suivant les ordonnances, de 20 sols par jour *en*

vaux, bœufs, brebis et jusques à la moindre guenille qu'ils trouvoient dans la maison.

Ce fut là que plusieurs papistes trouvèrent lieu et bonne commoditez de garnir leurs écuries et remplir leurs chambres de beaux et bons meubles à bon marché. Les cavaliers ne faisoient point de façon pour vendre leurs marchandises, mais la livroient au premier qui la vouloit acheter, et au prix qu'il en promettoit.

L'on voyoit nos pauvres voisins qui, après avoir soutenu avec leur bourse les uns huit, les autres quinze jours et quelques-uns plus, étoient contraints ensuite, n'ayant plus rien à manger ni pour vendre, de s'en aller et se dérober de nuit

se nourrissant, mais il se faisait toujours, en sus de sa paye, livrer des victuailles à profusion. Les chiffres donnés par J. Migault pour la solde des dragons sont sensiblement plus élevés que ceux de la *Déclaration d'Abraham Papot*, son voisin. Le commissaire de l'intendant, à Vaumoreau, s'était fait payer trois écus, le capitaine deux, le maréchal des logis un, et chaque cavalier vingt sous. Cf. *Une dragonnade en Poitou, Bull. prot. fr.*, LII [1903], p. 259.

pour éviter la fureur de ces impitoyables. Plusieurs couchoient dans les bois ou au pied de quelques hayes, avec leurs petits enfans, et, ce qui étoit de plus triste, la plus part fuyoient quand ils n'avoient plus rien de reste.

Je me souvien qu'environ trois ou quatre jours auparavant leur arrivée dans notre bourg j'estois allé pour quelqu'affaire au logis de la Bessière [1], et en étant sorti, je rencontray une pauvre femme de ma connoissance qui fuyoit avec trois petits enfant dont l'un étoit à la mamelle, et les deux autres la tenoient par la main. Je lui demendois en l'arrêtant comme on avoit fait chez elle. A peine cette femme eut le tems de me dire quatre ou cinq paroles, tant elle étoit effrayée, et elle pensoit, à ce qu'elle me dit, entendre toujours les cavaliers qui la suivoient. Elle s'échappa pourtant de leurs mains avec ses petits enfans, et par ses fuittes, divers jours et

[1] Vill. et château, com. Vitré (Deux-Sèvres). La terre de la Bessière appartenait à Claude Gourjault, seigneur de la Bessière, de Châteauneuf et de la Touche de Bessé, marié en secondes noces avec Jeanne Doyneau (1672).

Chateau de la Bessière

diverses nuits, tantôt dans les bois et tantôt ailleurs, elle se sauva, comme je l'ai su du depuis.

Première visite des dragons (22 août 1681)

Il y avoit longtems que l'orage grondoit sur nous, et il éclata enfin. Ce fut le mardi 22 jour d'aoust de ladite année 1681 que la compagnie de cavalerie de M. de la Brique arriva dans notre parroisse, dans le moment que nous sortions de notre temple, sur les dix heures du matin, heure ordinaire pour la prière. Notre temple n'étoit que fermé, lors que nous vismes le cimetière, qui est devant icelui, garni de cavaliers qui faisoient trembler ceux qui avoient le meilleur courage.

On envoya d'abord chez nous un maréchal des logis avec un billet, lequel pourtant ne mis point pied à terre pour lors, mais nous demanda, à votre bonne mère et à moi, si nous voulions nous convertir (c'étoit le mot et l'interrogation ordinaire que ces convertisseurs faisoient), et après notre réponce de ne vouloir point chan-

ger de religion, il sortit incontinent de notre cour.

Nous étions seuls dans notre logis. Nous vous avions ôté du chemin quelques jours auparavant. Votre grand'mère, qui vous gouverne présentement, étoit avec deux de vous, Jean et Louis au château du Grand Breuil [1], appartenant à Mme de la Bessière [2]. Anne, Pierre et Elisabeth [3], vous étiez cachez chez ledit sieur Magnen, au château de Gascougnolle [4]. Jaques étoit

[1] Vill. et château, com. de Deyrançon, cant. Mauzé (Deux-Sèvres).

[2] Jeanne Doyneau, seconde femme de Claude Gourjault, seigneur de la Bessière et de Châteauneuf, et de la Touche de Bessé. Sa première épouse était une sœur consanguine de la duchesse de Zell. *Bull. prot. fr.*, XXVI, p. 18.

[3] Le manuscrit de Brême désigne constamment cette dernière sous le diminutif d'Yzabeau.

[4] Com. Vouillé, cant. Prahecq (Deux-Sèvres). La terre de Gacougnolle appartenait en 1716 à Françoise de Montault de Bénac Navaille, veuve de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, et auparavant à Suzanne de Baudéan, sa mère. En 1602, « M. de Gascougnolles » était ancien de l'Eglise de Mougon (Rens. H. Gelin). Le château a été démoli vers 1810.

chez la veuve du cousin Abraham [1] ; Charles, Gabriel, chez M. Jean Collon l'ainé [2] ; Jeanneton et Marie chez le cousin Guionnet [3], dans la ville de Nyort, et Philémon étoit au grand Port de Périgné [4], chez M. Louis Collon. Il ne nous restoit, de douze que vous étiez alors, que le petit René qui n'avoit que dix-sept jours, et qui étoit chez un de nos voisins papistes dont la femme le nourissoit et le devoit nourir sa première année.

[1] Sans doute un fils d'Abraham Ingrand, oncle maternel de J. Migault. Il ne figure pas dans la généalogie.

[2] Famille de tanneurs niortais. « Jean Collon l'esné marchand, aagé de soixante-dix-sept ans ou environ », mourut le 20 octobre 1682. Son fils Louis Collon, marchand, et son gendre Michel Pinet, tous deux amis de J. Migault, signèrent comme témoins. (Arch. départ. Deux-Sèvres, B. 35).

[3] Jeanne Guyonnet avait épousé Jacques Fichet, tireur d'étain. Jean Migault fut parrain de leur fille Marie, le 29 août 1683 à Niort, avec Marie-Anne Pinet, fille de Jean Pinet, régent, et de Marie de Beausobre (Arch. Deux-Sèvres, B. 35).

[4] Le Grand Port, ferme, com. Vernoux-sur-Boutonne, cant. Brioux (Deux-Sèvres).

Il n'y avoit qu'un moment que le maréchal des logis étoit sorti, lorsque ledit sieur de la Brique entra chez nous. Il nous demanda si nous voulions lui payer ses places chaque jour, nous disant que nous aurions moins de cavaliers, et sur ce que je lui dit que je n'avois point d'argent, il se promena et visita les chambres et les écuries, puis il sortit.

Peu de tems après arrivèrent deux cavaliers avec un billet qu'ils me donnèrent, et ayant mis leurs chevaux dans l'écurie, nous commendèrent de leur chercher plus de choses pour leur dîner que six personnes n'en pourroient apprêter dans une semaine [1]. Et pendant que nous nous occupions à leur apprêter à dîner, deux autres cavaliers arrivèrent avec un autre billet,

[1] Cette consommation démesurée de victuailles par les dragons, est attestée par les déclarations de Pierre Boulays, à Baptreau, paroisse de St-Martin de St-Maixent, d'Abraham Papot, à Vaumoreau, paroisse de Vouillé, et, sur des points tout à fait opposés, par la *Carte à payer d'une dragonnade normande,* publiée par Louis Lacour, 1857, et par le *Mémoire de Dupui,* du Dauphiné, publié par N. Weiss. (Cf. *Bull. prot. fr.,* LII, [1903], p. 257 et LVI [1907], p. 415).

et mirent aussi leurs chevaux dans l'écurie. Ceux-ci n'en estoient pas sorti qu'un autre arriva avec son billet, qui se plassa incontinent.

Ce n'étoit pas assez de ces cinq, car auparavant que ce dernier eût attaché son cheval, arrivèrent quatre autres cavaliers, lesquels ne trouvans pas le foin à leur gré, commencèrent à enchérir sur les jurements et blasphèmes qu'avoient vomis les premiers, et peu après vinrent dans la chambre avec les autres. Ils demandoient des choses impossibles à trouver dans toute la parroisse, et leur ayant dit que j'allois chercher quelques personnes pour aller chercher des provisions audit Nyort, qui n'étoit éloigné que de deux grandes lieues, ils me laissèrent sortir du logis.

J'entrois incontinent chez des voisines papistes [1], dont le logis joignoit le nôtre et se communiquoit par une petite porte au milieu de la cour. Je trouvois ces dames, et je leur demandois si elle ne savois point quelques personnes que je puisse envoyer

[1] « Mesd. Paris », dit une note du manuscrit de Brême. Elles tenaient un cabaret. Cf. p. 98.

à Nyort chercher des provisions en les payant de leur peines. Ces dames n'eurent pas le tems de me répondre pour sortir parler à six autres cavaliers, qui s'arrêtèrent devant leur porte pour demander la mienne. Elles leur montrèrent, et après cela elles me dirent (c'étoit la mère et les filles) qu'on avoit résolu de me ruiner, et que j'en pouvois juger par ce nombre de quinze cavaliers qu'on envoioit tout à la fois, et que je ferois bien de ne me produire point devant eux, et qu'assurément ils me traîneroient par force en tel lieu où peut-être je ne voudrois pas aller. En peu de paroles elles me firent comprendre que le curé avoit envie de me perdre, et qu'au plus il n'y alloit pour moi que de la perte de mes meubles si je voulois m'absenter.

Je goûtois leurs raisons, en me ressouvenans que plusieurs de mes pauvres voisins avoient été traînez par force dans des églises, et que d'aucuns on faisoit croire qu'ils avoient changé de religion, quoiqu'ils n'y avoient en rien consenti. Je dis donc à ces dames qu'à la vérité ce grand nombre de gens impitoyables m'espou-

vantois, et que, si je pouvois avoir votre bonne mère avec moi, je laisserois de bon cœur tous mon ménage à la garde de Dieu et à la discrétion des cavaliers, mais que je n'avois garde de laisser ma femme entre leurs mains, de plus qu'elle n'estoit pas bien relevée de ces couches, étant encore fort faible, n'ayant quitté le lit que dans cette pressante nécessité.

Ces dames me répliquèrent que, si je me voulois ôter du chemin des cavaliers et me cacher à leur vue et ne paroître point devant eux, du tout, elles n'abandonneroient point votre bonne mère, et me promirent et jurèrent de faire en sorte de leur dérober et la tirer d'entre leurs mains auparavant que le jour ce passeroit, quelque chose qui pût leur en arriver.

L'impossibilité que je voyois à pouvoir soutenir ce coup, et le péril qu'il y avoit de rester je ne savois pas combien de jours et combien de nuits avec cette compagnie de démons, me fit résoudre à prendre un parti en leur faisant réitérer leurs promesses. Une des filles sortit dans la rue de derrière du logis, et n'i voyant personnes, elles me conduisit dans un petit jardin

qui leur appartenoit, clos de hautes murailles et qui fermoit en clef, éloigné de trois ou quatre cents pas du logis. Je restois là, sous la clef, avec bien de la peine, ayant laissé votre bonne mère en si mauvaise compagnie. J'y fus pourtant depuis les trois à quatre heures jusques à huit du soir, et bien que je n'y restois que ce petit espace de tems, je proteste que jamais année ne m'a semblé plus longue. Je m'imaginois à tous momens entendre votre bonne mère se plaignant de moy, l'ayant abandonnée dans sa plus grande nécessité.

Je n'avancerois rien aussi en disant qu'elle fut presque réduite au dernier soupir pendant ces quatres à cinq heures ; car dès que ces satellites connurent que je m'étois ôté de leur chemin, et craignant qu'elle n'en fît autant, l'un d'eux la suivit dans une chambre où elle avoit été avec beaucoup de peines chercher quelque chose pour les servir, et lui donnant plusieurs coups de pieds, la ramena dans la chambre où estoient les autres, et il leur dit qu'il falloit la garder et la faire chauffer [1]. Ils

[1] Cf. le récit d'un traitement analogue infligé par les mêmes soldats à Elisabeth Papot, de Vau-

la mirent aussitôt dans un coin de la cheminée, et ils apportèrent quantité de bois, et allumèrent un feu qui se faisoit sentir dès la moitié de la chambre quoiqu'elle fût fort grande. Ils jettèrent aussi dans ce feu quelques pièces de meubles de bois, et croyant gagner quelque chose sur elle par leurs menaces, juroient et blasphémoient le nom de Dieu à leur ordinaire, disant qu'ils la feroient brûler si elle ne se vouloit convertir. Et quoique ces bourreaux la gardoient tour à tour pour la faire d'autant plus souffrir, cependant ils ne gagnèrent rien sur son esprit : Dieu la soutint par sa bonté. Elle fut pourtant si affaiblie par cette grande chaleur, joint le peu de force qu'elle avoit auparavant, qu'elle resta presque sans aucun sentiment ni connoissance.

Et quoique ces dames voisines s'emploiassent pour la faire éloigner de ce feu, elles n'eurent pourtant aucun pouvoir sur l'esprit de ces misérables, et peut-être y eût elle expiré si Dieu par sa bonté et

moreau, quelques jours auparavant. *Bull. prot. fr.*, LII, [1903], p. 261.

miséricorde ne lui eût envoyé du secours, et voici comment.

Le vicaire, qui pour lors étoit au dit Mougon et qui servoit pour le prieur[1] absent, étoit fort de mes amis et honnet homme. Entendant raconter le grand désordre qui étoit chez nous, et comme on traitoit votre bonne mère, fut touché de compassion, et, quittant toute compagnie, y vint et parla à ces impitoyables, les pria et les conjura de la faire pas souffrir davantage, et, pour l'arracher de leurs mains, il la leur demanda en garde, avec promesse de la convertir et leur remettre ensuite. Ils lui accordèrent avec bien de la peine, et, au moment, deux de ces dames la prirent sous les bras et la condui-

[1] Le prieuré de St-Jean-Baptiste de Mougon, de l'ordre de Cluny, était en commande et valait 4.000 livres de revenu. Le prieur en 1692 se nommait Urbain de Particelle. Les bâtiments appartenaient en 1840 à M. Rondier, juge d'instruction à Melle. Le terrain de l'ancien temple faisait partie du jardin. Il résulte d'un acte du 15 nov. 1670 (minutes du notaire Jousseaume), que le prieur de Mougon était en procès avec Aubin Avice, seigneur de Mougon et protecteur de Migault.

sirent dans une autre chambre pour la mettre sur un lit. Et se resouvenants de la promesse qu'elles m'avoient faite de la dérober de leurs mains, prièrent ledit sieur vicaire, nommé M. Billon [1], de permettre qu'elle entrât dans une autre chambre pour y être un moment seule, lui remontrant qu'elle n'avoit pas sorti de sa chambre depuis le midi. Il le leur accorda, leur disant : « Allez donc avec elle et la ramené, car j'ay promis à ses messieurs de ne la point quitter. »

Ces dames, au lieu de la ramener dans la chambre où ledit sieur Billon les attendoit, la sortirent par une petite porte dans la rue de derrière où je m'estois sauvé, et à l'instant l'emmenèrent dans leur logis, et la firent monter avec beaucoup de peines dans un grenier, et la cachèrent sous de méchantes hardes et linges sales. Et

[1] « Natif de Lyon », dit le manuscrit de Brême. Ce trait d'humanité ne fut sans doute pas du goût du prieur commandataire, car, trois mois plus tard, c'est un sieur de Vaulmoreau qui remplit les fonctions de vicaire et traite beaucoup moins bien Abraham Papot et les siens. (*Bull. prot. fr.*, LII, p. 252).

l'ayant un peu rassurée, elles retournèrent dans la chambre où ce pauvre monsieur les attendoit, et leur ayant demandé où elle étoit, elles lui dirent qu'elle s'estoit dérobée, et qu'elles ne savoient où elle étoit allée. Il leur répondit : « Ils sont donc échappez tous les deux ; Dieu les veuille conduire ! » et aussitôt après il sortit par la même porte de derrière, laissant les cavaliers sans leur dire à Dieu.

Cependant ces blasphémateurs faisoient un terrible ravage dans la maison, et ayant remarqué qu'ils n'avoient ni hoste ni hostesse, ils cherchèrent dans tous le logis et dans celui de ces dames voisines, qui, comme j'ay dit, joignait le nôtre. Pour nous y trouver, ils visitèrent partout, et même montèrent jusque dans le grenier où votre bonne mère était cachée. Mais, par la bonté de Dieu, ils ne remuèrent point les hardes et linges qui la cachoient. Jugez en quelle frayeur elle était pour lors !

Quand ils eurent cherché partout et vu qu'ils ne trouvaient point, ils s'apaisèrent un peu, et encore plus, quand, au commencement de la nuit, arriva chez nous

Jean Dillot [1], lequel avait passé une partie de l'été à Bois-Martin [2], et ayant appris que les cavaliers étoient arrivé à Mougon, quitta son travail, et vint pour nous aider à les servir. Ils eussent peut être exercé leur fureur sur cet homme, leur ayant dit qu'il m'appartenoit, n'eût été qu'il fut reconnu par quelques-uns de ces cavaliers qui avoit auparavant logé audit Bois-Martin, et lui ayant dit qu'ils ne lui feroient aucun mal, ils lui tinrent leur parole, car il passa la nuit avec eux, et les servit, et il leur fournit ce qu'ils demandoient.

Le jour étant venu, toute la parroisse se trouva être changée de religion [3], en

[1] Ce zélé serviteur ou ami de Migault lui prêta secours lors de sa tentative malheureuse d'embarquement en janvier 1688, et finit par passer avec lui en Hollande.

[2] Ferme, com. de Fressines.

[3] Le *Rolle des nouveaux convertis depuis le mois de février 1681*, p. 111, relate plus de cinq cents abjurations à Mougon, parmi lesquelles celles de trois anciens, Jacques Nicolas, laboureur, Jean Gilbert, meunier, Pierre Panou, et celle d'un collègue de Migault, Jacques Gay, maître d'école, âgé de 50 ans.

dix-sept ou dix-huit heures, excepté quinze ou vingt familles, lesquelles pour la plus part avoient fait comme nous, accablée de cavaliers le premier jour de leur arrivée, s'étoient ôtées de leur chemin, en abandonnant leur maison à leur discrétion. Les nôtres furent contraints de desloger, et, pour se payer de leurs peines et avoir de l'argent de leur journée, ils prirent tous nos lits, linges, hardes, vaisselles et autres choses qu'ils purent porter chez les voisins, qui achetèrent pour cinq sous ce qui, à bon marché, en valloit cent. Toute la compagnie fut contrainte de déloger aussi, et s'en fut dans la parroisse de Souché [1], où elle fit les mêmes désordres.

Gacougnolle, Niort, La Rochelle, etc.

Je vous ai dit que ces dames voisines avoient cachez votre bonne mère dans un grenier sous de méchantes hardes. Elle

[1] Com., cant. de Niort (Deux-Sèvres). La mission bottée eut le même succès qu'à Mougon. Cf. le *Rolle des nouveaux convertis.*

y demeura jusques à la nuit noire, laquelle étant venue, et que les cavaliers furent un peu de repos et échauffés à boire, nos voisines montèrent dans ce grenier, et la firent descendre sans faire aucun bruit, et la conduisirent, à la faveur des ténèbres, hors du bourg dans un petit bois joignant le chemin conduisant de Mougon à Nyort, lieu où je les avoit prié de la conduire ; car, étant dans ce jardin dès environs les quatre heures et entendant de moment en moment passer et repasser ces cavaliers le long du chemin qui y joignit, et qui pour la plus part s'entretenoit du ravage qu'on faisoit chez nous, je fus pour en sortir à trois ou quatre fois, mais j'en fus toujours empêché par ces dames, qui des demie en demie heures ou plus souvent me venoient voir, en faisant semblant de chercher des herbes. Elles me réitérèrent leur promesse de ne point abandonner votre bonne mère, ajoutant que, si je me produisois à leur fureur, j'aurois sujet de m'en repentir.

Enfin Dieu par sa bonté me donna la patience nécessaire, et je restois sous la clef, dans de mortelles inquiétudes, jus-

ques près de la nuit, que l'une de ces dames, faisant à son ordinaire semblant de chercher des herbes à son jardin, me dit en entrant, ce qu'elles avoient fait, et comment, par le moyen du dit sieur Billon, vicaire, elles avoient dérobé votre bonne mère des mains de ses cavaliers. Et m'ayant demandé ce que je voulois faire en suite, je les priois de la conduire, à la faveur de la nuit dans ce petit bois, où elles l'accompagnèrent comme j'ay dit, tandis que moi, de mon côté, mis peine en sortant de ce jardin, aussi à la nuit, de l'aller trouver.

Je sortis du bourg du côté de Thorigné [1], et fis le tour d'icelui, sans entrer dedans, crainte d'en trouver dans mon chemin. Dieu nous conduisit l'un et l'autre, et nous fit la grâce de nous rencontrer dans ce bois hors des mains des cavaliers. Elle m'y attendoit avec beaucoup d'impatience et de crainte, et au moment après nous en partîmes, ayant remercié nos guides et rendus grâces à Dieu de notre délivrance.

[1] Com., cant. Celles (Deux-Sèvres).

Nous nous acheminâmes jusques au château de Gascougnolle, mais ce fut avec bien de la peine, attendu la grande foiblesse de votre bonne mère, joint le mal qu'elle avoit souffert pendant cette journée.

M. Magnen, qui était fermier de ce château, eut la bonté de nous recevoir. C'étoit environ sur les onze heures. Il nous donna une chambre et un lit, mais il nous fut impossible de fermer l'œil. Nous étions trop près de Mougon, et nous nous imaginions à notre tour d'avoir toujours les cavaliers à nos oreilles. Nous priâmes donc le dit sieur Magnen de nous faire conduire à Nyort, qui n'étoit éloigné de Gascougnolle que de deux petites lieue, et aussitôt il nous donna son cheval et un valet, à l'aide desquels nous arrivâmes audit Nyort au poind du jour.

Nous fûmes chez Mlles Monestier [1], les-

[1] On trouve dans les minutes du notaire Ligonnière, à Niort, le 18 février 1683, « Suzanne Monestier, veuve de Aubin Girault, éc., sieur de Fiefdoix et Magdelaine Monestier, fille majeure ». Cette dernière, « aagée de 70 ans ou environ », mourut le 30 juillet 1683. Jacques Fichet, cousin

quelles nous reçeurent charitablement et nous donnèrent une chambre où nous restâmes deux jours, au bout desquels j'y laissoit votre bonne mère, et delà je fus visiter votre grande[1] et les deux qu'elle avoit avec elle au Grand Breuil. Je n'i restois qu'un jour et je retournois à Nyort, et le lendemain votre bonne mère retourna au dit château de Gascougnolle, et ce fut là qu'elle apprit le désordre qu'avoient fait chez nous les cavaliers, et comment ils avoient vendu tous nos meubles.

Deux ou trois jours après elle retourna audit Mougon, avec Anne, Pierre et Elisabeth, et racheta partie de nos meubles. L'autre partie demeura dans les mains des acheteurs qui ne s'en voulurent point défaire, les ayant eu presque pour rien.

J'étois pour lors desnué de toute sorte de travail et ne sachant à quoi m'employer. Je pris avec moi Jaques et Gabriel, et nous nous en alâmes au Grand Breuil, et le lendemain nous fûmes à La

de Migault et ami de la défunte, fut témoin aux obsèques. (Arch. départ. Deux-Sèvres, B. 35).

[1] Grand'mère.

Chateau du Grand-Breuil

Rochelle. Beaucoup de personnes de notre voisinage, accablé des maux que les cavaliers leur avoient faits, firent ce voyage aussi, et y ayant trouvé des vaisseaux étrangers, se mirent dedans à sauveté et s'en furent, les uns en Holande, les autres dans l'Anglettere, dans l'Irlande et quelques uns dans la Caroline, se délivrant par ce moyen de la persécution [1].

Le voyage que je fis lors à La Rochelle étoit à même fin ; mais n'ayant aucune habitude dans ce lieu, je ne trouvois pas le moyen de sortir du pays, ayant ma famille en divers endroits. Je retournois avec les deux aînez de vous au Grand Breuil, où je restois pendant les vendanges ; après quoi, voyant que les cavaliers s'étoient un peu éloigné de Mougon et que votre bonne mère y étoit retournée avec trois de vous, j'y retournois aussi à la sollicitation de quelques amis, qui se flattoient aussi bien que moi que les cavaliers n'i retourneroient plus, y ayant resté si peu de familles sans changer.

[1] Voy. sur cet exode, *Bull. prot. fr.* 1890, p. 57 et ss., et 1905, 341 et ss.

Je fis retourner votre grand-mère à Mougon, et je vous rassemblois tous. Même une partie de nos pensionnaires, que j'avois congédié auparavant l'arrivée des cavaliers, retourna chez nous, et je commançois à ouvrir mon école, ne pensant pas au malheur qui étoit proche.

Deuxième visite des dragons. Fuite de Migault

Notre calme ne dura qu'environ douze ou quinze jours, au bout desquels la compagnie du sieur de Mal-Fontaine [1] arriva dans la paroissse de Thorigné joignant la nôtre. C'étoit au commencement du mois d'octobre. Le premier logement qu'avoient souffert les habitants dudit Thorigné n'étoit rien en comparaison de ce second. On ne sauroit guère s'imaginer de sortes de

[1] Lisez probablement : « de Mortfontaine ». Du 8 au 23 octobre les dragons avaient été cantonnés à Baptreau, près de St-Maixent. (Cf. A. Richard, *Poésies de Jean Babu sur la ruine des Temples protestants*. Poitiers, 1896, in-16, préface).

maux que ces pauvres gens ne souffrissent pendant tous ce mois. Presque toute la paroisse, qui est fort grande, étoit de notre religion, et n'y ayant eu que peu de personnes qui changèrent au premier logement, les cavaliers, poussez par le curé [1] et autres, firent des maux au delà de ce qu'ils avoit fait ailleurs. Cependant le plus grand nombre d'habitans eut une constance admirable. Peu se changèrent, et beaucoup abandonnèrent leur maisons à la merci de ces voleurs et à beaucoup de voisins papistes qui ne valloient pas davantage que les soldats.

Ce second logement de Thorigné et de beaucoup d'autres parroisses « pour aller amasser le reste », comme ils disoient, nous fit croire que nous pourrions les avoir encore une fois sur les bras. Votre bonne mère et moi prîmes résolution de nous ôter tout à fait de Mougon avant leur arrivée, et vous enmener tous dans notre refuge du Grand Breuil, Mme de la Bessière, à qui ce château appartenoit, ayant eu

[1] Le curé de Thorigné se nommait Thebault (1649-1683), son successeur, Gandouet.

la bonté de m'offrir cet asile à cette seconde fois comme à la première.

Nous résolûmes de partir la nuit du dernier jour de ce mois d'octobre, et, pour cet effet, je fus prier un de mes amis [1] de me prêter un cheval pour emmener et porter les plus petits de vous. Cet ami m'acorda un très bon mullet que je pris aussitôt, et je m'en allois chez nous à dessein de partir la nuit, votre bonne mère ayant apprêté ses paquets du peu de linge qui nous restoit, et tous étoit prêt de bonne heure.

Il est bien vrai de dire que l'homme propose et que Dieu dispose. La Providence n'avoit pas permis que nous emportassions davantage à cette seconde fois qu'à la première, puis qu'environ midi du dit jour, la compagnie des cavaliers qui étoit à Thorigné arriva à Mougon. Et comme j'étois la principale adversion du curé qui les conduisoit, et qu'il n'i avoit en tout le bourg que MM. de la Chabossiè-

[1] « M. de Veyré », dit le manuscrit de Brême. Sans doute Vairé, château, com. Exireuil, cant. St-Maixent.

re-Senné[1] et de la Morinière-Fradin[2] qui fussent des nôtres, votre bonne mère, étant accompagnée seulement des deux ou trois plus petit de vous, apperçut grand nombre de cavaliers à chacune des deux portes de la cour de notre logis, qui sortait comme j'ay dit en deux diverses rues, et, toute effrayée de leur bruit, ne put se précautioner d'autre chose que de prendre Marie et Elisabeth sous ses bras et gagner cette petite porte qui, de notre logis, entre dans celui de nos voisines papiste, laissant tout notre ménage une seconde fois entre les mains de ces bons ménagers.

Ces voisines ayant vu votre bonne mère et ces deux petits tous effrayez, regardèrent dans les rues et virent le grand nom-

[1] David Senné, praticien, est témoin à Mougon, le 29 août 1677, à l'enterrement de Guillaume Massé, chirurgien. (*Reg. réf. de Mougon.* Arch. Deux-Sèvres. B. 37).

[2] Jean Fradin, sieur de la Morinière, est témoin du mariage de François Gibault et de Françoise de Salle, à Mougon, le 12 mai 1677. *Loc. cit.* Un Fradin, de Mougon, figure sur la liste des persécutés de 1681 donnée par Benoist dans son *Histoire de l'Edit de Nantes.*

bre de cavaliers qui étoient à nos deux portes, et ainsi qu'à la première fois la firent cacher dans une petite chambre haute, et la couvrirent comme à la première fois de linge sale et autres hardes. Ces deux petits, quoique fâcheux à l'ordinaire, restèrent pourtant plus de trois heures sans crier, et c'étoit bon besoin de faire silence, car les cavaliers, assisté du curé, ayant cherché dans toutes les chambres de notre logis et n'y ayant trouvé personne, se firent ouvrir les portes des chambres du logis de ces dames où ils cherchèrent longtemps, même dans la chambre où votre bonne mère étoit cachée. Ils ne firent pourtant qu'i entrer et sortir sans toucher à aucune chose. Après quoi ils retournèrent chez nous, et y trouvèrent Pierre [1] qui, en pleurant, cherchoit et demandoit sa mère. L'un de ses misérables prit se petit enfant qui n'avoit lors que quatre ans, et le jetta d'un bout de la chambre à l'autre. Il n'en fut incommodé que fort peu, et la peur qu'il eut le fit sortir de la maison incontinent qu'il fut relevé et

[1] « Pierrot », dit le manuscrit de Brême.

s'aller cacher dans le jardin de notre logis, sous les allées de bouys qui y sont. Il y eut passé la nuit si une femme du voisinage, qui l'y vit cacher, ne l'eût été prendre pour le mener coucher chez elle.

Pendant cette arrivée, votre grand mère avoit été porter du bois au four, et elle n'avoit qu'achevé de pétrir. Cette pauvre femme, retournant dudit four et voyant notre maison pleine de cavaliers n'osa s'i produire, mais se cacha chez des voisines, d'où elle trouva moyen de recueillir à soi, dès le même soir, trois ou quatre de vous qui vous étiez ôtez de leur chemin. Ils trouvèrent, comme j'ay dit, notre ménage tout à paquet. Ils visitèrent tout et prirent pour eux le linge dont ils avoient besoin. Le reste, avec nos lits, vaisselles, poisleries et habits, ils le portèrent la plus grande partie chez le nommé la Fontaine-Banlier [1], nouveaux papiste, qui acheta le tout pour du vin qu'ils bû-

[1] On trouve sur le *Rolle des nouveaux convertis* à Mougon, René Banlier, 22 ans, et Marianne Banlier, 15 ans, fils et fille de feu Rolland Banlier, sergent.

rent en rompant et brisant nos meubles de bois.

Quand ils eurent tous vendu, ils sortirent du logis excepté deux, lesquels incité par le curé, envoyèrent chez un maréchal et s'estant fait apporter des mails ou gros marteaux de fer brisèrent avec ces outils tous nos meubles de bois, sans en excepter une seule pièce, de manière que rien n'a servi en suite qu'à mettre au feu. Ils firent ôter la paste de la met [1] pour la porter au four et en avoir du pain pour leur souper, et en suite étant vuide, ils la mirent en plus de cent pièces.

Nos coffres, armoires, tables et sept grands châlits ne furent pas mieux traitez. Le curé, plein de rage, pour m'enpêcher de retourner une seconde fois dans ce logis, obligea ces cavaliers de rompre les portes et les fenêtres [2] d'icelui ; et, de fait, dans cette même nuit, après avoir achevé de briser tous nos meubles, ils mirent en piè-

[1] Huche, en patois poitevin.

[2] Un autre procédé, pour empêcher les protestants endurcis de rentrer dans leur logis, consistait à mettre la toiture à découvert, en enlevant les tuiles. *Bull. prot. fr.*, LII, p. 265.

ces toutes les portes et fenêtres de cette maison au nombre de plus de trente-cinq. Un beau cabinet [1], qui étoit dans le retranchement d'une des chambres hautes et qui étoit autrefois l'estude de feu M. de la Blachière, ministre de ce lieu [2], et auquel le logis appartenoit alors, ne fut non plus épargné, mais rompu et entièrement brisé. De sorte que cette pauvre maison resta désolée et ouverte de tous cotéz près de trois ou quatre mois, et depuis n'a pu servir qu'après y avoir fait refaire à neuf des portes et fenêtres, et employé au moins quarante à cinquante écus de réparation.

Pendant le commencement de ce débris, votre bonne mère étoit dans cette chambre, et entendoit aisément les coups de mails et les blasphémes que ces malheureux desgorgeoient, n'i ayant que la muraille entre deux. Mais quand ce fut le commencement de la nuit, et qu'elle voulut sortir avec ces deux petits enfans qu'elle avoit avec elle, il falut descendre

[1] Bahut.

[2] Jean de la Blachière, pasteur de Mougon, de 1603 à 1647.

par la fenêtre de cette chambre, regardant dans la rue pour n'estre point exposée à la vue des dits cavaliers et d'autres personnes qui étoient continuellement dans ce logis, attendu que c'étoit un cabaret, et ayant eu de l'aide pour descendre par cette fenêtre [1], on lui donna par icelle ses deux petis, c'est-à-dire qu'à cause qu'elle est assez haute, on les laissa tomber du haut entre ses bras, et, par bonté de Dieu, ils ne se firent aucun mal. Et s'estant ainsi échappée dudit logis et de la vue des cavaliers, elle s'en alla avec ses deux enfans [2] chez la nourice du plus petit qui n'estoit âgé que de deux mois et vingt-cinq jours.

Cet enfant étoit malade depuis huit jours, et quoi que sa nourice le trouvât fort mal, votre bonne mère ne put lui donner de tems que pour le baiser et le recommender à Dieu et au soin de sa nourice. Puis elle se rendit au logis de

[1] « S'estant fait dévaler », dit le manuscrit de Brême.

[2] « Marie et Izabeau », dit le manuscrit de Brême.

M. Champion [1], notre pasteur, pour y chercher de mes nouvelles, n'en sachant point de toute la journée ; car, comme j'ay dit, dès le matin j'avois été cherché quelque montures pour nous servir en la retraite que nous avions résolu ce même soir à la nuit.

J'arrivois à Mougon fort tard, et dès l'entrée du bourg, étant accompagné de Dillot, qui venoit pour nous conduire sans avoir rien appris de l'arrivée des cavaliers, j'en rencontrois un qui étoit occupé à abruver son cheval, lequel en blasphémant ainsi que je passois près de lui, me demanda si j'étois catholique, et sur ma réponce qu' « oui, par la grâce de Dieu ! », il ne me demanda plus rien, ou n'eut pas le tems de me suivre ni me questionner davantage. Le fils de M. de la Chabossière, qui étoit avec lui, le quitta et me vint dire à l'oreille ce qu'on avoit fait chez nous, et m'exorta de n'entrer

[1] Jacques Champion, dit Hours, pasteur de Mougon, s'expatria à la Révocation (Lièvre, *Hist. des prot. du Poitou*, t. III, p. 332), avec Suzanne Eveillard, sa femme. Il avait succédé à Jean de la Blachière.

BIBLIOTHECA

point dans le bourg. Je le crus et ayant mis pié à terre, je lui donnois ma monture, et je le priois de la mener chez M. Champion, son logis étant hors du bourg, et au moment, accompagné de Dillot, à la faveur de la nuit qui étoit déjà obscure, me transportai chez la nourice de notre petit, et j'y apris que votre bonne mère étoit échappée encore une fois des mains des cavaliers, et qu'elle ne faisoit que sortir de cette maison pour aller chez ledit sieur Champion.

J'exortois cette nourice d'avoir soin de votre petit frère : je le baisois en le recommendant à Dieu. Il ne vécut après mon départ que cinq ou six heures, et il expira environ sur la minuit.

Le lendemain venu, qui étoit le premier jour de novembre, ce malheureux prêtre [1], poussant sa rage contre moi jusques au bout, ayant appris la mort de cette petite créature, voulut obliger le mari de cette nourice de jetter aux chiens ce petit corps mort. Mais cet homme, quoique papiste, autant chrétien que le prêtre étoit bar-

[1] Le curé de Thorigné.

bare, n'en voulut rien faire, mais porta cet innocent cadavre chez le dit sieur Champion, lequel eut la bonté de le faire enterrer au soir dans les sépultures de ceux de notre religion, audit Mougon.

Nous n'apprîmes la mort de cet enfant que quatre jours après, car, comme je vien de dire, au sortir de chez cette nourrice, j'allois chez M. Champion où je trouvois votre bonne mère qui s'i étoit rendue peu de tems avant moi, avec Marie et Elisabeth. Elle étoit un peu rassurée de la peur qu'elle avoit eue. Elle m'exorta de nous ôter promptement de ce lieu, et aussitôt j'envoyois Dillot dans le bourg avec un autre homme pour vous chercher, et vous ayant trouvé, ils laissèrent Louis et Madelon, avec votre grand mère, chez un de nos voisins [1] qui avoit changé de religion. Ils ammenèrent avec eux les deux aînés de vous avec Pierre, et à l'instant nous partîmes, et cheminâmes toute la nuit, n'ayant qu'une monture chargée de quatre personnes, savoir votre bonne mère qui tenoit Elisabeth entre ses bras,

[1] « J. Moreau », dit le manuscrit de Brême.

Pierre et Marie étoient chacun dans une basse [1], dont je m'estois fourni à cet effet : les deux aînées et moi étions à pié.

Nous vînmes nous reposer sur la minuit dans une métairie [2] sur le chemin, où demeuroit un de mes amis [3], et après un moment de sommeil pour les petits, nous continuâmes notre chemin jusques audit château du Grand Breuil, auquel lieu nous recueillîmes notre famille, et ce fut à diverses fois. Dillot vous amena les uns après les autres, et votre grand mère aussi, de sorte que, par la grâce de Dieu, toute notre grande famille fut sauvée de la main de ces barbares.

Gabriel fut le dernier à se rendre [4], ayant demeuré cachez chez la dite dame de la Bessière [5] pendant cinq ou six semai-

[1] Petite cuve en bois servant à transporter la vendange au pressoir, à dos de cheval.

[2] « Joignant le grand chemin, appelée la Croix Naslin », dit le manuscrit de Brême. C'est la ferme de la Croix-Nolin, commune de Prahecq.

[3] « Estie[nne] Fouché », dit le manuscrit de Brême.

[4] Se rendre, en Poitou, veut dire « revenir ».

[5] Sans doute au château même de la Bessière.

Chateau du Grand Breuil

nes. Et lorsque je l'amenois, les eaux étoient fort grande au dessous du bourg de Pré [1], et étant en croupe derrière moi, il se laissa glisser en bas au milieu de cette grande eau, et se trouvant à terre dans l'eau jusques par dessus les genoux et ne pouvant remonter, il fallut qu'il cheminât au travers de cette rivière desbordée plus de deux cent pas, se tenant et supportant à la queue et au harnois de mon cheval. Il n'eut pourtant autre mal que celui d'être tombé dans l'eau et tout mouillé [2].

Au Grand Breuil

Il ne se passoit point de semaines que nous n'ussions des nouvelles de Mougon

[1] Prahecq, chef-lieu cant., arr. Niort. Pré est la prononciation patoise. La fosse de Paix, tout près du bourg, est encore sujette à des débordements subits qui submergent la route.

[2] « Toute notre grande famille fut cette seconde fois, comme la première, sauvée des mains des cavaliers, et nous eusmes de nouvelles grâces à rendre à Dieu pour notre délivrance, » ajoute le manuscrit de Brême.

et des environs dudit lieu par des personnes qui fuyoient comme nous avions fait [1], et on continuoit toujours les cruautés accoutumées. On ne parloit plus guère de logemens. Les cavaliers alloit sans billet chez les personnes qui avoient demeuré fermes dans notre religion ; ils y prenoient et voloient tout ce qu'ils rencontroient. Plusieurs papistes, et même des nouveaux, achetoient des cavaliers, divers meubles pour cinquante à soixante sou qui étoient de valeur de cinquante à soixante livres. Quelques un en achetèrent de ces bons marchands de valleur de 20 à 30 livres pour deux pièces de trois sou et demi. Cet article se prouve par les meubles que les cavaliers prirent dans notre maison, car ayant pris quelques linges pour eux, ils portèrent le reste chez le dit Banlier qui ne leur donna pour leur payement que deux pintes de vin.

Quant j'apris que nos meubles avoient été porté chez cet homme, je ne les crus

[1] « Et nous sachans refugiez dans ce château, ils nous y venoient voir, » ajoute le manuscrit de Brême.

pas perdu, attendu que j'avois eu sa fille ainée en pension, et qu'il m'en devoit encore le payement. Mais j'en fus désabusé dès la première fois que je retournois audit Mougon, car ayant été chez lui et lui ayant parlé, je reconnus par ses raisons que non seulement nos meubles étoient perdus, mais aussi l'argent qu'il me devoit pour l'école de sa fille. Ce misérable ne voulut jamais m'en rendre une seule pièce. Sa femme et ses filles ont porté à la vue de tout le voisinage les linges et autre choses comme habits, chemises et coiffures qui servoient à votre bonne mère et aux deux aînées de vous. Les deux pintes de vin qu'ils donna aux cavaliers, qui brisèrent nos meubles de bois, lui valurent bien quarante à cinquante livres au moin.

Quelqu'autre voisins en attrapa quelque pièce. Je ne les veux point nommer : ce qu'ils ont eu de cette manière ne leur servira guère longtems. Et quoi que nous sortîmes de Mougon de la manière que je vien de raconter, nous eûmes tous sujet de louer Dieu de sa bonté, car tous ce qui étoit nécessaire à l'entretien de

cette vie ne nous manqua point. Nous trouvâmes audit château du Grand Breuil de quoi nous subvenir. Il y avoit quantité de blé, de vin et de bois apartenant à Mme de la Bessière, qui avoit fait faire la récolte de cette maison, n'i ayant point de fermier pour lors. Cette charitable dame ayant appris que j'y étoit réfugiez pour une seconde fois avec toute ma famille, m'envoya les clefs de ses greniers et de ses celliers, pour disposer de tous selon nos besoins.

Le mois de novembre se passa dans le milieu Poictou comme avoit fait les précédent, savoir en continuelles volleries et pilleries sur le pauvre peuple de notre religion. Au commencement de décembre, ses furieuses troupes s'apprêtoient pour aller piller et ravager le bas Poictou, comme elles avoient ravagé et pillé le haut et le milieu pendant plusieurs mois ; mais elles en furent empêchées [1]. Sa Ma-

[1] L'évêque de Luçon, Henri de Barillon, manifesta ses regrets de cette retraite des troupes dans sa *Confession :* « Lorsque les conversions s'allaient répandre dans mon diocèse, les choses ont changé et on a rappelé les troupes. J'appré-

jesté leur commanda d'en sortir, et elles se retirèrent tous d'un coup [1], au grand regret de ceux qui n'avoient pas achevé de remplir leurs maisons de nos dépouilles.

Sur la fin du mois de décembre, nous commençâmes encore à penser de retourner dans notre pauvre province, ne pouvant demeurer davantage dans ce château où nous n'avions aucune occupation. Cependant nous avions beaucoup de répugnance pour retourner à Mougon, attendu les maux et peines que nous y avions souffertes pendant neuf mois que nous y avions demeuré.

Dans ce tems, messieurs du Consistoire de ce lieu (de Mauzé [2]) me firent l'hon-

hende d'y avoir contribué par précipitation, inquiétude et présomption, et d'avoir été cause par mes péchés que cette bénédiction ne se répandit dans mon diocèse. » Manuscrits de D. Fonteneau, t. XIV et LXV, cité par Lièvre. *Hist. des prot. du Poitou*, t. II, p. 120.

[1] « Et de là s'en allèrent dans la ville de Bergerac », dit le manuscrit de Brême.

[2] Mauzé-sur-le-Mignon, chef-lieu cant., arr. Niort (Deux-Sèvres). Son Eglise ne s'est pas rele-

neur de me demander si je voulois m'y établir pour enseigner les enfans de ceux de notre religion, n'i ayant pour lors aucun maître d'école de notre communion, celui qui enseignoit auparavant avoit changé de religion [1] quelque mois premier, et pendant la persécution qu'avoit fait à Mauzé le sieur de Demuin [2], intendant de Rochefort et d'Aunix.

vée depuis la Révocation. On conserve à la bibliothèque Marsh, de Dublin, le journal manuscrit des dragonnades à Mauzé, adressé par les membres du consistoire, au mois de septembre 1681, à de Ruvigny, député général des Eglises réformées. Les pièces concernant la démolition du temple (1685-1686) sont aux *Archives Nationales,* TT. 252.

[1] Il se nommait Barbolin, et se fit l'instrument du curé de Mauzé pour empêcher J. Migault de continuer à enseigner. (Cf. p. 122). Il faut sans doute lire « quelques mois auparavant ».

[2] Honoré Lucas de Demuin, intendant d'Aunis de 1674 à 1684. Le pamphlet intitulé les *Héros de la Ligue* (Paris, 1686), lui a donné place dans sa galerie des vingt-quatre ennemis les plus acharnés du protestantisme. (*Bull. prot. fr.,* XXXIX, p. 62). On trouvera le récit de ses exploits à Mauzé dans Tessereau, *Histoire des réformés de la Rochelle,* p. 162 et 163.

Nous eûmes beaucoup de peine à nous déterminer à venir nous établir dans cette ville, car, quoi que nous n'eussions que peu ou point d'envie de retourner dans ce désolé bourg de Mougon, néanmoins l'amour qui m'étoit porté et que je portois à quantité de personnes qui, malgré les violences des cavaliers et des prêtres, avoient restez de notre religion dans l'étendue de l'Eglise de Mougon et lesquels, après le départ des troupes, s'étoient remises et retournées dans leurs maisons, joint l'honneur que j'avois eu dès mon bas âge de faire la lecture, les écritures nécessaires pour l'enregistrement des bastèmes, mariages et enterremens [1], et de conduire l'air des pseaumes le court de vingt ans entiers dans cette Eglise, nous faisoit pencher l'un et l'autre pour notre retour, attendu aussi que nous n'avions dans cette ville que fort peu de connaissance.

[1] L'unique registre de l'Eglise réformée de Mougon conservé aux Archives départ. des Deux-Sèvres, B. 37, et qui va du 28 mars 1677 au 29 avril 1678, est, nous l'avons dit, en partie écrit de la main de J. Migault.

Je peux seulement nommer MM. Pierre Burjaud[1] et Jean Jousseaume, sieur de la Revestizon[2], desquels j'avois eu leurs enfans en pension à Mougon et à Moullé quelques années auparavant. Ces messieurs nous aidèrent beaucoup à nous déterminer à venir nous établir ici, et accepter l'honneur et l'offre qu'on me faisoit pour mon établissement. De sorte qu'ayant demandé à Dieu de nous conduire et adresser par sa sage providence, nous prîmes enfin la résolution de nous établir dans ce lieu, et nous ne restâmes au Grand Breuil que trois mois entier, au bout desquels nous vinsmes avec toute notre famillle occuper une maison appar-

[1] Pierre et Jean Burjault, nouveaux convertis, furent condamnés à l'amende honorable et au bannissement, le 9 septembre 1682, pour être retournés au temple de Mauzé. (*Arch. Nat.*, TT. 252).

[2] Dans le procès qui aboutit à la démolition du temple de Mauzé, on trouve Jacques Jousseaume, marchand à Mauzé, nouveau converti et relaps, c'est-à-dire revenu au protestantisme. (*Arch. Nat.*, TT. 252). La Revêtison est un hameau voisin de Mauzé, com. St-Pierre-d'Amilly (Char.-Inf.).

tenant à M. de Ranques [1], et laquelle s'appelloit le Breuil de Mauzé [2], et ce fut le dernier jour de janvier 1682.

A Mauzé (31 janvier 1682)
Mort d'Elisabeth Fourestier, première femme de Migault

Dès la première semaine de notre établissement, nous eûmes des écoliers, et, peu de jour après, nos pensionaires, que j'avois été obligé de congédier, retournè-

[1] Trois membres de la famille de Ranques faisaient partie en 1681 du consistoire de Mauzé : Henri, Hector-Henri et Victor. Outre le fief du Breuil-en-Mauzé, ils étaient seigneurs de Grange et de Prin.

[2] Cette maison a servi depuis de caserne de gendarmerie. C'était le siège du fief noble du Breuil-Barabin-en-Mauzé, qui comprenait la partie de la ville située au midi et à l'ouest des halles, et appartenait depuis plusieurs siècles à la famille de Ranques. Les jardins et dépendances de la maison touchaient aux fossés de la ville, ce qui explique comment Migault put échapper aux dragons par cette voie détournée. Cf. p. 111.

rent continuer leur école. Enfin nous eûmes de quoi nous employer doucement, sans avoir lieu de regretter le bourg de Mougon. Dieu nous fit la grâce d'être aimé de tout ce qu'il y avoit d'honnête gens dans cette petite ville, notre travail étoit suffisant pour gagner de quoi nous entretenir avec notre grande famille, et nous avions tous sujet d'estre content.

La prospérité nous accompagna jusqu'au bout de la course de votre bonne mère. Elle avoit eu beaucoup de peine pendant ses dernières années, mais Dieu voulut l'en délivrer et la retirer à lui.

Ce fut le 28 et dernier jour de février, un dimanche à midi, de l'an 1683 qu'elle rendit son âme à Dieu. Elle avoit mis au monde le petit Olivier le 21 du même mois, qui étoit le dimanche précédant. Elle s'accoucha et se délivra fort heureusement, mais, vingt et quatre heures après, elle fut saisie d'une violente fièvre qui ne l'abandonna qu'avec la vie. Pendant cette triste semaine, elle fut la plus part du tems dans de grands assoupissement. Je me tenoit le plus souvent à son chevet, et lors quelle se réveilloit, elle me prenoit et

Maison du Breuil a Mauzé (Ancienne Gendarmerie)

me serroit une de mes mains que je lui donnois.

Le second jour de sa fièvre, me tenant une de mes mains dans la sienne et me la serrant, je lui demandoit si elle me voulois dire quelque chose. Elle me répondit : « Je me meurs, mon cher ami, ayez soin de nos enfans. » Ce fut tous pour l'heure. Une autre fois je lui demendois si elle ne souhaitois point voir son petit enfans. Elle me répondit : « Apportez le moi ici. » Je lui apportay incontinent, et en tirant ses foibles mains du lit, elle le prit et le regarda un peu, et puis dit : « Dieu te veuille bénir, mon petit enfant », et me le redonna incontinent. Elle me dit plusieurs choses pour me consoler quand elle m'entendoit soupirer. Son espérance fut si ferme en la miséricorde de Dieu qu'elle consoloit tous ceux qui lui parloient.

M. de la Forest [1], notre très honoré pas-

[1] Louis de la Forest, sieur de Puycouvert, ministre de Mauzé en 1681, présida le synode provincial de Saintonge à Barbezieux en 1682. Il était parent d'Eléonore d'Olbreuse, duchesse de Zell, et beau-frère, par sa sœur Claude de la Forest, du pasteur Second de Chauffepié.

teur et Mlles de la Forest [1] aussi la visitèrent fort souvent. Ces charitables personnes ne l'abandonnèrent point que Dieu n'eût accompli son œuvre en elle la retirant du monde.

Il m'est impossible de vous descrire les circonstances de cette courte maladie et de cette triste mort et séparation. Mes yeux et mon cœur ne me peuvent souffrir de plume pour cela. Je m'arrêterois en cet endroit, mes chers enfans, en vous disant que vous êtes enfans d'une mère qui avoit la crainte de Dieu, ayant sur toute chose aimé la lecture de la sainte Parole, même dès la plus tendre jeunesse. Elle aimoit aussi en particuliers l'*Histoire des martirs* [2], et donnoit à cette lecture ses heures de loisir comme aussi à la lecture des *Consolations de l'âme fidelle contre les frayeurs de la mort* [3]. Nos pseaumes lui

[1] Ces deux sœurs du ministre habitaient ensemble à Mauzé. L'aînée portait le titre de Mlle de Puycouvert, la cadette, celui de Mlle de la Vergnais. (*Journal d'Anne de Chauffepié. Bull. prot. fr.*, VI, p. 60).

[2] Par Jean Crespin.

[3] Par Charles Drelincourt.

tenoient aussi fort au cœur. Je lui en avoit appris les airs la seconde année de notre mariage. Elle les avoit, dis-je, si fortement en esprit que souvent, même en dormant la nuit, elle en chantoit quelque ligne et quelque fois des couplets tous entiers. Je me souvien que la seconde ou troisième nuit de sa maladie mortelle, étant accablée de sa violente fièvre et en un profond assoupissement, j'ouïs qu'elle chantoit assé intelligiblement d'une voix mourante ces trois à quatres lignes du Pseaume 47 :

C'est le Dieu très haut
Que craindre il nous faut,
Le grand Roi qui fait
Sentir.....

Elle s'arrêta en cet endroit, et quand je vis qu'elle en demeuroit là, je l'éveilloit et lui dit en pleurant de continuer. Elle me demanda : « Que voulez-vous, mon ami ? » Je lui dit : « Tu chantois tout à l'heure, ma chère femme, et tu n'as pas achevé le verset. » Elle me fit répéter ce qu'elle avoit chanté, et, après un petit souris, se rassoupit.

Imitez, mes chers enfans, ces belles vertus, lesquelles je ne vous peux assez exorter d'avoir devant les yeux, et vous souvenez toujours que, pour mourir en la grâce de Dieu un jour, il faut que vous viviez en sa crainte. C'est ce que vous souhaite à tous, du profond de son cœur, votre père et meilleur ami,

MIGAULT.

De Mauzé, au mois d'avril 1683.

SUITE DU JOURNAL

de

Jean MIGAULT

En faveur de ses Enfans

Si la Providence de Dieu nous avoit laissé jouir de la liberté de nos exercices au lieu de Mauzé, peut être que cet écrit auroit été parachevé comme il est ci-dessus. Mais puis que sa bonté et sa sagesse adorable, en continuant ses soins pour le salut de notre pauvre famille, en a autrement disposé, nous ayant apporté comme dans sa main les uns et les autres pour nous faire jouir en pleine liberté de la prédication de sa sainte Parole, nous retirant du profond abîme de maux qui a continué et qui continue encore dans le royaume de France, le roy ayant révoqué l'édit de Nantes et par conséquent interdit l'exercice de notre religion, j'ay voulu et

trouvé à propos, mes chers enfans, de vous laisser par écrits une partie des choses qui ont fait mes malheurs, mes peines et mes misères depuis la mort de votre bonne mère jusques à présent, afin que vous puissiez comprendre ensuite combien vous et moi avons d'actions de grâces à rendre à ce bon Dieu, qui nous fait ce bien de nous faire trouver encore jouissans d'une profonde paix dans cette grande ville (d'Amsterdam), après tant d'années de maux et de malheurs qui ont accablé notre patrie pendant la cruelle persécution qui a été exercée contre notre religion.

Et parce qu'il y en a quelques uns de vous éloigné de moi, et les autres en partie en bas âge, ceci vous remettra en mémoire aux uns et aux autres les grandes grâces que Dieu nous a faite à tous en général, et à chacun en particulier, si vous prenez la peine d'y faire attention et qu'il plaise à Dieu nous rassembler en ses miséricordes, soit dans ces heureuses provinces ou ailleurs.

Mauzé. Nouvelles persécutions

Je commenceray où j'ai fini ci-dessus en vous disant que la mort de votre bonne mère fut le commencement de mes peines et le présage de mon malheur. Dieu la retira en son repos pendant un petit calme dont nous jouissions alors au lieu de Mauzé. Sa vie avoit été paisible avec tous ceux qui la hantoient, et sa mort fut la fin de la paix que j'ay goutée en France.

Environ douze jours après cette triste séparation, parut une déclaration du Roy [1] qui deffendoit à tous maitres d'école de notre religion d'avoir aucuns pensionaires dans sa maison. Ce coup m'eût été fort sensible dans un autre tems, attendu que c'étoit le principal moyen dont Dieu se

[1] L'arrêt du Conseil d'Etat du 11 janvier 1683 faisait défense « aux ministres de tenir un plus grand nombre de pensionnaires que celui porté par l'art. XI de la Déclaration de 1669, et aux maîtres d'école d'en avoir aucuns à peine de mille livres d'amende, d'interdiction du ministre et de suppression des dites écoles... » *Edits, déclarations et arrests concernans la Religion P. Réformée.* Paris, 1885, in-12, p. 127.

servoit pour nous faire subsister, mais la tristesse où j'étois plongé ne me permit point de le sentir, quoi que j'aimois beaucoup ceux qui estoient commis à mes soins, étans tous de bonne famille [1].

M. de la Forest, notre très honoré pasteur, m'ayant appris cette nouvelle, m'exorta à la recevoir comme un coup de verge venant de la main de Dieu. Je le consultois après l'avoir écouté, et nous trouvâmes qu'il faloit obéir à cette déclaration, et dès le lendemain je plassois tous mes pensionaires au nombre de six [2] dans trois maisons bourgeoises [3], en attendant que j'eusse des nouvelles de leur pères qui étoient de lieux différents et assez éloigné de Mauzé, comme Benestz [4],

[1] Parmi eux se trouvaient Pierre Rousset, le fils de Guichet de la Gratière, venu de la Châtaigneraie, et les fils de trois bourgeois de la Rochelle : Hélie Hérault, Jacques Martin et David Bion, qui plus tard vinrent en aide à Migault pendant sa captivité.

[2] Plus tard il en eut jusqu'à vingt.

[3] « Auberges », dit le manuscrit de Brême.

[4] Benet, cant. Maillezais, arr. Fontenay-le-Comte (Vendée). Son temple avait été démoli par arrêt du Conseil du 6 août 1665.

la Chastagneraie [1] en Bas Poictou, et ailleurs. Ces messieurs vinrent en peu de jours, visitèrent leurs enfans, et ayant approuver les choix des personnes chez qui je les avois plassé pour y être logé, nourri et blanchi, je continuois à les enseigner, et je faisois pour eux tout ainsi qu'au tems qu'ils mangeoient avec moi.

J'eus une autre affaire peu de mois après. Le maître d'école papiste, qui, comme j'ay dit, avoit abjuré notre religion, me fit appeller par devant le juge dudit Mauzé, pour une contravention qu'il prétendoit que je faisois au déclaration du Roy, en faisant chanter les pseaumes à mes écoliers et leur enseignant les principes de la musique, voulant me restreindre à n'enseigner qu'à lire, écrire et l'arithmétique. Je répondis à l'assignation qui me fut donnée à la requête du procureur fiscal, et après que nous eûmes été ouï, le juge ordonna qu'il seroit informé de nos dires.

[1] La Châtaigneraie, arr. Fontenay-le-Comte (Vendée). Temple démoli par arrêt du Conseil du 6 août 1665.

Et pendant que le sieur Barbolin (c'est ainsi que se nommoit ce régent) faisoit son enquête, la compagnie de notre Consistoire, qui s'intéroissoit fortement dans cette affaire, dressa un dire ou remontrance qu'elle fit signifier tant au procureur fiscal qu'au juge et à ma partie, avec déclaration qu'ils intervenoit en la cause en prenant ma garentie, et demendant le renvoi d'icelle par devant nos seigneurs du Conseil, attendu que le juge de Mauzé n'estoit pas compétant pour connoître ces sortes d'affaires, avec protestation requises. Ce dire et remontrances arresta cette affaire, et elle demeura comme morte, dans la vue que le curé dudit Mauzé [1] (et qui faisoit agir ce Barbolin), avoit de voir de jour de jour la ruine de notre exercice.

Peu de mois se passèrent après cela lors que l'on ouït parler de la descente des dragons que le roy envoya d'abord dans la province de Poictou, uniquement pour

[1] Yves Bernard fut curé de Mauzé de 1662 à 1684. Son successeur, Jean Tremblay, mourut en 1695.

ruiner les familles qui restoient du naufrage de l'an 1681 [1].

On apprenoit aussi de jour en jour les désolations que faisoient les cours souveraines et les intendant des provinces, qui avoient commision de juger en dernier ressort les Eglises qui se trouvoient accusées de quelques chose, et, en peu de jours, on s'apperçut qu'accuser et voir condamner un de nos exercices [2] étoit un même chose.

On ne manqua pas de susciter des affaires à toutes celles qu'on voulut, et, soit par les cours ou par les intendants, la plus grande partie de nos exercices, non seulement d'une province, mais de tout le royaume, furent condamnez. Et il ne restoit que très peu de temples et de pasteurs en état de donner de la consolation à nos frères.

Nous eûmes à Mauzé celle de voir notre temple debout, et notre cher pasteur au-

[1] Le 20 août 1685 le régiment d'Asfeld arriva en Poitou.

[2] On appelait « exercice », le droit de célébrer le culte protestant.

près de nous jusques près de la révocquation de l'édit de Nantes, et avec cela la douleur de voir nos pauvres frères privez de leurs saintes assemblées, de manière que presque pendant un an il s'assembloit à Mauzé un si grand nombre de personnes qu'il nous fut impossible de les connoître, quelque précaution que nous eussions prise, pour leur donner des marreaux [1], lorsqu'on célébroit la sainte Cène.

La pluspart de vous êtes mémoratifs comment notre maison étoit remplie de gens tous les samedis au soir pour y avoir le couvert, et non seulement la nôtre, mais aussi toutes celles des honnêtes gens, sans conter tous ceux qui logeoient dans les hôtelleries qui étoient en grand

[1] Le « marreau » ou « méreau » était un jeton en plomb que les « anciens » remettaient à ceux qui étaient autorisés à prendre part à la communion, c'est-à-dire qui n'en étaient pas exclus pour quelque faute grave. Les protestants qui avaient cédé à la violence en abjurant leur religion étaient dans ce cas. Le pasteur qui, par mégarde, les aurait admis à la sainte Cène, s'exposait à voir fermer le temple pour y avoir reçu des « relaps », c'est-à-dire des convertis au catholicisme retombés dans le protestantisme.

nombre, et toutes étoient remplie, et quelquefois la hasle en logeoit un grand nombre aussi, ne pouvant trouver de couvert ailleurs. Ces peuples venoient des Eglises condamnée de la Rochelle [1], Marans [2], la Jarrie [3], Charante [4], Thonné-Boutonne [5], St-Savenien [6], Arvert [7], la Tremblade [8],

[1] Le temple de La Rochelle fut condamné à être démoli et l'exercice interdit par arrêt du parlement de Paris du 16 janvier 1685. Le 1er mars, il fut mis à bas.

[2] Marans, chef-lieu cant., arr. La Rochelle (Charente-inf.). Le temple fut fermé à la même époque.

[3] La Jarrie, chef-lieu cant., arr. La Rochelle. Le temple ne fut démoli que le 3 septembre 1685.

[4] Charente ou Tonnay-Charente, arr. Rochefort (Charente-inf.).

[5] Tonnay-Boutonne, chef-lieu cant., arr. St-Jean-d'Angély (Charente-inf.).

[6] Saint-Savinien, chef-lieu cant., arr. St-Jean-d'Angély (Charente-inf.). Temple démoli par arrêt du Conseil du 12 janvier 1682.

[7] Cant. La Tremblade, arr. Marennes (Charente-inf.). L'exercice fut interdit le 23 mars 1683. Temple démoli par arrêt du Conseil du 2 mars 1682. Le manuscrit de Brême ajoute à ces localités « Marennes ».

[8] Chef-lieu cant., arr. Marennes (Charente-inf.). Le culte fut interdit par arrêt du 2 avril 1685.

Aulnay [1], Civray [2], Chef-Boutonne [3], Melle [4], Nyort [5], St-Maixant [6], Mougon [7], Cherveux [8], Fontenay [9], Coulonge [10], et de plusieurs autres lieux plus éloigné. Il y vint même des personnes de Poictiers, de Bourdeaux [11] et autres endroits, chercher

[1] Aulnay-de-Saintonge, arr. de St-Jean-d'Angély (Charente-inf.). La démolition du temple fut ordonnée par le Conseil en 1685.

[2] Chef-lieu arr. (Vienne). Le culte y fut interdit le 27 juillet 1682.

[3] Chef-lieu cant., arr. Melle (Deux-Sèvres).

[4] Chef-lieu arr. (Deux-Sèvres). Temple démoli en 1685.

[5] Niort, chef-lieu dép. des Deux-Sèvres. La Cène y fut célébrée pour la dernière fois le 27 août 1684.

[6] St-Maixent, chef-lieu cant., arr. Niort. Temple démoli le 17 avril 1685.

[7] Le temple fut démoli en août 1684 et l'emplacement donné à l'hôpital de Niort.

[8] Cant. St-Maixent, arr. Niort (Deux-Sèvres). Le temple fut fermé par ordre de l'intendant le 2 mai 1685.

[9] Fontenay-le-Comte, chef-lieu d'arr. (Vendée). Temple fermé en juin 1685.

[10] Coulonges-sur-l'Autize, chef-lieu cant., arr. Niort (Deux-Sèvres).

[11] Lisez Bordeaux.

Eléonore d'Olbreuse, duchesse de Lunebourg-Brunsvic-Zell

consolation parmi nous, qui subsistions comme par un espèce de miracle.

Dieu se servit pour nous conserver pendant ces dernières années du ministère et protection de S. A. S. Mme la duchesse du Brunsvich Lunebourg et Zell. Cete pieuse princesse avoit toujours eu une considération toute particulière pour notre Eglise. Elle se souvenoit d'estre née dans son sein et y avoir reçu le saint baptême, et tout ainsi que M. d'Olbreuse [1], son digne frère, et M. de la Forest, notre pasteur, ne cessoient de l'informer de tems en tems des troubles qu'on nous faisoit et suscitoit. Son Altesse Sérénissime aussi, ne cessoit de son côté d'en calmer à la Cour toutes les poursuites, et même avoit eu la bonté de demender au Roy notre conservation.

Dieu se servit de ces moyens et d'autres qu'il trouva propre pour nous faire sub-

[1] Alexandre Desmier, seigneur d'Olbreuse, dit le marquis d'Olbreuse, marié le 22 juillet 1664 à Jeanne Geay, épousa en secondes noces Madeleine Sylvie de Ste-Hermine, fille d'Hélie, seigneur de la Laigne, en août 1683. Il mourut sans postérité en 1689.

sister parmi les orages qui renversèrent dans deux ou trois ans tous les lieux d'exercices de notre voisinages.

Nous eûmes pendant notre dernière année, et particuliérement pendant trois ou quatre mois avant la révocation de l'édit de Nantes, tant d'affaires sur les bras qu'il estoit impossible d'en pouvoir soutenir davantage.

M. de la Forest fut obligé, à plusieurs fois, de suivre M. l'Intendant [1], tantôt avec nombre d'anciens, tantôt avec tout le corps du Consistoire duquel j'avois l'honneur d'être membre [2], soit à la Rochelle ou à Rochefort [3]. Ces diverses courses, qu'on faisoit faire à M. de la Forest, étoient particulièrement en vue d'ôter à tous le peuple, qui venoient de ces lieux que j'ay déjà nommé, la consolation d'en-

[1] Pierre Arnou, seigneur de Vaucresson et de la Tour, intendant d'Aunis et de Saintonge depuis le 17 février 1683.

[2] Jean Migaud, marchand (*sic*), ancien du consistoire de Mauzé, est interrogé le 26 mai 1685, dans la procédure pour la démolition du Temple. (*Arch. Nat.*, TT. 252).

[3] Chef-lieu arr. (Charente-inf.).

tendre la parole de Dieu [1]. Si je voulois vous raconter ici tous les voyages qu'il falut faire pour parer au coups qui nous étoient donnez de jour en jour, je n'aurois pas fait de longtems ; mais je ne vous veux point parler des maux que j'ay souffert en général, ainsi seulement de ce qui me touche en particulier. Je vous diray seulement que pendant le dernier voyage que M. de la Forest fit à Rochefort, étans à la suite de M. l'Intendant qui étoit venu lui même le chercher à Mauzé il y avoit dix ou douze jours, et n'ayant pour lors avec lui que Gabriel pour le servir, arriva cette fatale jornée qui doit être contée pour funeste à ce désolé lieu de Mauzé, puis que les dragons achevèrent à peu près le triste ouvrage qu'avoient commencé M. de Demuin, intendant d'Aulnix, dès ladite année 1681. Il n'y eut que ceux qui abandonnèrent tout qui furent exempt de la funeste et terrible chûte qui a désolé nos Eglises.

[1] C'est-à-dire : provoquées par les procès qu'on intentait au pasteur ou aux anciens pour essayer de faire fermer le temple de Mauzé.

Troisième visite des dragons
Mauzé, 23 septembre 1685

Dieu m'avoit fait la grâce de prévenir ce coup. Il y avoit plus d'un mois que j'avois donné congé à tous mes pensionnaires et escoliers, qui étoient au nombre de plus de vingt, logé en diverses auberge, comme j'ay dit, le nombre s'en étant accru à mesure que les exercices étoient condamnez dans les villes et lieux voisins, car aussi tôt que les exercices étoient ôtez d'un lieu, les maîtres d'école de notre religion étoient obligés de cesser leurs fonctions, et ayant renvoyez mes écoliers chacun dans sa maison, j'avois aussi mis ordre à ce que je pusse sortir sans peine lorsque les dragons arriveroient.

Pour cet effet, je vous avoit tous ôtez de la maison. Votre grand-mère avoit trouvé un azile chez M. de La Leigne [1].

[1] Hélie de Ste-Hermine, seigneur de la Laigne, (cant. Courçon, arr. La Rochelle), avait épousé Madeleine Le Vallois de Villette. Il était beau-père du marquis d'Olbreuse. Le logis de la Laigne abrita bientôt aussi les deux sœurs du ministre de la Forest. (*Journal d'Anne Chauffepié*).

Chateau de la Leigne

L'aînée de vous, avec les deux plus petits Elisabeth et Olivier, en trouvèrent un chez M. d'Olbreuse. Jeanneton, Pierrot et Marie étoient partis les premiers, et avoient été enmenez par M. et Mme de Puy-Arnault dans leur maison de la Bouillardière [1], proche St-Jean-d'Angély. Ce gentilhomme et cette dame avoient eu la bonté de me les demander pour les cacher pendant l'orage qui nous menaçoit. Jacques, qui étoit à St-Maixant, achevoit justement ses deux années d'apprentissage. A l'arrivée des dragons audit St-Maixant, et quoi que les portes de la ville fussent gardées jour et nuit afin que personne de notre religion n'en sortît, Dieu lui fit la grâce de se dérober à leur vue. Son maître (M. Moreau) [2] lui avoit dit

[1] Lieu-dit, com. Puyrolland, cant. Tonnay-Boutonne, arr. St-Jean-d'Angély, voisin du hameau les Arnault, d'où la famille de Puy-Arnault a sans doute tiré son titre (Rens. Eug. Réveillaud).

[2] Sur le *registre de l'Eglise réformée de St-Maixent,* conservé aux Arch. des Deux-Sèvres, B. 37, on trouve Jean Moreau « menuzier », marié à Marie Treuille qui fait baptiser, le 1er mars 1684, sa fille Marie, et, le 19 mars 1684, le bap-

de se sauver s'il pouvoit. Il arriva à Mauzé huit ou dix jours auparavant les dragons, et aussitôt je l'envoyois chez M. de Chaban [1]. J'avois en même tems envoyé Jean chez M. de Gajemond [2] en sa maison près Melle, lequel eut aussi la bonté de le recevoir. Enfin je me trouvois seul de ma grande famille dans le moment que les dragons [3] arrivèrent à Mauzé, qui fut le dimanche 23 septembre 1685.

J'étois dans notre maison avec deux ou trois personnes du Poictou [4] qui étoient

tême d'Elisabeth, fille de Jean Moreau « bonnetier » et de Magdeleine Devallée. Un Jean Moreau, fugitif de St-Maixent, habitait New-Rochelle aux Etats-Unis, en 1712 (Baird, *Histoire des réfugiés huguenots en Amérique*, p. 317).

[1] Henri de Pontard, chevalier, seigneur de Chaban, épousa en 1678 sa cousine Louise de St-George et s'expatria avec elle le 4 septembre 1687. Il mourut en Allemagne (*Arch. Nat.*, TT. 114). Cram-Chaban, cant. Courçon, arr. de La Rochelle, est à 6 k. de Mauzé.

[2] Louis Prévost de Gagemon, époux de Marie Lhuillier en 1664, fut enfermé successivement au château de Bougouin, à Pierre Encise, à Saumur, à Poitiers. C'est un des gentilshommes poitevins qui eurent le plus à souffrir de la Révocation.

[3] C'étaient des dragons du régiment d'Asfeld.

[4] Le manuscrit de Brême donne leurs noms en

en fuite à cause des cruautez qu'on faisoit chez eux, et entendoit le bruit que causa l'arrivée de ces barbares, j'abandonnois le reste du ménage à leur discrétion. J'en avoit caché quelque peu chez des voisins papistes et chez quelques autres qui avoit changé de religion dès il y avoit cinq ans, et aussi chez M. de la Forest, croyant que sa maison seroit exempte de loger les dragons, n'ayant point ouï dire auparavant qu'ils logeassent chez aucun ministres ny gentilhommes. J'en avois aussi caché quelques pièces dans des mazure, devant la porte du logis, à couvert des feuilles de lierre. Il se trouva à la fin, quand les dragons furent partis, que ce qui étoit caché de feuille fut le mieux conservé, et que ce que je croyois le plus sûrement étoit le plus perdu.

La maison de M. de la Forest ayant été exposée presqu'au pillage dès l'arrivée des dragons [1], les officiers y ayant été lo-

abrégé : « Pierre Rouss[et], Anth. et Dan. Mart[in]. »

[1] « Les dragons sont venus chez Mlles de la Forest le 15 ou 16 septembre et en trois jours ont pillé, volé et vendu tous les meubles qu'ils ont

gé, la nôtre ne fut pas épargnée, et il ne resta que les quatres murailles. Non seulement les dragons pillèrent et vendirent ce qu'ils y trouvèrent, mais aussi des voisins aidèrent et s'accommodèrent du reste, comme j'ai su du depuis.

Notre temple fut pillé aussi, et les choses qui s'i trouvèrent furent emportées. La providence divine nous avoit fait mettre à couvert nos livres et papiers consernant notre droit d'exercices, quelques legs ou donnation fait par les seigneurs dudit Mauzé pour l'entretien du ministère audit lieu, et ausi les livres et papiers du Consistoire concernants les actes de baptêmes, mariages et enterrements. Le tout fut confié à la garde de M. et de Mme d'Olbreuse, et a resté dans leur maison audit lieu dans un coffre après leur départ de France sans que personne autre que moi eu connoissance de ce qui étoit audit coffre. Et d'autant que le dessein que j'avois formé d'abandonner le royaume ne me

trouvé dans la maison. » (*Journal d'Anne de Chauffepié*). Le ministre était à Rochefort, où l'intendant l'avait ajourné. (Tessereau, p. 282).

permettoit pas d'avoir soin à l'advenir des susdits livres et papiers, peu de jours avant mon départ, je visitois le tout, et j'en confiois le secret et la garde à la fille aînée de M. Galaudet, fermier dudit Olbreuse [1], et ayant remis en icelui coffre en sa présence tous les sudits livres et papiers avec la bible [2], je le refermois et lui donnois la clef, en la priant et conjurant au nom de Dieu de conserver le tout, et ne dire à personne de sa maison ce qui étoit dans le sudit coffre, lequel n'avoit point été ouvert depuis le départ de Madame. Cette fille m'en promis la conservation préférablement à tout ce qu'elle avoit de cher et de prétieux.

[1] A l'époque de la Révocation, Pierre Elisée Gallaudet, natif de Mauzé, alla s'établir à New-Rochelle. C'est l'ancêtre de Thomas Hopkins Gallaudet, le grand philanthrope, bienfaiteur des sourds-muets d'Amérique. Par fermier il faut entendre l'adjudicataire des revenus du domaine.

[2] Dans chaque temple, il y avait une bible qui servait pour les lectures.

Fuites et retraites successives, Olbreuse, etc.

Je veux retourner à mon discours et vous dire qu'aussitôt l'arrivée des dragons, je sortis du logis et je fus accompagné de l'une de ces trois personnes qui étoit avec moi [1]. Nous passâmes pour sortir de la ville le long des fossez [2] qui étoient secs et sans eau jusques près de l'église d'Amilly [3]. Nous rencontrâmes quelques femmes et filles qui se sauvoient en fuyant ainsi que nous. Nous nous rendismes à la nuit au château de Marsay [4], et nous y restâmes deux jours.

De là, nous fûmes chez M. de Puy-

[1] On verra plus loin qu'il s'agit d'un jeune homme nommé Pierre Rousset.

[2] Mauzé était autrefois entouré de douves, dont on pouvait suivre encore les traces au milieu du XIXe siècle.

[3] Saint-Pierre-d'Amilly, cant. Surgères, arr. Rochefort (Charente-inf.).

[4] Marsais, cant. de Surgères, arr. Rochefort (Charente-Inf.). Le château appartenait à Louis de St-Georges, seigneur de Marsay, né le 3 avril 1635, marié le 7 octobre 1676 à Louise de Lescours.

Ruines du Chateau de Marsais

Arnault, et nous y séjournâmes deux jours aussi ou peu plus, et ce fut là que nous apprîmes qu'en la province de Poictou principalement, les dragons logeoient chez les gentils-hommes. Quelqu'ami du dit sieur de Puy-Arnault le fit advertir secrettement (et ce fut un papiste dudit St-Jean), d'ôter de sa maison ce qu'il y avoit de plus considérable. Cette nouvelle m'obligea à envoyer Marie [1] par un voiturier papiste, au logis de La Leigne, et je pris avec moi Jeanneton et Pierrot, ne voyant point lieu de rester plus longtems chez le dit sieur de Puy-Arnault, qui, aussi-tôt cette nouvelle reçeue, ôta de chez lui tous ses meubles, et se mit en état de se cacher soi-même.

Je retournois à Olbreuse avec Jeanneton et Pierrot, et parce que vous étiez quatre de vous dans cette maison en seureté, en contant Philémon qui y étoit il y avoit deux ans, je ne pus y rester avec ces deux autres. Ainsi dès le lendemain qui étoit le premier jour d'octobre, je pris ces deux, Jeanneton et Pierrot, et je les

[1] « Marion », dit le manuscrit de Brême.

emmenois dans le Poictou chez un de mes amis[1] qui eut la bonté de les garder pendant tous ce mois.

Je me promenois dans le Poictou chez mes amis, sans pourtant oser paroître de jour que fort rarement, et je ne restois en chaque endroit que deux jour au plus. Les dragons étoient presque partout, et alloient journellement visiter les maisons qu'on soubçonnoit avoir quelque compassion de ceux qui vouloient demeurer constans dans notre religion.

La terreur et l'effroi étoit tellement dans l'âme de tout le peuple réformé qu'un frère n'osoit pas même recevoir son frère en sa maison. Le mien[2] chez lequel je restois trois jours à Vensay[3] proche

[1] « Qui avoit eu le malheur de changer », dit le manuscrit de Brême.

[2] C'était un frère d'un autre lit. Louis Migault, père de Jean, avait eu, de son premier mariage avec Jeanne Durivault, Pierre M., marié avec Suzanne Girard, et Jacques M., marchand, mort en 1698. C'est de lui qu'il est question dans le *Rolle des nouveaux convertis*, p. 224 : Jacques Migault, fermier, et Françoise Bavot, sa femme.

[3] Vançais, cant. Lezay, arr. Melle (Deux-Sèvres).

Couhé pendant mes promenades, craignoit autant les dragons pour l'amour de moi que ce qu'il faisoit auparavant qu'il eût abjuré, ayant succombé avec ma belle sœur dès leur arrivée.

Celui qui se sauva avec moi à l'arrivée des dragons à Mauzé ne m'abandonna point durant tous ce mois. C'étoit un jeune garçon, nommé Pierre Rousset [1], lequel j'avois eu sous ma main à l'école trois ou quatre ans. Il m'aimoit véritablement et je l'aimois de même. Il est frère de la marraine de Philémon et natif de la Chagnaye [2], près Moulé.

Au commencement de novembre, je retournay de nuit à Olbreuse, et j'y restois caché huit jours. Ensuite j'allois à La Leigne, et de là je menay votre grand-mère et Marie à la Grève [3], chez M. de la Sau-

[1] Le 1er août 1677, un Pierre Rousset est témoin à Mougon de l'enterrement de Louise Monnet, veuve de François Nycollas, de la paroisse d'Aigonnay. (*Reg. de l'Egl. réform. de Mougon*).

[2] La Chenaye, vill., com. Fressines et Ste-Néomaye.

[3] Com. St-Martin-de-Villeneuve, cant. Courçon, arr. La Rochelle.

zay Micou [1]. Ce fut pour faire panser une blessure que Marie avoit à la tête. Elles y restèrent huit jours pendant lesquels je retournay de nuit à Mauzé et je visitay mes amis. On me recevoit partout où j'allois, pourvu que ce fut dans les ténèbres, sans être vu que des domestiques.

Je retournay à la Grève, et Marie étant guérie de sa blessure, je remenois votre grand-mère et elle dans leur azile à La Leigne, et de là je retournay achever de passer ce mois dans le Poictou chez divers particuliers de mes amis, qui avoient eu le malheur de succomber sous le faix de la persécution.

Au commencement de décembre, il falut ôter Jeanneton et Pierrot de la maison où ils étoient (la Groye Labbé) [2] ; on n'osa les y cacher davantage. Je les pris donc avec moi, et nous retournâmes du côté d'Olbreuse. Nous y couchâmes, et le lendemain je les menay tous deux chez

[1] « Mᵉ Chirurgien », dit le manuscrit de Brême.

[2] La Groie-l'abbé, ferme, com. Celles, arr. Melle (Deux-Sèvres).

M. de Marsay [1]. Mais on ne les garda que deux ou trois jours, après lesquels on me les renvoya à Olbreuse où j'estois retourné.

Je me trouvois alors fort embarassé, ne sachant où me retirer moi-même et où cacher Jeanneton et Pierrot, et n'eût été une vielle fille papiste de ma connoissance, nommée Bertrande [2], dudit Olbreuse, au frère de laquelle j'avois rendu quelque service, laquelle cacha Jeanneton huit jours, je ne savois de quel côté me tourner. Après ces huit jours, j'envoyois Jeanneton par un homme papiste, chez un mien parent nommé Thomas Marché [3].

[1] Louis de St-Georges.

[2] Femme ou fille de Bertrand. L'usage de féminiser les noms propres s'est conservé dans les campagnes poitevines. Le manuscrit de Brême ne parle pas de cette vieille fille : « Un papiste voisin d'Olbreuse, auquel j'avoy rendu quelque service, qui s'offrit à moy pour garder Jeanneton chez luy. »

[3] Il avait abjuré. On le trouve sur le *Rolle des nouveaux convertis dans le diocèse de La Rochelle*, p. 44 : « Thomas Maschot (*sic*), meusnier, Pierre, Isaac et Jacques, ses enfans, âgés de 8, 5 et 1 an. » Il figure comme témoin du prétendu acte d'abjuration de Jeanne Migault.

demeurant à Croisette[1] près de Nyort. Elle resta dans cette maison quinze jours, et elle eût pu y rester davantage, si une troupe de dragons n'eusse été advertie par des voisins qu'elle y étoit cachée pour la religion. Deux d'entre eux y allèrent et fouillèrent toute cette maison, et, après ne l'y avoir point trouvée, cassèrent et brisèrent plusieurs pièces de meubles à ces pauvres gens, et firent plusieurs insultes pendant toute une nuit.

Le lendemain matin venu, ils la cherchèrent hors de la maison, et ils la trouvèrent dans un monceaux de paille qui étoit devant l'écurie. Elle avoit passé la nuit dans un petit bois éloigné de la maison de plus de huit cent pas. Elle s'i étoit sauvée et sortie de la maison dès l'arrivée des dragons, et au point du jour, craignant d'être apperçue dans ce bois, elle vint se jetter dans ce monceau de paille, d'où ils la tirèrent et, l'ayant éfrayée de

[1] Logis et moulin, com. St-Maxire, arr. Niort (Deux-Sèvres), en face du château de Mursay. Benjamin Chauffepié, sieur de Lisle, en était propriétaire à la fin du XVIIe siècle.

leurs blasphèmes, lui ôtèrent quelque peu d'argent qu'elle avoit. Ils la traînèrent en suite chez le curé de la paroisse [1], qui est St-Maxire.

Il y a lieu de bénir Dieu en cet endroit de la constance qu'il lui donna, n'ayant jamais voulu signer l'abjuration [2] que le curé écrivit, quoi que ces deux dragons lui fissent souffrir beaucoup de maux, et bien qu'elle ne voulût rien signer. Le curé, pour se déchargé d'elle et des dragons, employa dans son billet, ou prétendu acte d'abjuration, qu'elle ne savoit

[1] René Auchier, curé de St-Maxire depuis 1661, mourut en octobre 1686. Etienne Lafiton lui succéda (1687-1694).

[2] Voici ce prétendu acte d'abjuration : « Le 16 de janvier 1686 a fait abjuration de l'hérésie de Calvin et en a reçu l'absolution par moy souscrit, Jeanne Migault, âgée de (*le chiffre est surchargé*), de la paroisse de Fressine, et a déclaré ne savoir signer, présents le sieur de Saint-Mesmain, dragon, Thomas Marchet, meusnier, et Jeanne Tristan, tous les deux nouveaux convertis, qui ne savent signer fors les soussignés. René Aucher, prestre curé de St-Maxire ; Faucheux, (c'est le dragon), sieur de St-Mesmain. *Etat civil de St-Maxire.* (L. Desaivre, *St-Maxire*, p. 120).

point signer, quoi qu'elle leur déclara qu'elle le savoit bien faire, mais qu'elle ne signeroit point.

Deux jours après cela elle se fit conduire et ramener à Olbreuse, lieu particulier pour mon azille et pour le vôtre. J'y avoit resté cette espace de tems avec Pierrot. M. d'Olbreuse eut la charité de dire aux personnes qui parloient de moi qu'il m'avoit retenu pour son service, et disoit que je lui étois fort nécessaire. C'étoit bien plus vrai qu'il avoit compassion des peines que j'avois souffertes pendant trois mois entiers, n'ayant céssé de courir de lieu en lieu, non pas le jour, mais la nuit pour me dérober à la vue des dragons, des prêtres et papistes qui ne m'aimoit pas. De plus il savoit bien, qu'après Dieu, je n'avois recours qu'à sa protection.

Ce charitable nouricier ne fut pas seulement appui et retraite pour moi et pour vous, mais encore pour toutes les personnes qui vinrent lui demender secours et retraite durant la persécution, de quelque provinces qu'ils fussent. Sa charité, ainsi que celle de Madame son épouse, se trouva sans exemple, n'ayant jamais refusé

Chateau d'Olbreuse

leur maison à aucun pour se mettre à couvert du furieux orage qui étoit partout.

Ce fut particulièrement un azille pour un petit nombre d'habitans de Mauzé qui y restèrent ce qu'ils voulurent, et, pour comble de bonté, ils fournissoient toutes les choses nécessaires à la vie à tous ceux qui étoient cachez dans leur maison. Les chambres, les greniers et même la grange étoient remplis de gens de toute qualitez, soit de Xaintonge, d'Aulnix et du Poictou, et quoi qu'ils fussent advertis de jour en jour que les dragons devoient venir dans leur maison pour visiter s'il n'y avoit point de personnes étrangères, ils ne se relâchèrent en aucune manière.

M. et Mme de La Leigne n'en firent guère moins, ayant eu pendant ces trois mois leur maison remplie de gens qui fuyoient aussi la persécution de divers lieux, et de toutes qualitez aussi, et lesquels trouvèrent à peu près les mêmes secours.

Toute la noblesse de notre religion, tant de la province d'Aulnix, Poictou que de celle de Xaintonge, fut accablée de dragons. Il ne resta dans tout le pays que

ces deux maisons, Olbreuse et La Leigne, qui ne fussent exposées au pillage. Tout enfin tomba dans le précipice, je veux dire abjura, ou s'ôta du chemin en abandonnant tout, comme avoient fait quantité de pauvres gens, ou fut fait prisonnier, soit par des lettres du petit cachet, ou autrement.

La désolation fut extrême pendant ces quatre mois, septembre, octobre, novembre et décembre. Il n'y eut que peu de personnes qui demeurassent debout. L'édit de Nantes fut révoqué [1], les derniers temples furent démolis, la noblesse et quelques autres personnes qui avoient soutenu la fureur des dragons furent faits prisonniers, et, ce qui fut bien affligeant pour moi et d'autres qui étoient dans ces deux maisons de refuge, fut que M. de La Leigne fut conduit dans la ville de Loches par une lettre du petit cachet au mois de novembre, et, sur la fin de décembre, par mêmes ordre du roy, M. d'Olbreuse fut conduit à Paris, et eut ordre de suivre la Cour jusques à ce que sa Majesté en ordonnât autrement.

[1] Le 18 octobre 1685.

Je restois cependant à Olbreuse avec quatre de vous [1]. Je me trouvay dans un grand embarras lorsque Jeanneton fut venue de Croisette, ne sachant où la placer, et, pour comble d'affliction, j'appris que Mme de La Leigne, se trouvant seule dans sa maison par l'absence de Monsieur, avoit dit à toutes les personnes qui y étoient cachées qu'elles souhaiteroit qu'ils puissent trouver retraite ailleurs, craignant qu'on ne vînt visiter le logis, comme on la menaçoit tous les jours.

Tout ce que je vien de dire ne fut qu'un échantillon de ma peine, car peu de jours après le départ de M. d'Olbreuse pour Paris parut une déclaration du Roy [2] qui deffendoit à tous ceux de notre religion de n'avoir aucuns domestiques de leur religion.

Cette déclaration fut un coup qui pres-

[1] « Comprenant dans ce nombre Philémon qui y estoit, il y avoit trois ans », ajoute le manuscrit de Brême.

[2] « Ordonnance du roi du 11 janvier 1686 concernant les domestiques dont les P. R. et les nouveaux convertis peuvent se servir. » *Edits, déclarations et arrests,* etc., p. 268.

que m'accabla, me voyant dans la nécessité de sortir d'Olbreuse L'aînée de vous avoit passé pour servante et domestique, aussi bien que moi et Philémon. La même déclaration fit aussi sortir Jean de chez M. de Gajemond pour venir me chercher. Je me trouvois alors avec sept de vous sans savoir aucun lieu pour nous cacher ni les uns ni les autres.

Votre grand-mère et Marie estoient sortie de La Leigne au même tems que Madame avoit témoigné le souhaiter, et elles avoient demeuré chez ladite fille papiste, dont j'ay parlé [1], et laquelle ne les pouvant ou ozant cacher davantage, je fis conduire votre grand mère avec Pierrot dans le Poictou, et ils s'i cachérent en divers lieux chez des amis, et je trouvay à placer Marie, Elisabeth et Olivier, la dernière semaine de janvier [2], qui fut aussi la dernière semaine de notre azille à Olbreuse, chez deux personnes fort pauvres, et, moyennant bonne pension que je leur donnay, ils y restèrent jusques sur la fin du mois de février.

[1] Bertrande.
[2] 1686.

Le souterrain d'Olbreuse
Le cachot de la Rochelle

Ce fut au commencement de ce mois que Mme d'Olbreuse se trouva obligée de voir sortir de sa maison tous ces domestiques et ceux qui passoient pour domestiques de la religion, avec quantité d'autres personnes qui y avoient demeuré jusques à cette funeste déclaration.

J'étois un des plus embarassé, attendu que je vous avoit presque tous sur les bras, et après avoir longuement pensé et repensé à divers moyens pour nous sauver, ne sachant plus où mettre le pied, je pris le parti de cacher deux de vous, Anne et Jeanneton, avec douze ou quinze autres personnes (tant desdits domestiques qu'autres qui s'étoient réfugiez dans cette maison, jusques à la fin dudit mois de janvier), dans une caverne ou grotte [1] qui est au milieu du grand bois dudit Olbreuse, et éloignée de toutes maisons d'un quart de lieue. Mme d'Olbreuse

[1] Ce souterrain existe encore dans les bois d'Olbreuse. Voy. la gravure.

approuva cette entreprise, désirant de vous voir à couvert, et promis son secours et ses soins pour tous.

Cette caverne a été faite autrefois avec beaucoup d'industrie et de travail (et j'ay ouy dire à Olbreuse que ce sont les Anglois qui l'ont persée). Son entrée est fort petite et faite de telle façon qu'il faut y descendre tout debout, comme pour entrer dans un puy, et y étant dévalé cinq à six pié de profond, on trouva qu'elle s'élargit peu à peu. Ce travail a été fait de telle manière que ce sont une quantité de chambres sous terre, toutes séparées les unes des autres, y ayant à toutes des bancs de sable ou terre d'un côté, coupé et taillé proprement, et où l'on se peut asseoir commodément. Il n'y a de porte pour aller de l'une à l'autre qu'un trou en forme de gueule de four pour passer un homme, et la séparation est d'épaisseur de deux bons pieds [1]. Je m'y étois promené ladite dernière semaine de janvier avec

[1] « De façon qu'on peut occuper tant de chambre qu'on veut, et fermer l'entrée des autres », ajoute le manuscrit de Brême.

Souterrain refuge dans le bois d'Olbreuse

quelques uns de ceux qui s'i cachèrent pour voir si l'on y pourroit demeurer. Nous allâmes fort avant en icelle caverne avec deux chandelles et du feu dans un vaisseaux, en espérance d'en trouver le bout, ce que nous ne pûmes faire tant elle est profonde. Les personnes qui m'y accompagnèrent, non plus que moi, n'observèrent aucune autre chose, sinon que ces chambres les plus proches de l'entrée servoient pour la retraite de plusieurs animaux, y ayant des ossemens en icelles de diverses menues bestes.

Cette troupe d'environ quinze ou seize personnes sortit de la maison d'Olbreuse le dimanche premier jour de février 1686, une heure avant le jour, et ayant dit au voisinage, la semaine qui précédoit, qu'ils s'en alloient tous en Poictou, ils allèrent se renfermer dans cette grotte, conduit par un valet de la maison, papiste toutefois mais fort fidelle. Auparavant que sortir du logis, Madame avoit donné l'ordre de porter avec eux du pain et toute sortes de provisions nécessaires pour leur conservation, sous l'espérance que le calme reviendroit. De plus, cette charitable

dame eut le soin de leur en faire porter toutes les nuit par le même valet, tout le temps qu'ils y purent rester cachez. Nous avions pris un extrême soin de nettoyer trois ou quatre de ces chambres en les visitant. Cependant vous savez, vous deux qui y avez été renfermé, qu'il vous fut impossible d'y rester qu'environ trois semaines, et encore avec tant d'incommoditez et de peines qu'à votre sortie vous étiez tous autans morts que vifs, ayant été enterré sans voir aucun air ni de clarté que la chandelle, n'y ayant que la petite entrée dont j'ay parlé, qui vous fournissoit la respiration, et de laquelle vous étiez assez éloignez.

Ce même jour, premier de février, je vous accompagnay dans ledit bois, et passant outre avec Philémon, j'allay à La Leigne pour y trouver Jean qui y étoit allé il y avoit quatre jours. J'avois en vue d'aller à la Rochelle, et esssayer de trouver quelque moyens pour embarquer ces deux, et les envoyer en Hollande ou dans l'Angleterre.

J'arivois à La Leigne au soir, d'où Jean étoit parti dès le vendredi pour aller à

la Rochelle, et on me dit que je l'y trouverois. Le lundi matin, accompagné de Philémon, je continuay mon chemin et, arrivant à Vérine [1], j'y trouvay Jean qui me venoit chercher pour me dire qu'il y avoit espérance de les pouvoir mettre sur un vaisseau, et qu'un de mes amis luy avoit dit de m'en advertir. Je continuay mon chemin avec beaucoup d'inquiétudes, présage funeste du malheur qui me suivoit. Je savoit la peine qu'on avoit dans cette ville pour trouver à ce mettre à couvert étans de la religion, un frère n'osant pas le donner à son frère, et on visitoit tous les soirs les auberges en prenant le nom de tous les étrangers et hostes qui y étoient logez, et en suite on en portoit la liste chez le gouverneur. Les bourgeois et marchands avoient expresses déffences de loger ni de recevoir chez eux aucune personne.

A mon arrivée, qui fut assé tard, je laissois Jean et Philémon chez un pauvre homme de ma connoissance, nommé Da-

[1] Com., cant. La Jarrie (Charente-Inf.).

niel Bonnault, autrefois mon [voisin] [1] en Poictou et ancien de l'Eglise de Mougon, lequel la persécution avoit fait retirer dans le faux bourg St-Esloy [2] il y avoit deux ou trois ans. Cet homme les reçut et les cacha dans un grenier. J'entrois aussitôt en ville, et je fus chez un marchand de mes amis, (c'est M. Jean Gayot) [3]. Sa femme me demanda où je logeois, et sur ce que je lui dit que je n'en savois rien encore, elle me dit : « Ce sera céans, s'il vous plait ; je vous donnerois un lit, quelque chose qui en arrive. » Je pris au mot cette charitable dame, et sans tarder, je fus me reposer, étant si las que je n'en pouvois plus.

[1] Le mot manque.

[2] Saint-Eloi, com. Cognehors, cant. La Rochelle (Charente-inf.).

[3] John Gayot, Jane, wife (c'est-à-dire, sa femme), figurent sur les listes de naturalisation à Londres en avril 1687 (D. Agnew, *Protestant exiles from France,* 1886, t. II, p. 55). Famille noble rochelaise. Jean Gayot, fils de Jean G. et de Marie Brevet, né le 7 mars 1633, épousa en 1656 Anne Morin. (Rens. Pandin).

Le lendemain, qui étoit le mardi 3 de février, cette dame m'informa de plusieurs choses, et de là j'allois visiter deux de mes amis, en espérance de trouver à faire sortir de France ces deux que j'avois avec moi. En suite j'allois chez M. du Beignon Allaire [1], environ deux heures après midi, et sortant de sa maison, suivant une grande rue qui conduit sur la rive [2], vint à ma rencontre le gouverneur de la Rochelle [3], accompagné de ses gardes. J'étois seul et ainsi que je passois en saluant, il s'arresta, et me demanda qui j'étoit, d'où je venois, et chez qui j'allois. Je lui répondit sincèrement à tout. Il avança, et je continuay mon chemin aussi, et sur ce que je lui avoit dit, que je venois de chez M. du Beignon et que j'allois chez

[1] Sans doute Antoine Allaire, sieur du Bugnon, beau-frère du pasteur Louis de la Forest.

[2] Quai de la Grande rive, aujourd'hui cours des Dames.

[3] Pharamond Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, récemment converti, fut nommé commandant de La Rochelle et des tours, de la Chaîne et du Hâvre. Mais comme la commission n'est que du 27 mai 1686, il s'agit peut-être de son prédécesseur de Jeure Milet, nommé le 13 mai 1683 en remplacement du maréchal de Navailles.

M. Mouschard[1] sur la rive, soit que quelqu'un de ses gardes m'eût reconnu pour être tous allez souvent à Mauzé, ou soit qu'il crût que je déguisois la vérité, je n'avois pas avancé cent cinquante pas que j'entendis un homme qui me suivoit. Je n'en fis aucun semblant, et je continuay mon chemin jusques sur la rive, ayant toujour cet homme à mes talons sans dire mot.

Etant arrivé sur les murailles[2], il me parla, et me dit que M. le gouverneur lui avoit ordonné de me suivre chez M. Mouschard pour savoir si on me connoissoit. J'y allay avec lui, et étant entré et ayant salué Mme Mouschard, ce garde l'interrogea si elle me connoissoit, et lui ayant dit qu'oui, elle confirma ce que[3]

[1] Sans doute Isaac Mouchard, marchand à La Rochelle, qui abjura en 1685 (*Bull. prot. fr.* XXXIX, p. 27). Jacob M., sieur de Vaugouin, vivait en 1727 ; Abraham M., marchand à La Rochelle, en 1700. (Rens. Pandin).

[2] Aujourd'hui rue Sur-les-murs.

[3] Dans la publication de M. de Bray, à partir de cet endroit, manquent quatre pages arrachées au manuscrit original.

Tour St-Nicolas et entrée du port de la Rochelle

j'avois déjà dit. Cela n'empêcha pas que je fusse arresté et conduit chez M. le gouverneur qui me vouloit parler. Je reconnus alors que toutes mes fuites n'avoient été qu'autant de tems que Dieu m'avoit donné pour me préparer à souffrir la prison. Il y avoit longtems que j'y pensois, et même que je croyois y être préparé. Mais ô malheur, et comment pouray-je assez exagérer ma foiblesse ! Je n'avois pas assez rejetté ma charge sur l'Eternel, et j'avois trop conté sur mes forces, lesquelles s'évanouirent dans un moment.

Ce garde me conduisit chez le gouverneur, lequel ne s'i étant point rencontré, on me conduisit au corps de garde, et on me recommenda au capitaine pour être gardé jusques au lendemain. Je passois la nuit avec des gens qui m'insultèrent à diverses fois, et le lendemain, qui estoit le mardi 3 février, environ sur les huit heures du matin, on me conduisit à la tour appelée St-Nicolas [1], et l'on m'enfer-

[1] La plus élevée des deux tours qui ferment l'entrée du port de La Rochelle. Elle avait déjà

ma tout au haut d'icelle, dans un petit étage qui, avec beaucoup d'autres, sont dans l'espaisseur des murailles. Et quoi que dans ce trou je n'avois pas assé d'espace pour m'y pouvoir coucher de tous mon long pour dormir, que pendant trois ou quatre semaines je ne vis ni feu ni chandelle, qu'il fit un extrême froid, et que je ne puisse me promener pour me réchauffer, ni voir le jour que par un petit trou, cependant j'étois assez bien de toute manière pour y pouvoir vivre deux, même plusieurs années, attendu que trois de mes amis qui sont MM. Hélie Hérault [1], Jacques Martin [2], et David Bion [3]

servi de prison en 1682 à plusieurs ministres ou gentilshommes : Chauffepié de l'Isle, Melin, Pomiès, Loquet, de Dompierre, de Chalais, etc. (Tessereau, p. 172).

[1] Hélie Hérault ou Ayrault, d'une famille rochelaise qui comptait de nombreux représentants au XVIIe siècle, notamment un receveur des fermes et un officier au Canada. (Rens. Pandin).

[2] Jacques Martin, marchand à La Rochelle, quitta le royaume après 1699 et mourut à l'étranger. En 1737, sa cousine Esther Georget, née Billon, demandait à être mise en possession de ses biens. (*Arch. Nat.*, TT. 179).

[3] Sans doute David Bion, fils de Gédéon et de

prenoient un soin particulier de m'envoyer chaque jour ce qui m'étoit nécessaire, et, dès le premier jour de ma prison, de quoi me coucher asssez proprement. Ces messieurs demandèrent bien permission de venir me visiter, mais ils ne purent l'obtenir. Je voyois seulement leurs trois enfans, qui avoient été mes escoliers à Mauzé, du haut de cette tour, par la petite ouverture qui regarde sur le pont levis [1], lesquels m'apportoient des provisions chaque jour, sans toute fois que je pusse me faire voir à eux ni leur faire connoitre que je les voyois. Je fus visité seulement d'un jésuite [2] qui ne m'ébranla en aucune manière, quelque chose qu'il pût me dire. J'ai toujours été, grâce au Seigneur, fortement persuadez de la vérité et des doctrines qu'enseigne notre religion.

Jeanneton eut permission de me voir

Jeanne de La Motte, banquier, qui épousa en 1680 Marie-Anne Hérault. (Rens. Pandin).

[1] Ce pont-levis faisait communiquer sans doute le rempart du Gabut et le port extérieur.

[2] Après la prise de la ville en 1628, Louis XIII avait donné le collège des réformés aux Jésuites.

avec une de mes parentes[1] qui étoit en condition à la Rochelle, et ce fut au bout de trois semaines que, sortant de cette caverne du bois d'Olbreuse avec les autres personnes qui s'i étoient cachez et apprenant ma prison, vint à la Rochelle et, à la prière de quelqu'ami qu'elle y trouva, il lui fut permis de me voir. Elle m'apprit l'état de vous tous et comme, au sortir de cette caverne, Anne étoit allée en Poictou, Marie et Elisabeth hors de la maison où je les avois mis, sans que personne voulût ou osa les recevoir, Jean et Philémon retourné à Olbreuse sans oser de jour entrer en aucune maison, et elle qui me parloit ajouta qu'à son retour elle ne savoit à qui s'adresser, personne ne voulant aucun d'eux.

Tout cela n'étoit point capable d'ébranler une âme bien persuadée de la bonté et du secours de son Dieu, et entièrement résigné à sa volonté. Et bien que je n'aye aucune, voire la moindre raison à alléguer pour couvrir, pallier, ou diminuer mon péché contre Dieu et le scandale que

[1] « F. Brochure », dit le manuscrit de Brême.

j'ai donné à son Eglise et à mes frères, je veux bien dire pourtant que pendant ces trois semaines j'étois entièrement résolu de me soumettre à tout ce qu'il plairoit à Dieu m'envoyer. Je n'écoutois pas même les pleurs de Jeanneton ni les prières qu'elle me fit d'avoir pitié de vous et de votre misère. Je la renvoyay sans changer de résolution.

Cependant je croi que cette visite fut un lacs qui contribua beaucoup à me faire trébucher et un piège que l'ennemis de mon salut m'avoit tendu, tant il est dangereux d'écouter la chair quand il est question de suivre J.-C.

Oui, je l'advoue, que quoi que je me fusse dépouillé autant que mon infirmité le pouvoit permettre de cette affection charnelle et naturelle, et que je demandasse à Dieu continuellement son secours et pour vous et pour moi, je fis malheureusement réflection, après son départ, sur ce qu'elle m'avoit dit de votre état, et je m'apperçu bien en peu que je ne m'estois pas bien résigné comme il falloit à la sage Providence, puisque quatre jours après (ô malheureuse journée !), je demanday

à sortir de cette prison sans penser que j'allois me précipiter dans une autre, ou plutôt dans un abîme, où j'usse péri et demeuré enseveli à toujours, si la miséricorde de Dieu n'eût abondé par dessus mon péchez.

Mais, grâces immortelles soient à jamais rendues à ce bon Dieu, à ce benin Sauveur et Rédempteur, lequel a eu pitié de moi et de vous ! Il a fait passer arrière mon péché, et il ne veut plus se souvenir de mon iniquité, m'ayant retiré de cet effroyable abyme de malheurs où je m'étoit précipité si lourdement, et m'ayant en suite, pour comble de grâces et de bénédictions, accordé le plaisir et la consolation de vous voir, neuf de vous, en pleine liberté d'écouter sa sainte Parole.

Hors de la prison.

Délivrance de Philémon, Jacques et Gabriel

Au sortir de cette prison, un officier me conduisit au couvent de l'Oratoire [1],

[1] La maison des prêtres de l'Oratoire sert aujourd'hui d'Ecole normale d'institutrices, et l'é-

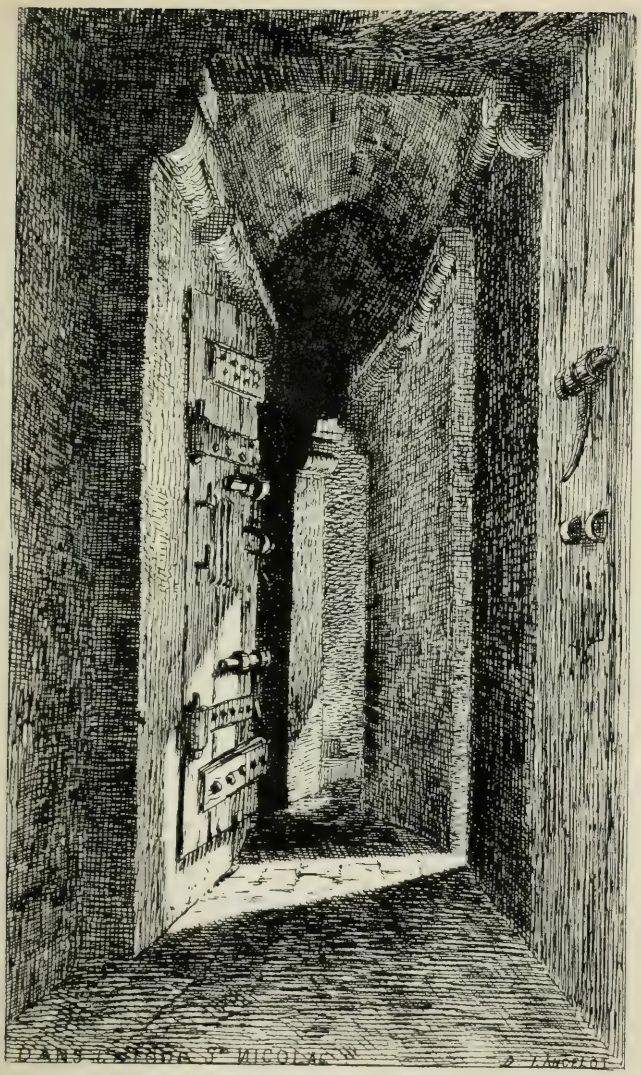

Intérieur de la Tour St-Nicolas

et là je signoit un billet sans m'enquérir de ce qui étoit écrit. Je ne faisoit pourtant point de doute de ce qu'on y employoit, et ce fut cela même qui presque m'accabla dès un moment après que j'en fus sorti. L'horreur de mon péché se présenta si fortement à moi, dès que je ne vis plus de garde autour de moi, que je fus presque au désespoir pour quelque tems.

M. Martin, qui m'étoit venu voir au sortir de ma prison, m'enmena chez lui, où, ayant un peu repris mes forces et mes esprits et goûté les consolations qu'il me donna, je résolus de retourner vous chercher. Je le remerciay, et mes autres amis aussi, et je sorti de la Rochelle le même jour au soir, cheminant toute la nuit pour arriver au matin à Mauzé, distant de trois mille [1].

glise, de salle de conférences. En 1684 cette congrégation régissait quatre des cinq paroisses de La Rochelle. (Tessereau).

[1] Il y a évidemment un lapsus dans le manuscrit. Mauzé est à quarante kilomètres de La Rochelle. Le passage manque dans le manuscrit de Brême.

Je ne saurois exprimer en cet endroit combien mon mal augmenta, lorsque je fus à Mauzé, et embrassé de quantité d'amis. Ils pensoient, quelques uns d'eux, me faire grand plaisir en me disant qu'ils étoient joyeux de me voir sortir de prison. Leurs félicitations étoient des coups qui me navroient le cœur. Je connoissoit mon péché, et jamais criminel n'a eu tant d'accusateur que j'en trouvois chez moi pour me reprocher mon crime et mon péché. Je fus quelque tems sans oser prier Dieu, et quand par fois je voulois commencer à élever mes yeux au ciel, une frayeur me saisissoit et me faisoit demeurer dans une grande consternation. J'ay souvent pensé à ce que Dieu dit au méchant au Pseaume 50 [1].

J'eus encore une nouvelle peine à me

[1] Aussi dira l'Eternel au méchant :

Pourquoi vas tu mes édits tant preschant,
Et prens ma Loi en ta bouche maligne,
Veu que tu as en haine discipline,
Et que mes dits jettes et ne reçois !

Ps. L, 16 et 17. (Trad. de Cl. Marot).

déterminer, si je devois entreprendre d'aller voir Mme d'Olbreuse. Je me souvenois bien qu'elle avoit reçu diverses visites de personnes tombées dans le péché où j'étois tombé, mais je savois aussi qu'il n'i en avoit aucun pour qui elle eût tant fait comme pour moi, et c'étoit la raison qui m'empêchoit et me faisoit craindre de me présenter devant elle. Cependant, après avoir beaucoup resvé et pensé, je fus à Olbreuse, et ayant fait demander à Madame si elle vouloit bien avoir la bonté de permettre que j'entrasse la saluer, on me dit que je pouvoit entrer librement. J'entray incontinant, triste et confus au delà de ce que je me suis jamais rencontré.

Mme d'Olbreuse étoit accompagnée d'une petite troupe de demoiselles, qui avoient demeuré cachées dans la maison auprès d'elle. Je fus si interdit pendant demie heure qu'à peine pouvois-je ouvrir la bouche pour répondre à quelques interrogations qu'on me fit. Mes yeux et mon cœur parlèrent plus que moi dans cet intervalle, et après quelques salutaires reproches que cette charitable troupe me fit, chacune à son tour, (c'étoit Mlles de Som-

maise [1], de Villeneufve-Chaufepié [2], de la Croix [3], et George [4]), elle changèrent incontinent de discours et de langage, et elles me consolèrent et exortèrent, et à l'envi les unes des autres, elles tâchèrent à

[1] Elisabeth Bénigne de Saumaise, fille du célèbre érudit, née en Hollande, avait perdu sa mère à Paris en 1657. Après une détention dans la citadelle de Ré et dans un couvent de Niort, elle reçut l'autorisation de repasser en Hollande (mai 1687).

[2] Anne de Chauffepié, dite Mlle de Villeneuve, sœur des pasteurs de Couhé et d'Aulnay, s'était retirée à Mauzé auprès de ses tantes de la Forest. A l'arrivée des dragons, elle s'était réfugiée au château d'Olbreuse. Elle a laissé une très intéressante relation de sa détention dans la citadelle de l'île de Ré et dans divers couvents de 1686 à 1688. Elle passa en Hollande en septembre 1688. (*Bull. prot. fr.*, VI, p. 57, 256 ; LII, p. 250).

[3] Catherine de Chauffepié, dite Mlle de la Croix. La troisième sœur, Marie-Claude, dite Mlle des Aubiers, était alors à La Rochelle chez les demoiselles Bion. Elle y resta cachée et s'embarqua pour la Hollande en mars 1687. (*Bull. prot. fr.*, LII, p. 249).

[4] Peut-être de la famille du médecin rochelais D. Georges, cité dans *Exagoge mirabilium naturae*, 1628, p. 89. Ses descendants existeraient encore en Angleterre. (Rens. Pandin).

dissiper le mal qui me rongeoit incessament.

Je dois beaucoup à ces demoiselles, ayant contribué pour ma consolation, avec Mme d'Olbreuse, autant qu'il leur fut possible, surtout à Mlle de Villeneufve, laquelle à mon sujet dressa un formulaire de prière pour les personnes qui avoient eu le malheur de tomber, et cherchoient leur consolation en Dieu seul. J'en garde une copie, et j'en ai laissé plusieurs en France à diverses personnes pour leur consolation.

Mme d'Olbreuse me parla de vous, et elle me dit que je ferois bien de prendre une chambre pour vous rassembler, et que pour moi, si je le souhaitois, je pourrois demeurer dans sa maison comme auparavant mon malheur, et que je m'employerois à mon ordinaire à prendre soin de beaucoup d'affaires qu'elle avoit sur les bras depuis le départ de Monsieur [1]. J'acceptay de bon cœur ces obligeantes offres, et de fait je demeuray dans la

[1] A la fin de décembre 1685. (Cf. p. 146).

maison jusques à son départ pour Paris.

Je trouvay votre grand-mère audit Olbreuse. Elle y étoit arrivée quelques jours avant moi et tombé dans le même péché. Je pris donc une chambre à Olbreuse, et je vous rassemblay tous auprès d'elle.

L'aînée, comme j'ai dit, étoit allée dans le Poictou. Elle s'i cacha plus aisément, attendu les amis et les habitudes qu'elle y avoit en divers lieux. Quelque jours s'étant passez sans en savoir de nouvelles, j'y allay exprès pour la chercher, et m'étant informé d'elle à diverses personnes, j'appris enfin où elle étoit. Mais étant arrivé chez un amis qui l'avoit gardée quelque jours, on m'apprit qu'elle en étoit partie au matin pour retourner à Olbreuse. Je retournay aussi et je la trouvay arrivée avant moi. Elle y a demeuré depuis, et au Grand Breuil, avec votre grand-mère et vous jusques à notre départ de France pour ces heureuses provinces, sans que (grâces à Dieu) personne lui ait fait faire aucune chose contre sa conscience.

Quelques jours après, Jeanneton fut demandée pour aller à la Rochelle servir

Mme de la Croix [1], et s'employa à gouverner ses enfans et ceux de M. Vlamin [2]. Elle a resté à la Rochelle jusqu'à son embarquement.

Il n'y avoit aucun de vous qui me fût plus à charge que Jean, attendu son âge, et que je n'étoit point en état de l'avancer davantage à lire et à écrire, et après avoir pencé ce que je devois faire à son égard, je résolus de lui faire apprendre une vocation. Je l'y exortay, et il me promit beaucoup pour tenir rien. Cependant je le donnay pour deux ans à un marchand sergetier de St-Maixant, et je m'obligeay de lui payer soixante livres pour ce tems d'apprentissage. Vous savez la pluspart de vous comment il s'est acquité de son devoir.

Peu de tems après, arrivèrent les fêtes de Pâques qui nous enlevèrent Mme d'Ol-

[1] Plusieurs membres de la famille de la Croix devinrent directeurs de la Chambre de commerce de la Rochelle (Rens. Meschinet de Richemond).

[2] Famille de marchands et de banquiers rochelais. Henri Vlamin, fils d'Henri et de Suzanne Henry, épousa Suzanne de la Croix (1683). (Rens. Pandin).

breuse. Elle prit la route de Paris pour joindre Monsieur qui l'y attendoit pour passer en Allemagne, le roy leur ayant accordé leur congé pour sortir du royaume. Ce départ m'affligea beaucoup, quoique cette charitable dame me donna mille témoignage de sa bonté, et pour comble, elle voulut bien ammener Philémon avec elle, en m'assurant que Monsieur ne manqueroit pas de travailler à son salut, et le faire suivre ou aller devant eux lors qu'ils se verroient en état de partir.

J'eus l'honneur d'accompagner Mme d'Olbreuse jusques à St-Maixant et, après lui avoir témoigné mes très humbles reconnoissances, je lui dit à Dieu, et j'embrassay Philémon dans l'incertitude s'il auroit le bonheur de pouvoir suivre son bon maître. Dieu, par sa grâce, bénit leur voyage, leur fit ressentir son secours en les délivrant de la persécution généralle qu'on faisoit dans ce grand royaume à ceux de notre religion. J'appris l'arrivée de Philémon en Allemagne, en même tems que j'appris celle de M. et Mme d'Olbreuse. J'en remerciois Dieu de tout mon cœur.

Ma joye s'augmenta quelques jours

après, en recevant une lettre de votre aîné[1]. Elle étoit datée et écrite de cette ville (d'Amsterdam), et j'y appris qu'il y avoit trois mois qu'il étoit sorti de France. J'ay dit que dès la St-Michel (1685), il avoit été chez M. de Chaban pour éviter l'arrivée des dragons à Mauzé. Ce gentilhomme, qui avoit la crainte de Dieu[2], quitta sa maison peu de jours après, ne prenant avec madame son épouse qu'une femme de chambre, un cocher et un laquais, avec votre aîné qui servoit de postillon, et, prenant le chemin de Paris, y arrivèrent dans peu de jours, et après y avoir séjourné environ un mois, prit le chemin qu'il crut le plus propre et le plus sûr pour sortir du royaume. Dieu permit qu'ils fussent arrestez étans fort proche de la frontière. L'intendant du lieu les retourna à la prochaine bourgade, d'où on les arresta, et les ayant fait souf-

1 Jacques.

2 « Car au lieu d'attendre les dragons comme firent la plus grande partye de la noblesse, il quitta et abandonna sa maison et tout son bien, ne prenant, etc. », dit le manuscrit de Brême.

frir plusieurs duretés, il les renvoya avec tout l'équipage à Paris. Et c'est de là que votre aîné partit seul, et, prenant la route qui lui fut enseignée, Dieu lui fit la grâce de se rendre dans cette ville [1].

Ce surcroit de délivrance me fit espérer que Dieu auroit pitié de moi. Je voyois trois de vous hors des peines et des persécutions, Gabriel ayant eu le bonheur de suivre M. de la Forest, aussi son bon maître, peu de tems après la révocquation de l'Edit de Nantes, et lors qu'il parut une déclaration du roy qui banissoit tous les ministres du royaume [2], M. de la Forest n'ayant pas eu moin de bonté pour le salut de Gabriel qu'il en avoit eu de celui de M. Goribon, son neveu [3], les ayant tous deux fait embarquer

[1] Henri de Pontard passa en Allemagne, avec sa femme, le 4 septembre 1687.

[2] L'article IV de l'édit du mois d'octobre 1685 bannissait tous les ministres du royaume. Le 1er juillet 1686 une Déclaration du roi édicta la peine de mort contre les ministres surpris en France et les galères à perpétuité contre ceux qui leur donneraient asile.

[3] Nous n'avons aucun renseignement sur ce personnage.

avec beaucoup de dépenses et de périls dans le même vaisseau qui l'apporta, avec Mlle de la Forest, dans ces Provinces [1].

Je vous voyois encore un grand nombre auprès de moi, mêmes les plus petits : cependant je résolus en moi de sortir du royaume avec le secours de Dieu pour le pouvoir glorifier en toute liberté.

Préparatifs de départ

Je commençois à y travailler peu de jours après avoir reçu les nouvelles de Jaques ici et de Philémon en Allemagne. Je fis pour cela quelques voyages à la Rochelle, où ayant communiqué mon dessein à quelques uns de mes amis, on me dit qu'il étoit impossible pour lors de pouvoir sortir. On gardoit le port et les costes si exactement, que même on étoit en péril étant soupsçonné de vouloir sortir du royaume. Je retournay à vous, et pour ce que je n'avois aucune chose à m'employer, je me donnai au prières de Mme et

[1] Les Provinces unies, la Hollande.

Mlle de Mizeré [1] (chez qui j'ai eu l'honneur de demeurer en qualité de précepteur dès l'année 1660). Cette dame et cette demoiselle n'avoient pas eu plus de fermeté que moi, étant tombé dans un pareil malheur [2]. Elles avoient beaucoup de confiance en moi, et ne me cachèrent point le dessein qu'elles avoient formé de sortir de France, et se dérober à la persécution à la première occasion qu'elles pourroient trouver. Elles m'exortèrent souvent de penser à leur sortie et à la mienne, m'ajoutant qu'il ne manqueroit point or ny argent si j'étois assez heureux pour leur rendre quelque bon office pour cela.

[1] Elisabeth d'Aix ou d'Aitz, épouse d'Antoine Gillier, baron de Mauzé, seigneur de Mizeré et de la Petousse. Elle avait deux filles, Elisabeth, qui vivait en 1700, et Catherine, née le 19 mars 1661. Réfugiée avec sa fille Elisabeth à Nimègue et tombée dans une grande misère, elle reçut des Etats de Gueldre, en 1697, un secours de cent florins, plus une pension d'environ 500 livres. (Voy. Mme Alex. de Chambrier, *Henri de Mirmand*, p. 276 et app. p. 22 et 108).

[2] L'abjuration de Mme et Mlle de Mizeré figure sur les registres paroissiaux de Mauzé à la date du 6 avril 1686 (Rens. H. Gelin).

Un an entier s'écoula sans pouvoir rien faire, quoi que, pendant ce tems, je fis divers voyages à la Rochelle. J'avois aussi d'autres affaires à négotier pour Mme de Mizeré, tantôt dans un lieu et tantôt dans un autre. Vous savez, au moins Anne et Pierrot qui a demeuré avec moi pendant la plus grande partie du tems que j'ay demeuré chez Mme de Mizeré, combien d'ennuis et de chagrins il m'a falu essuyer pendant vingt mois entiers.

Les quinze premiers se passèrent en allant et revenant de l'une de leur maison à une autre, et souvent j'étois seul dans celle où elles n'étoient point, pour vendre leurs fruits, les recevoir et tirer les payement de divers arrérages de leurs cens et rentes, n'y ayant aucune de leurs terres affermées.

La conduite de Jean m'affligea sensiblement pendant ce tems. Vous savez comme il se débaucha de son apprentissage au bout de six à sept mois et lors qu'il commençoit à travailler. Il quitta effectivement son maître, et pendant les mois de novembre et décembre 1686, il fit diverses promenades de maison en mai-

son, chez des personnes qu'il savoit être de mes amis, leur disant mille choses controuvées. En un mot il s'abandonna à être garnement. J'en fus avertis par quelques uns chez qui il avoit passé, et n'i pouvant mettre d'autre remède, j'envoyay Jean Dillot le chercher de lieu en lieu, et lequel le trouva à la Chatagneraye chez M. Guichet de la Gratière [1], duquel j'avois eu le fils en pension à Mougon et à Mauzé. Dillot le ramena avec bien de la peine, et ayant demeuré quelques jours auprès de moi, je l'observay exactement et ayant remarqué que son esprit étoit enclin à toutes sortes de bassesses, je pris le parti de suivre le conseil de M. Jacques Martin, duquel j'ay parlé et à qui je contay ma douleur à son sujet, qui fut de l'envoyer aux Iles pour se mortifier pendant trois ans, m'ajoutant que c'étoit le seul remède dont

[1] Gabrielle Guichet, de la Châtaigneraie, 28 ans, révoqua son abjuration à l'Eglise de la Savoye à Londres, le 30 janvier 1687. (*Bull. prot. fr.*, LIV, p. 356). Le *Rolle des nouveaux convertis* ne cite que Jeanne Flamand, veuve de feu André Guichet.

on se servoit à la Rochelle pour ramener les jeunes gens qui s'écartoient ainsi de leur devoir, et qu'au bout de ce tems, s'il plaisoit à Dieu lui faire la grâce de se reconnoître, je le reverrois honnet homme.

Je pris ce parti avec beaucoup de douleur, et étans advertis qu'un vaisseau partoit en peu pour St-Domingue, lequel emmenoit plus de 25 garnemens, j'y allay incontinent, et ayant trouvé l'équipage prêt à partir, j'envoyois un homme exprès de la Rochelle chercher le mien. Cet homme l'amena et je lui demanday s'il vouloit aller sur mer ? Il me dit qu'oui, n'ayant autre dessein plus à cœur que de s'éloigner de moi. Je le laissay chez M. Martin. Je l'embrassay en pleurant, et on l'embarqua le même jour, et ce fut au commencement du mois de février 1687. Le navire appartenoit à M. Louis Massiot [1]. Son souvenir fait ici pour moi une

[1] Louis Massiot, négociant et raffineur, époux de Marie Nezereau, avait signé en septembre 1685 une promesse d'abjuration avec Jacques Godefroy et autres. *Lettre de Chastellars à Arnou,* 20 septembre 1685 (*Arch. de Saintonge,* XIII, p. 260).

tristesse continuelle, n'en ayant pu avoir aucune nouvelle depuis son arrivée en ladite isle de St-Domingue. Le capitaine dudit vaisseau nommé Chabosseau [1], lequel, au lieu de retourner à la Rochelle, vint ici pour se dérober à la persécution, et m'a dit qu'arrivant à St-Domingue il avoit laissé votre frère au port de Pay [2], chez M. Godefroy [3].

Les affaires de Mme de Mizeré étoient fort avancées. Elles avoient vendu la terre de Mauzé qui appartenoit à Mademoiselle [4], et en avoit touché une partie du prix. J'avois de plus trouvé des fermiers pour leurs principales terres, comme pour

[1] Sur la liste des officiers français réfugiés en Hollande, en juillet 1688, on trouve Jean Chabosseau, capitaine d'une frégate du roi. (*Bull. prot. fr.*, XXXVI, p. 199).

[2] Port de Paix, sur la côte nord-ouest d'Haïti.

[3] Famille rochelaise qui a donné un maire à la commune en 1627 (Rens. Meschinet de Richemond). Le manuscrit de Brême porte « Geoffroy ».

[4] La baronnie de Mauzé appartenait aux Gillier.

Petousse [1], Beaulieu [2], de Touchelonge [3], lesquels fermiers leurs payèrent chacun une année d'avance ou peu moins, et encore comme leur procureur et chargé à diverses fois de leur procuration généralle et spécialle, j'avois en leur nom vendu quelques d'homaines qui n'étoient pas attachez à leur terres. Tout cela leur fit une somme de vingt à vingt-cinq mille livres qui les obligea à penser plus particulièrement à sortir de la persécution.

J'étois aussi de mon côté tant las de leurs affaires que je n'en pouvois plus, n'ayant point eu de repos depuis que je m'étois donné à leur service. Je ne faisois qu'aller et retourner d'un lieu à l'autre, comme j'ay dit. J'étois partout en Aulnix, en Xaintonge et en Poictou, et cependant je ne demeurois en aucun endroit, Dieu se servans de ces moyens pour

[1] Vill., com. Exoudun, cant. la Mothe-St-Heray (Deux-Sèvres).

[2] Sans doute vill., com. Usseau, cant. Mauzé (Deux-Sèvres).

[3] Il y a deux Touchelonge en Saintonge, l'un commune de Marennes, l'autre de St-Laurent-de-la-Prée.

m'oster à la vue de quatre prêtres, entr'autres de Chavagné [1], de Mougon, de Mauzé et d'Usseau [2], lesquels avoient conçu une haine mortelle contre moi, sachant que je n'avois fait aucune desmarche pour visiter leurs parroisses, et que j'avois leur service en adversion plus que jamais.

Les trois derniers mois que j'ay demeuré chez Mme et Mlle de Miseré se passèrent en promenades à La Rochelle, espérant d'y trouver un vaisseau qui entreprît le voyage de quelques personnes. Mme et Mlle de Miseré me promettoient souvent de ne me laisser point, ni aucun de vous, si l'occasion d'un navire se trouvoit. Après bien des tours et voyages, un maître anglais se laissa gagner à l'espérance de recevoir six cents écus pour notre passage. Le marché et convenances furent arrestées, et il n'étoit plus ques-

[1] Cant. St-Maixent, arr. Niort (Deux-Sèvres). En 1687, le curé de Chavagné se nommait Boudet (1626-1693).

[2] Cant. Mauzé, arr. Niort. Le curé d'Usseau se nommait Baron en 1692.

tion que de partir de Mauzé, où Madame et Mademoiselle étoient pour lors.

Mais comme il n'y avoit guère de stabilité dans leurs entreprises, elles changèrent de volonté tous d'un coup, et au lieu qu'auparavant elles ne parloient que de s'embarquer, elles dirent qu'elles vouloient aller à Paris, d'où elles pouroient s'échapper plus aisément, adjoutant qu'elles prendroient le prétexte d'un procez qu'elles y avoient. J'y eusse été avec Pierrot si je n'usse eu à cœur de vous voir tous en liberté, m'ayant offert de nous enmener, et ajoutant que, si elles voyoient jour pour partir, elles mettroient ordre pour vous aussi.

J'étois si accoutumé de les voir changer d'advis, que, sans différer, je pris le parti de rester pour attendre une autre occasion, espérant que Dieu auroit pitié de nous.

Déceptions et retards

Mme et Mlle de Miseré partirent, et ce fut le 24 novembre 1687 que je leur dis à

Dieu au bourg de Chenay [1], près leur maison de Petousse, d'où elles prirent leur chemin de Paris. Elles me laissèrent une ample procuration pour faires leurs affaires et suite de leur procédure qu'elles avoient à St-Maixant et à la Rochelle [2]. Après leur départ, je passay dans leur dite maison de Petousse mettre ordre à quelques affaires. De là je fus à St-Maixant, à Nyort, à Bougouin [3] et autres lieux où leur dites affaires m'appeleroient, ensuite à Mauzé [4], mettre à couvert les meubles qu'elles y avoient laissez, en ayant fait voiturer à Paris tous ce qu'un roulier put mettre sur sa charette.

Je ne restois à Mauzé que deux jours, et je me rendis à la Rochelle au troisième pour la sollicitation d'un procez contre M. le comte de la Villedieu [5]. J'avois deux

[1] Cant. Lezay, arr. Melle (Deux-Sèvres).

[2] « Contre M. le comte de Villedieu », dit le manuscrit de Brême.

[3] Château et village, com. Fressines et Chavagné.

[4] « Chez le sieur Guillos », dit le manuscrit de Brême.

[5] François-Charles Gillier, comte de la Ville-

vues dans ce voyage et deux sortes de sollicitations : celle de notre sortie de France me touchoit bien plus que l'autre. Je voyois Mme et Mlle de Miseré prendre une route toute contraire à celle qu'elles me faisoient espérer pendant vingt mois que j'avois demeuré dans leur maison. Je m'apperçu, mais bien tard, que j'avois fait leurs affaires, et négligé en partie les miennes. Cependant je ne désespérois point. J'avois fait beaucoup de connoissance, d'habitudes et d'amis à la Rochelle.

Je veux mettre en premier rang Mme de Choisi [1], laquelle depuis près de dix-huit mois, avec Mademoiselle sa fille, avoit abandonné sa maison de Chantemerlière [2], près d'Aunay en Poictou, ayant avec elle

dieu, capitaine au régiment Dauphin, épousa le 15 février 1680, Louise de la Chesnaye et mourut à Paris le 2 juillet 1719.

[1] Louise de Cumont venait de perdre son mari Auguste de Laste, sieur de Choisy, capitaine du château de Chef-Boutonne. Elle passa en Hollande, peu de temps après la tentative malheureuse que nous allons voir. Ses biens confisqués, furent donnés à sa sœur Jeanne de Cumont, convertie.

[2] Vill., com. Contré, cant. Aulnay, arr. St-Jean-d'Angély (Charente-inf.).

M. Meneguerre[1] qui alloit et négotioit ses affaires, cherchant le moyen de se dérober aussi de la persécution. Et parce que cette dame étoit venue nombre de fois à Mauzé, étant parente de Mme de Miseré[2]. j'avois l'honneur d'être aimé d'elle et de Mademoiselle sa fille. M. de Meneguerre et moi avions aussi fait amitiez ensemble, et nous ne nous cachions point nos desseins. Estant arrivé à la Rochelle, je rendis mes premières visites à Mme de Choisi, et ayant conféré ensemble et avec M. Meneguerre, et repassé en nos mémoires les entreprises que nous avions faites avec Mme et Mlle de Miseré, nous étans les uns et les autres appuyé sur le secours que nous espérions en avoir, et d'autant que nous nous en trouvions frustrez tout d'un coup, nous prismes résolution de travailler de concert plus fortement à notre délivrance. Mme de Choisi me promit d'avoir soin de notre sortie comme de la sienne,

[1] Menneguerre finit par passer en Hollande avec Jean Migault en 1688.

[2] René Gilliers, sieur de Salles et de Fougeray, avait épousé Louise de Choisy.

et M. Meneguerre m'assura qu'en mon absence il y travailleroit comme pour eux, et que cependant je pouvois retourner à Mauzé et auprès de vous au Grand Breuil pour y attendre de ses nouvelles.

Je retournay au Grand Breuil, où vous étiez [1], il y avoit quelque mois, et je n'i restay que quatre jours au bout desquels je reçu une lettre de M. Meneguerre, par laquelle il me mandoit d'aller promptement le trouver. Je partis le même jour et étant arrivé à la Rochelle et nous étant entretenus, nous fumes ensemble donner nos paroles pour contribuer à fretter un vaisseau hollandois, lequel, moyennant mille écus, le capitaine nous devoit recevoir en son bord jusques au nombre de soixante et dix ou quatre-vingt personnes. Chacun devoit payer sa part de cette somme.

Cette affaire fut bien commancée, mais très-mal ménagée pour nous et pour nombre d'autres qui étoient de la partie, nous laissant conduire à l'un qui se croyoit plus sage qu'il n'étoit.

[1] « Où je vous avais plassé dans une petite maison », dit le manuscrit.

Ce marché et convenances étant faites avec ce maître de navire, je retournay auprès de vous, et j'emploiay cette intervalle de tems pour exorter votre grand-mère, comme j'avois fait autre fois, de ne nous abandonner point, et venir glorifier Dieu avec nous. Vous savez que mes raisons ne purent la détacher du pays, et qu'à mon grand regret elle a demeuré dans la misère. Je lui déclaray alors ma dernière résolution, et je lui dis que je n'attendois qu'à recevoir des nouvelles d'un de mes amis pour partir avec vous. Elle s'affligea beaucoup, me voyant résolu de m'exposer avec vous à tans de dangers ; mais lui ayant dit que je remettois le tout de mes affaires entre les mains de la providence de Dieu, et après lui avoir représenté les peines que je souffrois en mon âme pour la faute que j'avois commise, elle ne me répondit que par ses larmes.

Ayant donc pris ma dernière résolution et vu qu'il étoit impossible de l'ôter du pays pour nous accompagner, je donnay les ordres nécessaires à votre aînée afin de se tenir prête de partir à toute heure

avec les petits. Elle s'i employa comme je le souhaitois, et je lui rends ce témoignage en cet endroit qu'elle a bien fait son devoir dans une occasion où il s'agissoit, non seulement de se sauver, mais aussi de sauver quatre petis enfans qui ne pouvoient (au moins trois d'entreux) me suivre sans avoir une personne pour les gouverner en particulier. Elle fit quelques petits paquets de linges pour nous servir, et peu d'autre choses, de manière que je me reposay de ce côté sur son soing.

Le lendemain je retournay à Mauzé, et j'y trouvay une lettre à la poste, par laquelle M. Meneguerre m'advertissoit qu'aussitôt sa lettre vue, je me transportâsse à la Rochelle et que je portâsse avec moi tous mes papiers, jusques à la plus petite pièce, attendu que mon procez étoit sur le point d'être jugé. Je compris incontinent ce qu'il me vouloit dire, sachant que le maître de ce vaisseau n'attendoit qu'un vent favorable pour lever l'ancre.

Mme de Choisi avoit offert sa maison à une fille qui avoit servi Mme de Miseré, et laquelle avoit resté à Mauzé depuis son départ. Cette fille, nommée Marthe Ba-

bault[1], avoit volonté de se sauver avec nous, et ayant advertie de partir aussi sans tarder, j'envoyay Pierrot avec elle, et tous deux trouvèrent retraite chez Mme de Choisi. Cette dame dit à ses voisins qu'elle prenoit cette fille pour la servir et que Pierrot étoit filleul de feu Monsieur son mari, pour ôter tout prétexte aux voisins qui avoient l'œil ouvert à tout ce qui se passoit dans sa maison. Je me rendit le lendemain à la Rochelle, et j'y trouvay les choses tellement prêtes que ma famille seule manquoit pour faire que le nombre de l'entreprise fut complet.

Je cherchois dans le même jour un voiturier, et on m'en fit trouver un, qu'on m'assura fidelle, ayant quatre bons chevaux. Je lui promis tout ce qu'il demanda pour aller vous chercher. Cet homme me donna parole d'être le lendemain à deux heures du soir à Mauzé, et je lui marquay un logis, où m'étant rendu de bonne heure, je l'attendis jusqu'à la nuit sans qu'il y vînt du tout. Jamais homme ne fut plus

[1] Marthe Babault finit en effet par passer en Hollande avec J. Migault et ses compagnons en 1688.

embarassé que je le fus alors, ne sachant de quel côté me tourner pour mettre ordre à notre départ.

La nuit étant venue, j'allay chez un voiturier dudit Mauzé qui avoit une fort bonne monture. Je lui demanday pour aller à la Rochelle, et je lui promis ce qu'il me demanda, moyennant quoi il m'accorda de partir à l'heure qu'il me plairoit pour aller avec moi vous chercher au Grand Breuil. Nous y arrivâmes sur la minuit, et j'avois envoyé advertir Anne dès le soir de coucher de bonne heure les petits afin qu'ils pussent avoir un peu dormi avant notre départ. Etant arrivé au Grand Breuil je cherchay et je trouvay deux autres montures de voitures, et m'étant accordé avec les maîtres pour les avoir avec leurs chevaux pour nous conduire, je trouvay un peu de consolation.

Il y avoit quelques jours que j'avois trouvé un prétexte pour vous enmener tous d'un coup. C'est qu'étant hors du rolle des tailles[1] de Mauzé, je ne pouvois

[1] Les receveurs des tailles avaient ordre de taxer les protestants le plus sévèrement possible. On détaxait les nouveaux convertis et l'on repor-

m'empêcher d'être imposé en celui d'Usseau, et pour prévenir cette imposition, je disois aux voisins que je voulois vous enmener avec moi pour demeurer à la Rochelle. Cela fit l'effet que je m'étoit proposé, et personne ne me soubçonna de vouloir aller plus loin. Aussi étoit-il bon besoin que mon entreprise fût secrète, y ayant des gens à Mauzé et à la Rochelle qui m'ussent bien arresté.

Je ne me cachay pourtant pas à tous mes voisins. Il y en avoit un en qui j'avoit une entière confiance, avec raison ; il étoit papiste, mais honnet homme, secret aussi bien que sa femme. Ils m'aidèrent à mettre à couvert mes papiers, et je les envoyay par cet homme, nommé François Chauveau dudit Grand Breuil, et par un de ses enfans dans la ville de St-Maixant, où ils sont présentement chez un de mes amis nommé M. Jacques de Villiers, sieur de Boisbourdet, qui avoit été mon pension-

tait leur rôle sur les récalcitrants dont la charge s'en trouvait augmentée. La progression était effrayante. Abraham Papot, de 93 livres en 1680, passa à 126 livres en 1682 et à 368 livres en 1683. On comprend que beaucoup préféraient l'exil.

naire à Moullé et avoit présenté au baptême Elisabeth, la plus jeune de vous, ensemble mes livres et cahiers ou protocoles, obligations à mon profit, et généralement ce que j'avois de papiers et contracts. Et, à leur retour à St-Maixant, ce bon voisin m'accompagna du Grand Breuil jusques au delà de Mauzé, et là il me dit à Dieu en pleurant et m'embrassant. Ils nous ont rendu beaucoup de services, sa femme et lui, et pour les récompenser je leur ai laissé en partant plusieurs petits meubles, et ils me devoient même quelque peu d'argent.

Première tentative d'évasion

Une heure après minuit du lundi 15 décembre 1687, le froid étant extrême, nous partîmes avec quatre chevaux et quatre hommes pour nous conduire. Nous laissâmes votre grand-mère fort affligée de notre départ et, assurément, je ne l'étoit pas moin de la voir résolue de rester après nous, y ayant dix huit ans qu'elle étoit avec notre famille, mangeant d'un même

pain avec nous. Elle avoit quitté ses autres enfans, Louis et Françoise, peu de tems après la mort de votre grand-père Fourestier [1], son mari, pour venir auprès de votre bonne mère, qui étoit l'aînée et la meilleure de ses trois enfans.

Je ne vous dirois point ce que nous souffrîmes de froid en général, et les trois petits en particulier, le reste de cette nuit et le jour qui nous éclaira ensuite, ayant été à cheval la moytié de la nuit et toute cette journée, laquelle étant sur son déclin, je me trouvois plus en peine que ce que j'avois été avec vous en supportant le froid de la nuit et du jour, ne sachant où, ni chez qui mettre pied à terre. On mettoit en prison à la Rochelle ceux qu'on connoissoit étrangers et qui avoient des enfans, et hors de ville je ne connoissoit personne.

Il falut pourtant se résoudre, et, après avoir bien pensé, je priay mes voituriers

[1] Du mariage de Jacques Fourestier et de Jeanne Mestayer, étaient nés trois enfants. L'aînée Elisabeth, première femme de Jean Migault, Louis, marié à Jeanne Breuillac, et Françoise, épouse de Jean Bardon.

de nous mener proche de Dompierre [1]. Je connoissois un homme dans ce quartier [2], lequel avoit demeuré autrefois dans mon voisinage en Poictou, près Mougon ; mais par malheur je ne savoit point positivement sa maison. Nos voituriers m'obéirent, et tournant de ce côté et nous étant enquis à diverses personnes que nous rencontrâmes en chemin [3], enfin on nous montra le lieu où cet homme demeuroit. Nous mismes pied à terre devant sa porte, et nos voituriers s'en retournèrent sans attendre si on nous recevroit.

J'entray dans cette maison, où il n'y avoit que la femme, laquelle me reconnut, et après lui avoir dit l'embarras où je me rencontrois, je la priay de permettre que vous entrassiez dans sa maison pour avoir le couvert pendant quelques nuits seulement. Cette femme me témoigna prendre beaucoup de part à ma peine, mais elle me dit que son mari et elle n'o-

1 Dompierre-sur-Mer, cant. de La Rochelle.

2 « Jean Bareau », dit le manuscrit.

3 « Sur le chemin de la Belle Croix à Dompierre », dit le manuscrit de Brême. Belle-Croix, vill., com, de Dompierre.

seroient donner retraite chez eux à aucune personne, leur étant expressement défandu par leur maître qui est M. Jean Massiot [1]. Je lui réitérai mes prières, et lui fis connoître votre état, la priant de permettre que vous restassiez dans sa maison pour la prochaine nuit seulement, et j'ajoutay que pour moi j'irois coucher en ville. Cette femme m'accorda ma demande avec beaucoup de crainte, non pour l'incommodité qu'elle craignoit avoir de vous, mais pour les menaces que leur maître leur avoit faites s'ils recevoient aucunes personnes étrangères chez eux [2]. Je vous laissay dans cette maison et je m'en allay dès ce soir à la Rochelle, et heureusement je trouvay un petit cabaret dont l'hoste et hostesse étoient de notre religion [3] et fort honneste gens, tombez

[1] Jean Massiot était commissaire de marine. Le village s'appelait La Mothe.

[2] Le 2 novembre 1681 l'intendant de Demuin avait rendu une ordonnance défendant, sous peine de 300 livres d'amende, de loger des étrangers à la Rochelle et dans tous les bourgs de la côte. (*Bull. prot. fr.*, XXXIX, p. 62).

[3] « Si on peut dire que nous en eussions dans

dans le précipice commun. Ils me reçurent, et je restay chez eux secrettement près d'un mois.

Le lendemain matin, je retournay vous voir, fort pensif en moi-même où je vous pourrois cacher, ne connoissant personne, ce me sembloit, dans tous ce quartier.

A mon arrivée à la Bugaudière[1] (ce lieu ce nommoit ainsi), je fus agréablement surpris lors qu'on me dit qu'au même lieu, et tous joignant cette maison, demeuroit un vieux homme nommé Elie Bouynot, lequel avoit été longtemps mon voisin en Poictou, et qui en étoit sorti il y avoit quatre à cinq ans. Ce bon homme m'aymoit beaucoup, et, ayant appris dès le soir de notre arrivée que vous étiez mes enfans, vous avoit offert une petite chambre chez lui, sachant que j'étois en peine de trouver à vous mettre à couvert pour quelques jours. Je fus incontinant voir ce bon homme chez lui. Je l'y trouvois, et je l'embrassois de bon cœur, et

le malheur où nous étions tombés », dit le manuscrit de Brême.

[1] Vill., com. de Dompierre, sur la route de Mauzé à La Rochelle (Rens. H. Gelin).

après nous être réciproquement enquis de notre état, il me fit les mêmes offres de sa petite chambre pour tel tems que j'en aurois besoin. Je ressentis alors une grande consolation, et j'eus lieu de ne douter plus de la bonne Providence divine, laquelle avoit fait trouver exprès dans ce lieu ce charitable viellard, tout seul dans sa maison, pour nous recevoir dans un tems que, pour tout l'or d'une ville, je n'auroit pas trouvé ailleurs une retraite si commode pour effectuer mon dessein.

Dès ce même jour, vous fûtes occuper cette petite chambre, et je n'avoit garde de refuser l'offre qui m'en fut fait par ce bon homme, lequel trouva à propos de se faire appeller grand père par les quatre plus petits de vous à cause des voisins, lesquels tous (à la réserve de celui où vous aviez couché la première nuit), étoient papistes. Personne du voisinage ne dit pas un mot, et peut-être qu'ils crurent que vous étiez fils d'un des enfans de votre grand père gardien, sachant qu'il en avoit deux de mariez ; mais plutôt il est vrai que Dieu vous vouloit cacher, et qu'il vous tenoit sous sa protection.

Logis de Pampin

Le vent ne se trouva pas bon pour notre embarquement, et ce nous fut nécessité d'attendre jusques au sixième de janvier, pendant lequel tems je restay à la Rochelle, avec les autres personnes du même parti qui étoient cachées pour la plupart. Le jour fut marqué, et notre rendez-vous pour nous trouver ensemble sur le bord de la mer le sixième janvier à six heures du soir, dans une petite maison proche de la maison noble de Pampin [1], et qui est tout joignant le rivage et distante de la Rochelle d'une grande lieue, et du lieu de la Bugaudière, où vous étiez cachez, de deux ou peu moins.

J'avoit toujours gardé un bon mullet dans une auberge à la Rochelle, et, c'étoit celui que Mme de Miseré m'avoit laissé à

[1] Vill., com. L'Houmeau, cant. La Rochelle. La maison noble de Pampin appartenait à Daniel Green de Saint-Marsault, seigneur de Dompierre. Une centaine de fugitifs, moins heureux que Migault et ses compagnons, y avaient été surpris par le commissaire Voyneau et le trop fameux avocat Pierre Bomier, en novembre 1681. (*Bull. prot. fr.*, XXXIX, p. 61). C'est aujourd'hui une maison de ferme, habitée par des cultivateurs.

son départ. C'étoit en vue de m'en servir pour porter les plus petis de vous et nos petis paquets de linges jusques à cette petite maison, où nous nous devions rendre.

Je sortis de la Rochelle à trois heures du soir, et je fus vous prendre à la nuit chez votre gardien, et je mis Olivier et Elisabeth dans chacun une bouteille ou manequin, et Marie étoit sur le bas de notre mullet. Nos paquets étoient en croupe. Anne, Pierrot et moi étions à pied, suivant le bagage, ayant Dillot avec nous qui conduisoit, lequel ne nous abandonna point, et demeura toujours chez le bon homme avec vous jusques à notre départ, étant aussi du même parti pour l'embarquement.

La nuit du 15 décembre 1687 à Pampin

Je crois que, tant que nous vivrons, il nous souviendra de cette triste nuit, puis qu'il n'est pas possible qu'on puisse plus souffrir que ce que nous souffrîmes pendant sa durée. Le froid étoit extrême, la

nuit fort obscure. Il avoit plu tout le jour précédant. Les chemins étoient tous remplis d'eau, et ne les pouvans suivre, et ne l'osant pas même, crainte de trouver quelque personnes qui nous descouvrît, nous étions obligez la plus part du tems d'aller à travers les champs et les vignes, où les sillons étoient fort hauts et la terre molle. Nous entrions dedans jusques à la moitié de la jambe fort souvant, et en suivant les chemins aussi profondément dans l'eau. Je n'avois point passé par ces chemins auparavant. Dillot seulement y avoit passé une fois pour les apprendre.

Nous passâmes à plusieurs fois sur des précipices [1] et en des lieux qu'en plein jour je n'eusse osé m'y risquer, étant monté sur une bête incomparablement plus seure que celle qui vous portoit trois tout

[1] Voici un des rares passages où les souvenirs de J. Migault semblent le tromper. Tout le pays autour de Pampin est à peine accidenté. Mais entre le logis et la mer s'étendaient autrefois des marais salants très difficiles à franchir le jour, et à plus forte raison la nuit, qui pouvaient justifier l'effroi du fugitif et l'expression dont il se sert.

à la fois, et tous nos linges et hardes avec vous. J'ay passé deux ou trois fois par ce même chemin du depuis, et à chacune les cheveux et tout mon poil s'hérisssoit en regardant les dangers où je vous avoit innocemment exposé dans la nuit.

Nous arrivâmes enfin à la petite maison du rendez-vous. Les ténèbres et le mauvais tems, ou, pour dire mieux, la bonté de Dieu cacha sous sa main non seulement nous, mais aussi toute la troupe du parti, de façon que personne ne fut arresté en chemin. Il y en eut pourtant un petit nombre qui s'écarta dans les ténébres, et ne purent jamais se rendre avec la troupe d'environ 70 à 75 personnes. Nous n'attendions plus à cette petite maison que le signal de la barque qui nous devoit porter à bord du vaisseau, lors qu'au lieu d'icelui, quelques uns, qui étoient même du parti et rendu déjà sur le rivage, voulant faire voir le peu de jugement qu'ils avoient à la conduite d'une afaire aussi dangereuse qu'étoit celle là, se prirent à crier, en déguisant leurs voix, après celui qui, au péril de sa vie, nous avoit procuré ce vaisseau, et lequel pour nous témoigner à

tous sa charité (c'étoit M. Moreau) [1], avoit bien voulu lui même venir nous faire embarquer, nonobstant la rigueur du tems et la peine à laquelle il s'exposoit, n'i allant pas moin que de sa vie par les déclarations du Roy [2], s'il avoit été trouvé favorisant la sortie de ce nombre de personnes hors du royaume.

Ce charitable ami avoit couru sur le rivage, aussitôt que nous fûmes arrivez à cette petite maison, pour voir si les mathelots y étoient arrivez avec la chaloupe pour nous prendre, et étant arrivé là, et s'entendant nommer par son nom à des personnes qui se contrefaisoient, et qu'il crut être des gardes de la marine, attendu qu'il y en avoit toutes les nuits qui se promenoient sur ces côtes à cause des fré-

[1] Sans doute Pierre Moreau, ancien, témoin dans la procédure qui aboutit à la démolition du temple de La Rochelle, 18 janvier 1685 (*Bull. prot. fr.*, VII, p. 273). Il était banquier et avait épousé Renée Bernon. Mort avant 1710. (Rens. Pandin).

[2] La peine des galères, ordonnée par la Déclaration du 7 mai 1686 contre ceux qui favoriseraient l'évasion des réformés, venait d'être changée en celle de mort, par la Déclaration du 12 octobre 1687.

quens embarquement qui s'i faisoient, il prit incontinant le parti de se retirer et s'ôter de leur chemin, et, au lieu de nous venir chercher pour nous conduire comme il l'avoit résolu, il vint en diligence à cette petite maison nous advertir qu'il y avoit des gardes sur la côte, et il nous dit que ceux qui pourroient se sauver se sauvassent avec lui. En disant cela, il s'en fut incontinent à la faveur des ténèbres.

Quelques-uns prirent la fuite aussi, les uns plus loins et les autres plus près. La plus grande partie resta dans cette maison sans se bouger. Nous fûmes de ce nombre, ne pouvans mettre un pied l'un devant l'autre pour fuir.

Cette épouvante ne dura qu'un moment, car ceux qui avoient causé cette alarme s'appersurent de leur sotisse, et que notre conducteur avoit pris l'épouvante tout de bon, et vinrent eux mêmes jusques où nous étions nous dire qu'on nous attendoit sur le bord du rivage, et qu'il n'y avoit aucun qui voulut nous faire du mal. Ceux qui se trouvèrent là se mirent en chemin. Quoi que fort épouvantez, plusieurs n'avoient fui que derrière la mai-

son, les ténèbres les couvrant à toute vue, et entendant que ce n'étoit qu'une fausse allarme se joignirent aux autres. Tout partit, mais ce fut sans conduite puis que notre charitable guide ne revint point.

J'étoit si lassé et même embarassé de quelques petits paquets, joint qu'il me falloit vous faire suivre, et j'avoit aussi à conduire Mlle de Choisi que j'avois pris par la main en partant de cette petite maison, tout cela, dis-je, me fit un peu demeurer derrière avec ma troupe d'enfans, et encore m'écarter du chemin ou sentier qui nous conduisoit au lieu marqué pour notre embarquement [1]. Quelqu'autres s'égara avec nous qui n'étoit pas moins lassé, et ensemble nous suivîmes des sentiers au travers des vignes joignantes presque le bord de la mer, pour n'être rencontré d'aucune personnes. Nous trouvâmes le bout de nos sentiers, et ne sachant quel côté prendre, il nous falut demeurer là,

[1] Il n'existe à cet endroit ni port ni abri. C'est une grève de galets que le flot roule sans cesse. L'anse du Plomb et la Repentie, tout près de là, offrent au contraire des mouillages assez bons aux barques de faible tonnage.

ne voyant presque pas la monture qui nous portoit, tant l'obscurité étoit grande, et nous n'entendions de toutes parts que les vagues de la mer qui foisoient un effroyable bruit, et de laquelle nous n'étions qu'à trois ou quatre cents pas.

Nous aurions sans doute achevé de passer la nuit dans cet endroit, n'eût été que la femme d'un de notre troupe et qui s'étoit mêlé de conduire cette entreprise, se trouva écartée avec nous. Et d'autant que son mari savoit toutes ces routes pour s'y être promené nombre de fois, étant arrivé des premiers où la barque ou chaloupe nous attendoit et n'i trouvant point sa femme avec lui, il envoya incontinent deux ou trois de ses gens pour la chercher. Ils nous rencontrèrent fortuitement au milieu de ces vignes, et ils nous enmenèrent avec eux. Nous arrivâmes au moment que ceux qui avoient arrivé des premiers entroient en mer, la chaloupe en ayant pris environ 35 avec beaucoup de bagage.

Ce nous fut nécessité de rester et attendre le retour de la chaloupe qui ne revint du vaisseau qu'environ deux heu-

La grève près de Pampin

res avant le jour, et le mal pour nous fut qu'à cette seconde fois les mathelots ne vinrent pas aborder au même lieu où ils étoient venue à la première et où nous les attendions, mais bien deux ou trois cents pas de là. Et lors qu'on les entendit crier étant de retour du navire, ceux qui eurent de bonnes jambes pour courir y arrivèrent les premiers et entrèrent dans la chaloupe. Celui dont j'ay parlé, et dont la femme s'étoit écartée avec nous, fut de ce nombre, et en tout 25 personnes tout au plus, et aussitôt que cet homme, sa femme et enfans, y furent entrez, les mathelots rentrèrent en mer n'ayant avec eux que ce petit nombre de gens. Et sur ce que nous nous mîmes à crier après eux pour nous laisser encore, n'ayant pris que la moitié des gens qui attendoient, ils nous dirent qu'ils reviendroient en peu, et qu'ils étoient assez chargez.

Il nous falut rester là avec 18 ou 20 personnes, tous gelez et lassez de la fatigue de cette triste nuit, demi-morts de froid et de peur, pour ne savoir ce que nous deviendrions, étant si près du jour. Nous ne fûmes qu'un moment que nous

n'en apperçûmes la clarté. L'air s'éclaircit de toutes parts, et puis le soleil se leva. Nous fûmes certains alors que nous étions abandonné, et ceux qui restèrent avec nous se crurent aussi bien que moi la victime du gouverneur de la Rochelle, et nous ne pensions point échapper les prisons, étant un si grand nombre de gens.

Il me semble que j'étoit le plus à plaindre en quelque manière, car toute notre triste compagnie pouvoit cheminer d'un côté et d'autre, et s'écarter de là comme elle fit par diverses routes et sentiers au lever du soleil, mais il me fut impossible de faire de même, vous ayant trois de vous, Marie, Elisabeth et Olivier, sans aucune force pour marcher.

La bonté et la providence de Dieu est bien ici (comme par tout ailleurs), à admirer à notre égard. La même monture qui vous avoit apporté en ce lieu (et laquelle j'eusse laissée sur le caillou, si Dieu eût permis notre embarquement, étant aussi lasse et fatiguée que nous) avoit demeuré comme immobile sur ces pierres, tout ce reste de nuit, sans être ny attachée ny gardée, et jusques à ce que nous eus-

sions affaire d'elle pour notre retour et, par le plus grand bonheur du monde, je la trouvay prête pour remettre sa charge sur son dos. Dillot ne nous abandonna point. Il m'ayda à vous remonter sur notre mullet avec nos paquets, de manière que personne ne resta dans ce lieu.

Nouvelles épreuves et retraites

Je me souvien d'une circonstance qui me fait rire apprésent quand j'y pense. C'est quand partant de chez votre grand-père gardien, Olivier me demanda : « Où allons nous, mon père ? » Je lui répondit : « Nous allons à Moullé, dans notre maison, mon fils. » Cet enfant ce trouvant ce matin là sur une infinité de cailloux et pierres, me demanda : « Sommes nous à notre maison, mon père ? » Je lui répondit froidement qu'oui, pour ne faire plus interroger ni questionner, et aussitôt il me dit, en faisan un petit hélas ! « Notre maison est donc tombée, mon père ? » J'ajoutois encore qu'oui, et je lui commandois de se taire. Je ne pouvois avoir

envie de rire alors, ne croyant pas possible que cette troupe d'enfans pût échaper sans être vue de quelque garde, étant une nécessité de passer en plein jour près de la Rochelle pour retourner demander le couvert à notre bon homme, joint que sur la croupe de notre mullet étoient nos paquets dont un seul étoit suffisant pour nous faire soubsçonner et arrester.

J'ay dit que j'avois conduit par la main Mlle de Choisi. Je vous dirois aussi qu'elle me demeura en partage avec vous, quand il nous falut quitter le bord de la mer. Mme de Choisi s'étoit écartée de nous dans les ténèbres et d'avec toute la compagnie, et, ayant erré toute la nuit, se rendit au point du jour dans une maison où elle fut reconnue et où on la secourut. Je la croyoit embarquée dans le premier voyage qu'avoient fait les matelots, et on me l'avoit assuré lors que j'arrivay la première fois et que je m'enquis d'elle. Cela augmenta beaucoup mon inquiétude, ne sachant comme quoi faire pour ramener cette petite demoiselle dans la ville sans la faire reconnoître, ni même entre les mains de qui la confier, quoi que je sa-

voit qu'elle y avoit des proches parens. Elle, de son côté, se désespéroit, ayant cru aussi bien que moi que Mme sa mère étoit entrée dans la premiére chaloupe qui avoit porté nos gens à bord. Je ne pus autre chose sur l'heure que l'exorter à patience, en lui promettant de ne l'abandonner point non plus que vous.

Nous partîmes donc de dessus ces cailloux, chargez comme nous y étions venus, mais beaucoup plus peureux à cause de la clarté du jour qui nous exposoit à la vue de tout le monde.

Je pris un peu à l'escart, et je vous laissay à la garde de Dieu et à la conduite de Dillot et à ses soins. J'avois sur moi sa bourse et la mienne. Nous étions persuadé que si on nous faisoit prisonniers on ne nous laisseroit pas notre argent. J'avois 100 louis d'or, et Dillot 30 ou 40. Mlle de Choisi et Pierrot cheminoient fort lentement après notre mullet qui n'en pouvoit plus, étant aussi foible que ceux qui le suivoient. Il advint qu'en passant devant la maison de Pampin, où s'étoit fortuitement rendue Mme de Choisi, après avoir beaucoup cheminé la nuit, ainsi comme

j'ay dit, un des domestique voyant passer notre troupe y reconnut cette petite demoiselle. Il l'arresta et la fit entrer au logis en lui disant que Mme sa mère y étoit. Elle l'y trouva de fait, et ce fut d'un côté et d'autre un grand bien de voir Mme et Mlle de Choisi ensemble, et à moi de n'avoir que vous à conduire. Nous étions tous en un pitoyable état, mais je croi que cette pauvre petite demoiselle étoit le plus mal, ayant perdu ses souliers dans la boue dès la nuit et ayant cheminé ainsi pieds nuds dans la fange et dans la glace. Il n'i eut guère de personnes qui n'i laissât quelque chose du sien, l'un son épée, un autre quelqu'outil qu'il emportoit, l'autre un habit, Mme Babault [1] sa couverture, et celle-ci ses souliers.

Nous nous sauvâmes tous (grâces au Seigneur), et toute cette pauvre troupe affligée qui demeura avec nous sur le bord de la mer s'étant écartée les uns des autres, qui deçà, qui delà, s'en retourna chacun où il crut se pouvoir mieux cacher. Dieu,

[1] Marthe Babault, au service de Mme de Miseré, puis de Mme Choisy.

par sa bonté, nous couvrit tous de sa protection, et pas un ne trouva aucune mauvaise rencontre.

Nous eûmes recours à notre bon viellard, et nous ne le trouvâmes pas moins charitable à cette fois qu'à la première. Je l'avoit bien satisfait à notre départ pour le soin qu'il avoit eu pour vous. Cependant je croi que la compassion qu'il avoit de notre état et nécessité, me voyant résolu de sortir de France, lui faisoit plus faire pour nous que l'espérance d'aucune récompense. Vous savez comme il vous reçut, et combien il compatit à notre infortune.

La crainte que j'avois que quelqu'un de notre troupe ne fut pris en se retirant, et ensuite contraint de causer et en nommer d'autre, m'obligea d'entrer en ville au plus matin pour n'être pas soubçonné de personne. J'y entrai sur les dix à onze heures, et je fus chez M. Poirel [1], où j'allois

[1] Procureur au siège de La Rochelle : « Depuis que les propagateurs eurent mis en usage le nouveau moyen d'attirer les réformés à la religion romaine en leur donnant de l'argent, ils avoient

souvent pour la sollicitation des procez de Mme de Miseré. Je me fis voir, ce jour, en diverses maisons afin que, si on m'accusoit de quelque chose, je pusse honnêtement me justifier.

Le soir venu, Mme et Mlle de Choisi se rendirent à leur maison. M. Meneguerre, qui étoit un de ceux qui avoient pris l'alarme avec M. Moreau, et Mme Babault, une de celles qui s'étoient écartées dans les ténèbres et qui n'avoient pu se rendre à la petite maison, se rendirent aussi chez Mme de Choisi, et, dès ce soir, cette petite famille se retrouva après s'être écartée chacun de son côté. Je me trouvai moi aussi avec eux dès le même soir, et, après nous être les uns et les autres fait récit de nos avantures et remercié Dieu des grâces qu'il nous avoit accordées en nous faisant échapper et nous ayant caché aux yeux de nos ennemis, nous résolûmes de continuer à travailler à notre liberté. Le bien que Dieu venoit de nous faire, en nous cou-

tenu un bureau ouvert pour cela en la maison du sieur Poyrel, procureur au siège de La Rochelle. » (Tessereau, p. 156).

vrant de sa protection, nous étoit un témoignage assuré qu'il nous aideroit une autre fois.

Vous restâtes chez votre grand-père gardien, et moi je passay la plus grande partie de mon tems à la Rochelle, et, dans cet intervalle, je fis deux voyages à Mauzé pour voir votre grand-mère qui fut toujours dans les mêmes sentimens de rester au pays.

Plusieurs jours s'écoulèrent sans voir aucune apparence d'avancer notre dessein. Nous passâmes dans l'isle de Ré[1], M. Meneguerre et moi, sous l'espérance qu'on nous avoit donnée d'y trouver plus facilement un vaisseau pour nous prendre que nous ne trouvions à la Rochelle. Ce fut à la fin du mois de février. Nous y dépençâmes de l'argent, sans aucun succez qui nous fût avantageux. A mon retour de ladite isle, j'eus une nouvelle peine. On m'advertit que M. Massiot[2], commissaire de la ma-

[1] L'île de Ré, sur la côte de la Charente Inférieure, vis-à-vis la Rochelle, n'en est séparée que par une traversée de 4 kilomètres.

[2] Jean Massiot, écuyer, sieur de la Motte et des Bugaudières, né en 1637, commissaire ordinaire

rine, ayant été advertit qu'il y avoit des personnes cachées auprés de sa maison de la Mothe [1], y devoit envoyer le lendemain pour vous mettre hors de chez votre gardien. Je m'en allay vous voir incontinant, et je trouvay cette nouvelle trop véritable, et notre bon homme fort affligé de ce qu'il étoit obligé de vous voir sortir de chez lui. Il me dit que ledit sieur Massiot lui avoit fait dire de vous chasser de chez lui, ou qu'il le chasseroit lui-même de sa maison, quoiqu'elle ne lui appartenoit point. Je me trouvay encore une fois fort embarassé, ne sachant de quel bois faire flèche. L'hiver étoit un peu passé, mais il falloit toujours avoir le couvert. Je pris une nouvelle résolution, et je choisis un expédiant qui, grâces à Dieu, nous fut salutaire. C'est que j'affermay une chambre dans un village, proche de chez ce bon homme. Ce village se nomme la Val-

de la marine, secrétaire du roi, épousa Marie Gauvaing (8 septembre 1658), et se convertit au catholicisme. (Rens. Pandin).

[1] Vill., com. Dompierre-sur-Mer, cant. La Rochelle (Charente-inf.).

lée [1]. J'affermay cette chambre d'un papiste, assé honnet homme, et je lui dit que j'avois abandonné Mauzé à cause de la taille, et dans peu je prendrois résolution pour demeurer en ville ou rester.

Je vous menay dans cette chambre dès le lendemain, 17e jour de février, et après cela, j'eus la consolation de rester le plus souvent auprès de vous [2], et de recevoir dans ma chambre presque tous les jours quelques-uns de mes pauvres frères qui fuyoient la fureur de l'intendant de Poictou [3], lequel, dans ce mois de février, en fit mourir un grand nombre, soit à St-Maixant, par la main du bourreau, (Thomas Marché, maréchal, Jaques Guérin, et Pierre Rousseau), soit à Grand Ry [4], par

[1] Vill., com. Lagord, cant. La Rochelle (Charente-inf.).

[2] Le manuscrit de Brême ajoute : « Je couchay dans cette chambre. J'achetay une demye barique de vin, et fis un peu mine de dresser mon ménage, pour n'estre soubçonné de personne. »

[3] Nicolas Foucault, intendant du Poitou, (août 1685-25 janvier 1689).

[4] Ferme, com. d'Aigonnay, cant. Celles, arr. Melle (Deux-Sèvres).

celle des cruels dragons[1] qu'il mena surprendre une assemblée de gens qui prioient Dieu, un dimanche au matin, dans le grand pré du dit Grand Ry, n'ayant pu se ranger dans la grange ni dans la salle du logis, comme ils avoient fait deux autres dimanches, attendu que ce dernier dimanche, ils étoient au nombre de huit cents ou plus, et presque tous de la pauvre désolée Eglise de Mougon, desquels il resta plusieurs sur la place, et plusieurs furent tuez en fuyant[2]. Deux cents furent menez

[1] Le manuscrit de Brême précise : « J. Chaut, J. Massé, Boudoury et autres. »

[2] Foucault raconte l'expédition dans ses *Mémoires*. (*Doc. inéd. sur l'Hist. de France*, 1862, p. 219). « Je me rendis sur les lieux,... accompagné de mes domestiques et d'une compagnie de dragons, qui heureusement faisoit sa revue dans le voisinage de ces assemblées. Nous tombâmes sur la plus proche, qui étoit de mille cinq cents personnes, dans un pré environné d'un ruisseau et d'une haie, et dont la barrière étoit gardée par dix hommes armés, qui tirèrent sur un lieutenant et dix dragons que j'avois détachés pour les reconnoître, ce qui m'obligea d'entrer avec les dragons et les gens qui m'avoient suivi et de faire tirer sur ces révoltés. Il y en eut sept [ou] huit tués ou blessés, ce qui obligea

prisonniers audit St-Maixant, et on fit mourir, le lundi au soir suivant, les trois sur nommez [1] et nombre furent conduit sur les galères [2], et une partie emmenez pour servir dans les troupes, et le reste eut la liberté.

J'avoit resté jusqu'à ce tems-là chez Mme de Choisi, ne faisant tous les jours,

les autres de mettre les armes bas. Je fis prendre le prédicant et une quarantaine des plus notés, dont [six ?] ont été pendus, trente-et-un ont été envoyés aux galères et deux femmes condamnées au fouet. » (22 février 1688).

[1] Jurieu. *Lettres pastorales,* t. II, XVe lettre, p. 342 les nomme : Des Touches, maréchal de la paroisse de Thorigny, Guérin, de la paroisse de Ste-Blandine, Rousseau, fermier du Grand-Ry. Lièvre. *Hist. des Prot. du Poitou*, t. II, p. 190, donne : Des Touches, dit le Grand Thomas, maréchal de Thorigny, Jacques Guérin, de Ste-Blandine, et Pierre Rousseau, fermier de Grand-Ry. Ne faut-il pas plutôt s'en rapporter à Migault et lire : le Grand Thomas du village des Touches, paroisse de Thorigny ? Cf. *Bull. Prot. fr.,* VI, p. 82 ; LIV, p. 384

[2] L'assemblée de Grand Ry fournit 27 forçats à la liste publiée par M. le pasteur P. Fonbrune-Berbinau. *Bull. prot. fr.,* LIV, p. 401. On y voit entre autres figurer un parent de Migault, Jean Migault, de St-Martin-de-Melle.

aussi bien que M. Meneguerre, que chercher les moyens de nous ôter de la misère où nous étions enveloppés. La qualité de procureur général pour faire et négocier les affaires de Mme et de Mlle de Miseré me faisoit paroître plus hardiment à la Rochelle, et je n'eusse osé me produire chez le sieur Poirel [1], comme je faisoit étant revêtu de cette charge. J'avois le loisir de cultiver mes amis, et il ne se passoit guère de journée, pendant les deux derniers mois que nous avons été en France, que M. Meneguerre et moi ne fissions de la dépense extraordinaire pour traitter quelque entremetteur, y en ayant un assé bon nombre qui ne faisoient autre besogne sinon que faire embarquer ceux qui vouloient sortir du royaume.

Deux mois entiers s'écoulèrent depuis

[1] Voir plus haut. Le manuscrit de Brême ajoute: « qui estoit le procureur au palays, et chez les advocats. L'empressement que je faisois parestre pour les sollicitations nécessaires produisirent le fruit que je souhaitois principallement, qui estoit de n'estre point soubçonné de vouloir sortir du royaume. »

que je vous avoit mis à la vue de tout le monde, sans avoir encore pu trouver de vaisseau qui eût voulu se charger de nous.

Enfin, Dieu en eut pitié, et il se servit du ministère du même ami qui nous avoit procuré le premier vaisseau, qui est M. Moreau. Il me disoit souvent de vous tenir toujours prêts à partir, et que, s'il ne trouvoit pas d'autre moyen, il nous enmèneroit avec lui, étant résolu de partir de France et d'en sortir dans peu de jours.

Le départ, 19 avril 1688

Pour abréger, le 18 avril, jour de Pâques, je fus éveillé avant le soleil levé par un jeune homme que je ne connoissois point. Il me dit à l'oreille que trois demoiselles de mes amies, qui sont Mlles de la Porte [1], le Boiteux [2] et Petiteau,

[1] La famille de la Porte était fort nombreuse au XVIIe siècle.

[2] Sans doute de la famille de Paul et Pierre Le Boiteux, fugitifs de La Rochelle, établis négociants à Amsterdan (1686). Gabriel Le Boiteux

me prioient de me trouver au plus matin avec lui dans une maison qu'il me marqua, et ce pour aider à composer une assemblée qui vouloit prier Dieu ensemble, et que j'étoit prié pour y faire la lecture. Je m'habillay incontinent, et sans consulter, je suivis ce jeune homme, nommé M. Bernardeau [1]. Je trouvay ces demoiselles avec d'autres personnes qui avoient été adverties ainsi que moi. Nous passâmes ce dimanche de Pâques en prières, en lecture de la parole de Dieu, et nous chantâmes ses saintes louanges à pleine voix, nonobstant que la Rochelle étoit fort proche de Chagnollet [2] où étoit le lieu de notre assemblée en la maison de M. Manigaud [3]. Ce jeune M. Bernardeau nous récita deux sermons qu'il avoit

devint un des premiers négociants de New-York. (Baird, p. 239).

[1] D'une famille rochelaise à laquelle appartenaient probablement David et Daniel Bernardeau, réfugiés à New-York. (Cf. W. Baird, p. 238).

[2] Vill., com. de Dompierre-sur-Mer.

[3] Descendant d'un des premiers convertis au protestantisme en Aunis (Cf. Baird, p. 231).

Port de la Rochelle

appris par cœur la semaine précédente, et il nous fit deux prières, une à la fin de chaque sermon. Cette journée fut divisée en deux actions [1], et à peu près comme faisoient nos pasteurs quand nous les possédions en France. Je lus l'évangile de notre Seigneur Jésus-Christ selon Saint Jean tout entière, et nous chantâmes dix ou douze pause de pseaumes. Tellement que toute notre petite assemblée, qui étoit d'environ quatorze ou quinze personnes, eut sujet de louer Dieu pour la grâce qu'il nous avoit accordée à tous.

Je retournay tout seul, ce soir là, auprès de vous à la Vallée, et je me souviens qu'en cheminant, je demanday à Dieu, du profond de mon cœur, d'avoir pitié de nous, qu'il lui plût nous faire la grâce de le pouvoir glorifier en peu en toute liberté.

Dieu m'accorda ma demande et exauça ma prière, car le lendemain, lundi de Pâques, fut le dernier jour que j'ay vu la Rochelle. Je m'y acheminay dès le ma-

[1] C'est le nom qu'on donnait au culte protestant.

tin, à mon ordinaire, et, avant que d'entrer en ville je trouvoit MM. Cavat et Meneguerre, qui me dirent de rester avec eux pour attendre M. Moreau qui venoit pour nous faire compagnie. Il fut à nous dans la même heure, et il nous dit qu'il vouloit nous donner à déjeuner, ce qu'il fit, et, au sortir de table, il nous exorta de le suivre de loin à loin, dans un lieu où il vouloit aller, espérant de mettre bon ordre, ce jour-là, à notre liberté. Il y travailla de telle manière qu'à deux heures après midi, sortant d'un logis, il vint nous dire à l'oreille qu'il étoit tems de partir et qu'il ne falloit point de retardement pour entrer dans un navire, [vu] la nuit qui s'aprochoit déjà.

Je fus un peu embarassé de cette nouvelle, étant déjà tard et assez loin de vous, et j'avoit ma bource[1] chez l'un de mes amis, laquelle me faloit nécessairement avoir avec soi. Pour faciliter toutes choses, étant instruit de notre rendez-vous ordinaire, je fus trouver Jeanneton, qui demeuroit lors chez Mme Vinatier. Je lui

[1] « 100 louis », dit le manuscrit de Brême.

dis d'aller promtement à la Vallée pour vous faire partir. Le tems étoit beau et les chemins secs. Elle y arriva sur les quatres heures, et vous donna les ordres nécessaires pour partir, et moi, sans perdre de tems, j'allay chez cet ami prendre une partie de ce qu'il me gardoit. Je suivis ensuite Jeanneton, et je trouvay, étant arrivé à la Vallée, que Anne, Marie, Elisabeth et Olivier en étoient déjà partis à pié, y ayant presque deux lieues de distance.

La fête de Pâques, qu'on solemnisoit ce lundi, favorisa beaucoup notre sorte, attendu que tout le monde étoit en promenade hors de ville et ce fut beaucoup plus aisé de mener les petits à pié et par la main qu'autrement. Les chemins étoient garnis de femmes et d'enfans, tout autour de la ville, les uns y alloient, les autres en sortoient, de manière que personne ne nous soubçonna. Il furent accompagné d'un jeune garçon du même village, nommé Louis Chateverre, lequel s'offrit à les conduire, et ayder à porter Olivier qui ne pouvoit faire tout ce chemin à pié. Les voisines furent faciles

à croire que vous alliez vous promener à la Rochelle pour y être le mardi, qui étoit aussi une des fêtes de Pâques. Elles vous avoient cru en même promenade, la semaine précédente que vous fûtes cachez trois ou quatre jours à la Folie-Melot [1], d'où je pensois que nous nous embarquerions pour passer dans l'Angleterre. Le sieur Manceau, l'un de ces entremetteurs, nous avoit procuré le passage dans un navire anglois, à M. Meneguerre et à moi, moyennant 75 livres que chacun payeroit auparavant que d'entrer au vaisseau, autant pour le petit que pour le plus grand. Et ayant été advertis par Mme Jourdain [2], qui me connoissoit et qui m'aymoit, que les autres personnes qui devoit entrer dans ce vaisseau, et dont deux de ses filles étoient du nombre, ne

[1] La Folie-Melot, autrement dite La Grave, écart situé à la fin du XVIIe siècle dans la paroisse de St-Maurice. (Rens. G. Musset).

[2] Sans doute Suzanne Guionneau, femme de Ozée Jourdain. Ce dernier quitta la France avant 1693 avec ses enfants Louis, Henry et Louise, laissant sa femme et son fils Alexandre. (Rens. Pandin).

donnoient au capitaine pour leur passage que chacun 40 livres, je reconnus que ledit Manceau se faisoit payer son courtage un peu trop chèrement et qu'il y avoit grande différence de quarante à soixante et quinze francs, et cela me donna lieu de vous faire retourner à la Vallée le samedi de Pâques ou le vendredi, remettant entre les mains de Dieu à nous faire sortir par l'ayde et le secours de quelque personne moins interressé que le sieur Manceau et ses parsonniers.

J'arrivay à la Vallée sur les cinq heures, et n'y ayant trouvé que Pierrot, qui m'y attendoit, je l'envoyay advertir deux hommes, Abel et Abel Bonnet, père et fils [1], qui étoient cachés dans une maison auprès de nous, de venir incessamment

[1] Evidemment de la famille de Daniel Bonnet, ouvrier en laine, fils de Louis Bonnet, de la paroisse de Thorigny, réfugié à Bristol (Angleterre) avec sa femme et ses enfants avant 1690. Le récit de leur embarquement, « avec leurs deux petits enfants cachés dans des paniers portés par un âne », pourrait bien se rapporter à la tentative malheureuse de Jean Migault le 6 janvier. (Baird, p. 314).

me trouver. Ces deux hommes avoient demeuré sur le caillou avec nous le 6 janvier dernier, et resté seul de leur grande famille composée de 18 personnes. Ils vinrent incontinant me trouver, et leur ayant dit cette agréable nouvelle de notre départ si prochain, ces deux pauvres hommes restèrent presque immobile de joye, y ayant quatre mois qu'ils étoient caché et attendant l'occation de pouvoir suivre leurs femmes et enfans, frères et beaux frères.

J'embrassay Jeanneton et lui donnay les ordres nécessaires pour amasser quelques petits reste de nôtre ménage que nous laissions dans cette chambre et ailleurs. J'en avoit fait apporter de ceux que j'avois laissé au Grand Breuil, et lesquels nous servirent pendant notre séjour à la Vallée. J'étois fort triste de laisser Jeanneton après moi, mais l'espérance que j'avoit qu'elle nous suivroit de bien près, avec l'aide de Dieu, me fit résoudre à la laisser à la Rochelle. Elle m'avoit dit plusieurs fois que si Dieu me faisoit la grâce de sortir de la peine où j'étoit avec vous depuis si longtems, elle ne

tarderoit pas et employeroit ses amis et les miens pour s'échapper. Je lui dit à Dieu, et je la recommanday à sa bonté.

Ces deux hommes, Pierrot et moi, partîmes de la Vallée un moment avant le soleil couchant, disant à nos voisines, qui nous demandèrent où nous allions tous si tard, que nous avions pris une chambre à la Rochelle, et que je menois Anne et les petis à la voir, et que nous pourrions y rester le lendemain. Je disois cela, crainte que le même malheur ne nous arrivât de ne point embarquer comme à l'autre fois, et que nous fussions obligé de retourner dans notre chambre.

Cela ne nous arriva point (grâces à Dieu). Nous vous joignîmes au soleil couchant et près de ladite maison de Pampin. Vous étiez arresté avec ce jeune garçon qui vous conduisoit, ne sachant pas le chemin plus loin, et ce fut là qu'il me pria d'avoir pitié de lui, me déclarant le dessein qu'il avoit de sortir de France pour aller servir et glorifier Dieu en liberté, mais que n'ayant osé le déclarer à son père ny à sa mère, il n'avoit aucun argent pour payer son passage, mais seu-

lement son habit. Je fus touché de sa prière et je lui répondis que si Dieu nous foisoit la grâce de trouver cette heure désirée pour entrer dans un vaisseau, et si la chalouppe nous pouvoit tous porter à bord d'un coup, étant arrivez à nôtre rendez-vous, je payerois volontiers son passage. Il nous suivit donc et nous arrivâmes des premiers au logis de Pampin, où nous devions nous attendre pour aller à la petite maison de l'autre fois.

Tous ceux qui étoient de ce parti y arrivèrent dans peu de tems et nous y fûmes recueillis par une gouvernante du logis, laquelle nous donna à souper, en attendant que la nuit fût plus obscure pour aller joindre cette petite maison où notre ami M. Moreau nous devoit venir prendre, lequel nous ayant dit de nous préparer pour entrer au navire dès la nuit, s'employa pour chercher ce qui nous manquoit. C'étoit quatre bons mathelots qu'il chercha, et qu'il trouva avec une bonne et grande chaloupe, et ayant dit à ces gens qu'ils seroient bien payez pour nous servir, se donnèrent volontiers à lui.

Ils se mirent en mer au soleil couchant

et vinrent à rame de la Rochelle jusques sur la coste de Pampin d'où notre ami, ayant avec grande peine mis pié à terre, vint à cette petite maison où nous étions tous rendus pour l'attendre. Nous le suivîmes incontinant et sans bruit, et nous trouvâmes notre chaloupe qui nous attendoit au même lieu où l'embarquement précédent s'étoit fait sans nous.

Nous y entrâmes avec beaucoup de peines. La mer s'étoit retirée et notre chaloupe s'étoit arrestée sur et entre des rochers qui nous empêchoit d'y joindre aisément. Il falut nous mettre dans l'eau jusques à la moitié du corps pour la plus part, et porter sur nos épaules nos paquets, et moi les petits de vous, aidé cependant de Dillot qui ne nous abandonna point.

Le fils de la bordière [1] dudit Pampin voulut profiter de l'occasion, et il se mit avec nous dans la chaloupe, et il sortit de France par ce moyen.

Nous entrâmes en mer sur les neuf heu-

[1] La femme du fermier ou bordier. Le terme est encore usité en Aunis.

res et demie du soir du dit jour, lundi de Pâques, 19 avril 1688, et nous ne rencontrâmes notre vaisseau qu'au poind du jour, ayant été toute la nuit errans sur la mer, sans le pouvoir trouver, nos mathelots ne le pouvans pas discerner d'avec grand nombre d'autres qui étoient ancrez comme celui que nous cherchions dans l'endroit qu'on nomme la Palisse [1], proche l'isle de Ré.

Dieu qui, par sa bonté, nous vouloit délivrer à cette heure, nous fit trouver notre vaisseau un petit moment seulement auparavant qu'on voulut lever l'ancre. Toutes choses étoient appareillées pour partir, et il s'i étoit rendu d'autres personnes de la Rochelle en même dessein que nous et presque au même tems. C'étoient les capitaines Jacos et sa femme [2], Boutin et sa femme et leur plus

[1] La Pallice, aujourd'hui port en eau profonde, à l'ouest de la Rochelle.

[2] Le capitaine François Jacqueau, avait épousé Marie Langlois, puis en secondes noces Marguerite Sollemond (1675). Du premier mariage il eut Moïse, Nicolas, Marie et François qui restèrent en France. (Rens. Pandin).

jeune fille, M. Desbois le jeune, la veuve Prevereau et sa fille [1], de manière que nous nous trouvâmes 25 passagers dans ce bord, savoir Mme et Mlle de Choisi, M. Cavat et son fils, M. Meneguerre, Mme Babault, Abel et Abel Bonnet, père et fils, Jean Dillot, Louis Chateverre, Jean Morin [2], moi, Anne, Pierrot, Marie, Elisabeth, Olivier, et ceux que j'ay nommé les premiers qui étoient arrivez presque en même tems que nous.

Et d'autant que le jour commançoit déja à paroître, nous payâmes nos mathelots et embrassâmes notre cher ami M. Moreau, qui ne voulut de nous pour toutes ses peines que nos faibles remerciemens. Il se remit dans sa chaloupe, et il retourna avec les mathelots à la Rochelle.

[1] « John Prevereau, Mary, wife, John, Susen, Moses, Mary, Gaspart and Sarah, children, » figurent sur les listes de naturalisation à Londres en mars 1688. Agnew, t. II, p. 60. Il s'agit peut-être de la veuve de Jean Prevereau, sieur de la Piterne (dlle Pandin) ou plus vraisemblablement d'un de ses fils. (Rens. Pandin).

[2] Jean Morin, sargetier de Niort, et sa femme Elisabeth Viconte, de Mechers, eurent cinq enfants baptisés à Bristol (Angleterre). Baird, p. 314.

Sauvés. En Hollande

Nous restâmes à la mer jusques au huitième may suivant qu'on nous mit à terre devant la petite ville de la Brille [1]. Vous vous souvenez, et vous souviendrez toujours, même jusques au petit Olivier, combien vous souffrîtes pendant ces 19 jours, ayant été battus, à deux diverse fois, d'un terrible et épouvantable orage qui faillit à nous ensevelir sous les ondes, ayant brisé à l'un d'iceux les deux vergues et les cordages des deux grand matz de notre vaisseau. Toute la troupe de nos passagers fut extrêmement fatiguée, et la plus grande partie furent pendant plusieurs jours comme morts. Je fus des moins malades, et je ne me souvien pas que le cœur m'ait jamais fait mal pendant ce tems de passage. Le peu que nous restâmes sur mer nous fit voir les

[1] Briel, dans l'île de Voorne, à l'embouchure de la Meuse, à 20 kil. à l'ouest de Rotterdam, « qui est une ville sur le bord de la mer et la plus près venant du costé de France. Elle est à l'embouchure de la rivière de la Meuse », dit le manuscrit de Brême.

merveilles de Dieu que le Roy Prophète chante au Pseaume 107, parlant de ceux qui vont sur mer :

Ceux-là voyent de Dieu
Les œuvres merveilleuses,
Et du profond milieu
Les vagues périlleuses [1].
Le vent, s'il lui commande,
Souffle tempétueux,
Et s'enfle en la mer grande
Le flot impétueux.
Lors montent au ciel haut,
Puis au gouffre descendent,
Et d'effroi peu s'en faut
Que les âmes ne rendent, etc...

Au sortir du vaisseau, je donnay au capitaine pour notre passage 20 louis d'or, et j'en avoit donné deux aux mathelots qui nous portèrent à bord. Je payay aussi 161 livres audit capitaine pour le passage de Chateverre qui nous avoit suivi. Il se contenta de cette somme quand je lui dis

[1] La mémoire de Migault lui fait citer incorrectement ces deux vers de Marot. Il faut lire :

Sur le profond milieu
Des vagues périlleuses.

que je la donnois par charité et pour l'amour de Dieu, afin de sortir ce garçon de France.

Nous couchâmes à la Brille, et le lendemain, 9 de may, nous prîmes le bateau de Rotterdam et y arrivâmes à 11 heures et demi du matin. C'étoit propre jour de dimanche, et une heure après midi toute notre troupe, qui s'étoit ainsi que nous rendue à Rotterdam, fut à l'église rendre grâces à Dieu pour tant de bien qu'ils nous avoit faits. Nous y entendîmes pour la première fois le célèbre M. Jurieu [1]. Le mercredi suivant, 12 dudit mois, nous ouïmes M. Gilbert, le fils [2], et tous ceux de notre troupe qui avoient eu le malheur de tomber comme moi firent reconnoissance publique de leur faute à la fin de l'action, confessant publiquement leur péché devant Dieu et à la face de l'Eglise [3].

[1] Pierre Jurieu, l'auteur des *Lettres pastorales*, était pasteur à Rotterdam depuis 1681.

[2] Abraham Gilbert, fils d'Abraham Gilbert et comme lui pasteur à Melle, se réfugia en Hollande avec les demoiselles Gilbert, ses parentes, après la démolition du temple, en 1685.

[3] Ceux qui, en France, avaient cédé à la violen-

Le dimanche suivant M. Meneguerre et moi partîmes de Rotterdam, et nous nous embarquâmes pour aller en Frise. On nous avoit fait entendre, étant arrivez à Rotterdam, qu'on trouvoit à s'établir plus facilement dans cette province qu'ailleurs. Nous arrivâmes dans cette ville (d'Amsterdam) le même jour au soir, ayant passé au travers des villes de Delft, Leiden [1] et Harlem, sans y séjourner aucunement.

Le mardi suivant nous prîmes le bateau de Celotte [2], et nous y arrivâmes le lendemain au matin. De là nous fûmes à Balk, et saluâmes MM. de Chauffepié [3], autrefois pasteur des Eglises de Couhé et d'Aunay en Poictou, et nous séjournâmes deux jours chez eux. Après nous fûmes

ce en abjurant le protestantisme, n'étaient admis dans les Eglises du Refuge qu'en confessant publiquement leur faiblesse, ce qu'on appelait « faire reconnaissance ».

[1] Leide.

[2] Sans doute Slotten, port de Frise.

[3] Les frères de Chauffepié avaient pris possession de l'église de Balk (Frise) au début de juin 1686.

voir Lewarden [1], capitale de Frise, et aussi nous saluâmes M. Perault [2], autrefois pasteur de l'Eglise de Paysay en la même province de Poictou [3]. Nous reçûmes mille et mille bénédictions de tous ces Messieurs, beaucoup d'amitié et de témoignage de joye de notre délivrance.

Je ne trouvay point lieu de m'établir en Frise, non plus que M. Meneguerre, et nous retournâmes ici dans 8 jours et, à la sollicitation de quelques amis et particulièrement de M. Melin [4], autrefois pasteur à St-Maixant, je pris une chambre pour vous y recueillir et nous reposer de nos longues fatigues. J'en arrestay le prix pour onze mois. Ce fait, je retournay avec M. Meneguerre à Rotterdam où je

[1] Leeuwarden, capitale de la Frise.

[2] Simon Perrot, pasteur de Paizay-le-Chapt de 1663 à 1683, alla se fixer à Leeuwarden après la Révocation.

[3] Paisay-le-Chapt, cant. Brioux, arr. Melle (Deux-Sèvres).

[4] François Melin, nommé pasteur de St-Maixent en 1654, s'y maria, le 20 février 1656, avec Suzanne Servant. Il se réfugia à Amsterdam en 1686 avec sa femme et ses enfants, cf. *Bull. prot. fr.*, 1905, p. 359.

vous avoit laissé, d'où nous partîmes le dernier jour de ce mois de may. Nous prîmes le bateau à midi, et nous arrivâmes ici le lendemain à six heures du matin, premier jour de juin 1688.

Jeanneton, que j'avois laissé en France, me revenoit toujours en la pensée, et je regrettois beaucoup de ne l'avoir pas amenée avec nous. Mais la bonté de Dieu, qui fait pour les siens au delà de ce qu'ils savent demander et penser, me la donna peu de jours après notre arrivée pour me faire voir la plus grande partie de ma famille auprès de moi.

Huit jours après mon arrivée à Rotterdam, je lui avoit écrit par le même vaisseau qui nous avoit apporté, lequel retourna à la Rochelle aussitôt qu'il fut deschargé, et dès que Jeanneton eut appris la nouvelle certaine de notre arrivée dans ce pays, elle chercha lieu de nous suivre. Elle fut aidée par la bonté de Dieu et par le secours et aide de quelqu'ami qui la fit entrer dans un vaisseau anglois le 1 ou second jour de juin, et, ayant eu le vent favorable, elle ne resta que cinq ou six jours sur mer, et fort peu dans l'An-

glettere, n'y séjournant que pour attendre un vaisseau et compagnie qui vînt en Hollande. Dieu bénit tellement son voyage que le dimanche 21 du même mois, après midi, étant à l'église je l'y trouvay.

Elle étoit arrivée dès le matin dans cette ville, mais à cause de sa grandeur et n'i ayant point de connoissance, elle n'avoit pu avoir de mes nouvelles, et s'étant rendue à l'église françoise pour en avoir, Dieu permit que je lui en donnay moi-même. Je la reçus avec beaucoup de joye, me trouvant lors au dessus de mes souhaits fait en faveur de ma pauvre famille, laquelle je voyois pour la plus grande partie auprès de moi. J'en avoit amené cinq. Jeanneton nous suivit de près, et Jaques, qui étoit ici depuis longtemps, faisoit le nombre de sept de mes enfans. Je regardois Gabriel et Philémon en Allemagne, auprès de M. de la Forest et Mme d'Olbreuse, comme s'il eussent été auprès de moi. Il ne manquoit que Jean, qui s'est écarté de son devoir et de toute la famille. Dieu veuille avoir pitié de lui et le retirer de son égarement ! Le passage de Jeanneton, de la Rochelle jusques en

cette ville, lui coûta 95 livres 10 sol. Elle avoit à peu près fait cette somme des restes de notre pauvre ménage que nous avions laissé à la Vallée.

Voici la première année expirée de notre demeure dans cette grande ville, et nous y avons ressenti, par la grâce de Dieu, autant de douceur que nous avions gouté d'amertumes en France. La seconde année est commancée. Ce bon Dieu, qui nous a tant fait de biens, veuille, par sa même bonté, nous y continuer ses grâces et ses bénédictions, et nous y fournir ce qui nous y sera nécessaire pour la finir en paix comme aussi le reste de nos jours. Et veuille aussi, mes chers enfans, que vous appreniez à le glorifier et à le servir selon sa sainte volonté, en profitant de la prédication de sa sainte Parole, à sa gloire et au salut de vos âmes. *Amen.* Vivez toujours en paix et le Dieu de dilection et de paix sera avec vous.

MIGAULT.

D'Amsterdam, au mois de septembre 1689.

Elisabeth Cocuaud, seconde femme de Jean Migault

GÉNÉALOGIE

de

JEAN MIGAULT[1]

Quand Dieu retira en son repos Louis Migault, mon père, je n'avoit que 17 ans accomplis, et je n'ay que peu de mémoire de ce qu'il m'a dit de ses ayeulx. Mais puis qu'il a plu à Dieu me retirer du royaume de France et que présentement je n'y ai nul enfans, j'ay trouvé à propos de leur dire ici ce que je sçai de certain de ma parenté, afin que si la Providence permet que quelqu'un y retourne, il puisse savoir qui sont les personnes qu'ils doivent reconnaître pour parent, et voici par où je commance, ne me ressouvenant pas de plus loin.

[1] Cette généalogie est entièrement inédite, ayant été omise dans le supplément publié par D. de Bray, bien qu'il l'eût entre les mains.

Robert Migault[1] vint au monde environ l'an 1522 dans la maison du Pin[2], près la Mothe St-Heray en Poictou. Son père et son ayeul en avoient été fermiers durant toute leur vie, comme il fut aussi pendant la sienne. Il eut un fils nommé Daniel, et trois filles ; l'une mariée à un Guymard, du bourg de Praille[3], duquel Guymard sont descendus les Guymard du bourg de Praille et une Guymard, mère des Bertrains du moulin de la Bessière[4]. Les deux autres furent mariés à Simon et Daniel Lezay, desquels sont descendus les Lezays, qui ont demeuré à Mortefond[5] et à la Couture d'Aigonnay[6]. Simon eut Jeanne Lezay, mère de Jaques Marcussau

[1] « Mon bizayeul », dit le manuscrit de Brême.

[2] Le Pin, ferme et hameau, com. La-Mothe-St-Héray.

[3] Cant. Celles, arr. Melle (Deux-Sèvres). Le *Rolle des nouveaux convertis* mentionne Jacques Guimart, âgé de 50 ans, et ses quatre enfants.

[4] Sur le ruisseau le Lambon, tout près du château de la Bessière.

[5] Com. Verrines, cant. Celles, arr. Melle (Deux-Sèvres).

[6] La Couture, vill., com. Aigonnay.

demeurant apprésent au Vignault [1] et gendre de M. Pierre de St-Martin [2]. Une quatrième fille de Robert fut mariée à Jean Grégoire, md. maréchal à Praille, duquels est descendus les Grégoire de Prailles [3]. Une cinquième fille, mariée à Jean Marché, de Bonneau près de Mougon [4], desquels sont descendus les Marchez, des Touches [5], et deux filles mariées l'une à un Guinbert, de la Vehée [6], et l'autre à un Mousset, de la Moulline près Celle [7]. Il y a de tous ces mariages plusieurs enfans [8].

1 Le Vignault, com. de Prailles.

2 Le *Rolle des nouveaux convertis* cite plusieurs protestants de ce nom à Mougon. Aucun ne porte le prénom de Pierre.

3 Entre autres Abraham Grégoire, maréchal et Thomas Grégoire, serrurier, 70 ans (*loc. cit.*).

4 Moulin, com. Mougon et Thorigné.

5 Les Hautes et Basses Touches, vill., com. Thorigné. On trouve sur le *Rolle* : « Daniel Marché, journalier, Marie Marché, servante du baron de Marigny, Daniel Marché dit la Salique et sa famille. »

6 Sans doute la Voie-Basse, hameau, com. Celles, dit autrefois moulin de la Vée.

7 La Mouline, vill., com. Celles.

8 A Celles, Pierre Guimbert, journalier et sa famille, Daniel Guimbert, laboureur, 70 ans et sa

famille (*loc. cit.*). Tout ce passage est considérablement plus détaillé dans le manuscrit de Brême :

« Une Guymard, mère de Jean et Abraham Bertouins, qui sont morts au moulin de la Bessière, et desquels il y a plusieurs enfans vivans à présent.

« Et encore deux autres filles Guimarde, qui furent mariées à Symon et Daniel Lezay, frères, desquels Lezay sont enfans des Lezay qui ont demeuré à la Couture d'Aigonnay, et ensuistte à Mortefon, près Melle (yceux sont fils de Daniel) ; et de Simon Lezay et de Guymard, sa femme, est dessendue Jeanne Lezay, mère à présent de Jacques Marcusseau, restaurateur des corps humains, gendre de M. Pierre de St-Martin, du Vignault. Elle a aussi d'autres enfans vivans.

« La seconde des filles de Robert Migault fut mariée à Jean Grégoire, md maréchal audit Praille. De ce mariage sont dessendus les Grégoire dudit Praille et du Brueil, et des filles, l'une mariée à un Broussard, père de celuy qui est maréchal à Argentière, une autre mariée à Symon Boutineau, père de Boutineau à présent maréchal aud. Praille, une autre, mariée à un Pierre Manteau, père de Pierre Manteau, qui [à] présent demeure à Font Payron.

« La troisième des filles de Robert Migault, fut mariée à Jean Marché qui estoit lors maître ...[le mot manque : meunier ?] et demeuroit au moulin de Bonneau, près Mougon; de ce mariage sont des-

sendus quelques uns des Marchés, de Bonneau, et ceux du moulin des Touches estoient leurs proches parens.

« Deux filles aussi sont sorties de ce mariage, l'une mariée à un Guinbert et l'autre à un Mousset, desquels sont issus les Moussets, de la Mouline près Celle, et Louis Guinbert à présent maréchal au bourg de Vitré, et autres, ausquels appartient le moulin de la Vehée, proche dudit Celle.

« Robert Migault avoit un frère qui estoit son parsonnier en la ferme du Pin, cestuy là n'avoit qu'un fils qui fut s'establir à Souvigné près St-Maixant, et cestuy cy aussy n'eut qu'un seul fils qu'il advansa beaucoup, estant en commodité des bien de ce monde, et ayant changé de Religion, fit studier son dit fils, qui a esté de ma connaissance présidant en l'eslection de Nyort et avoit nom Louis Migault, s^r^ des Fontenelles. Il est mort, il y a dix-huit ou vingt ans.

« Il avoit un fils et trois filles. Le fils est mort sans enfans mâles, il n'a laissé qu'une fille, de façon que le nom de Migault est esteint dans cette branche. L'esnée des filles n'a point esté mariée, estant fort boiteuse ; la seconde a esté mariée à M. Roy, esleu audit Nyort. Il ny a point d'enfans de ce mariage. La troisième est mariée il y a douze ou treize ans. » (On trouve, en effet, dans les minutes du notaire Ligonnière, à Niort, « Marie Migault, d^elle^ de la Fontenelle et Renée, sa sœur, d^elle^ de la Guérinière », 1676, 27 juin).

Daniel Migault [1], fils de Robert, vint au monde environ l'an 1563 en ladite maison du Pin. Il épousa en première nopses Jeanne Marché. Sont issus trois enfans mâles et deux filles. L'aîné avoit nom Louis, c'est mon père, et le second Daniel et le troisième Pierre.

Daniel, fils de Daniel a laissé deux enfans, Pierre et Daniel, et une fille nommée Marie [2]. Ils ont tout des enfans. Pierre, fils de Daniel, a laissé un fils nommé Pierre, marchand-mercier [3], et Louise, mariée avec Pierre Bonnault [4].

[1] « Mon aïeul », dit le manuscrit de Brême.

[2] 1677, 11 Juillet. Mariage de Jean Jacob, paroisse de Fressines, laboureur à bras, avec Marye Migault, fille de feu Daniel Migault et de Jeanne Granssac. Témoins Daniel Migault, frère, et Jean Migault, cousin germain de l'épouse. (*Reg. de l'Eglise réf. de Mougon.* Arch. Deux-Sèvres, B. 35). Elle vivait encore en 1682 (*Rolle des nouv. conv.*).

[3] Sans doute Pierre Migault, marchand (3 filles), paroisse La Mothe-St-Héraye, (*Rolle des nouv. conv.*).

[4] 1678, 27 mars. Baptême de Jeanne, fille de Pierre Bonnault, tailleur d'habits, et de Louize Migault. *Reg. de l'Eglise réf. de Mougon.* Arch. Deux-Sèvres, B. 35).

Ils ont des enfans. Les deux filles de Daniel le premier, Jeanne et Marie, furent mariée à Pierre et Jaques Durivault [1]. Il y a des enfans de l'un et de l'autre à la Brousse d'Azay, près St-Maixant [2].

Louis Migault, mon père, fils aîné de Daniel, vint au monde le 8 septembre 1592 au bourg de Praille, et en 1619 fut marié avec Jeanne Durivault, sa première femme, duquel mariage sont issus Jaques Migault, marchand [3], qui a demeuré à la Mothe et a vécu 80 ans et mort en 1698 (il n'a point laissé d'enfans), et Pierre Migault, marié avec Susanne Girard, (sont issus Louis et Jaques Migault, Louise, Elisabeth et Madelaine Migault, les uns sont marié à ma sortie de France et les autres non), et une fille nommé Françoise, mariée avec Louis Bouchard, marchand drapier, (sont issus de ce mariage Louis,

[1] Jacques Durivault, paroisse de Prailles, charpentier, 30 ans ; Pierre Durivault, paroisse de Prailles, laboureur, 30 ans (*Rolle des nouv. conv.*).

[2] Com. Azay-le-Brûlé, cant. St-Maixent (Deux-Sèvres).

[3] Cf. p. 64.

Pierre, Jean, François et Josué Bouchards [1], tous sont mariez).

Du second mariage de Louis, mon père, avec Marie Majaud, n'y a point d'enfans.

De son troisième avec Françoise Ingrand, ma mère, nous avons été trois. Louis, mon aîné [2], est mort âgé de 17 ans, et une fille, nommée Anne, n'a vécu qu'environ un an, et moy, Jean Migault, fils de Louis et de Françoise Ingrand, suis né le 24 décembre 1644 au lieu des Touches, parroisse de Thorigné en Poictou, où Louis, mon père a demeuré la plus grande partie de sa vie, et y est décédé en 1662, au mois de septembre, âgé de 70 ans.

Jean Migault, âgé de 18 ans, épouse Elisabeth Fourestier, âgée de 19, fille de Jaques Fourestier [3] et de Jeane Mestayer. Ils s'establirent, dès la première année de

[1] Pierre Bouchard, journalier, paroisse de Fressines, 50 ans et sa famille. (*Rolle des nouv. conv.*).

[2] « Il avait eu l'honneur de faire la lecture à l'Eglise de Mougon six à sept fois », ajoute le manuscrit de Brême.

[3] Le même manuscrit ajoute : « marchand-maréchal à Rufligné. Le mariage eut lieu le 14 janvier 1663. »

Moulin des Touches

leur mariage et du vivant de ladite Françoise Ingrand, à Moullé, parroisse de Fressine près de Nyort, et ils y ont demeuré 18 ans. Du mariage de Jean Migault et d'Elisabeth Fourestier sont issus 14 enfans.

§ I. L'aînée, Anne, fille de Jean Migault, née le 19 février 1664 [1], a épousé Jaques Bougouin duquel sont issus :

1. Jaques ;

2. Jean.

§ II. Louis, fils de Jean Migault, né le 20 mars 1665 et décédé le premier juin audit an.

§ III. Jeanne, fille de Jean Migault, née le 12 mars 1667, [décédé à Zelle le 12 mars 1755, agée de 88 ans] [2].

§ IV. Jaques, fils de Jean Migault, né le 3

[1] Anne Migault est marraine à Mougon le 13 mars 1678. D'après une note de Brême elle serait décédée à Londres.

[2] Le texte entre crochets est d'une écriture postérieure sur le manuscrit de Paris ou est emprunté aux additions du manuscrit de Brême.

avril 1668 et décédé à Londre le 3 février 1694.

§ V. Gabriel, fils de Jean Migault, né le 22 juin 1669, [décédé à Zelle le 29 mars 1752, près de 83 ans], a épousé Jeane Lafond[1]. Sont issus huit enfans :

1. Rachel[2], née le [3 juillet 1707], décédé le [21 décembre 1732], a épousé Pierre White, marchand. Sont issus sept enfans :

1. , né le , décédé le .
2. , né le , décédé le .
3. Gabriel, né le , décédé le .

[1] Le même manuscrit précise : « A épousé le 8 juillet 1704 à Amsterdam Jeanne Laffont, fille de Isaac Laffont et Rachel de la Forcade, née le 14 octobre 1682 à Oloron-en-Béarn, décédée le 2 février 1758 à Zell. »

[2] « Nommé Le Blanc », dit le manuscrit. Pierre Le Blanc (White), fils de Rodolphe L. et Magdelaine Bouchet, épousa Rachelle Migault, fille de Gabriel Migault et de Jeanne Lafond, le 12 nov. 1724, dans l'Eglise française de Leicesterfields. (Agnew, II, 106).

Maison habitée par Gabriel Migault a Zell

4. Roudolff, [baptisé le 30 juin 1730 à Zell], décédé le .
5. Pierre, [baptisé le 28 juin 1731], décédé le .
6. , né le , décédé le .
7. Jean, [baptisé le 30 novembre 1732].

2. [Jeanne-Elizabeth, née le 14 novembre 1709, décédée en 1712].
3. [Olivier, né le 25 février 1711, décédé en 1712].
4. [Isaac-Gabriel, né le 24 juillet 1712, ne vécut que 4 mois].
5. David [Honoré], né le [30 octobre 1715], décédé à l'âge de six ans.
6. Sophie-Wilhelmine, née le [9 novembre 1717, décédée en novembre 1764], a épousé Henry Cornelius, marchand à Bremen, sont issus :
   1. Tobie, né le [7 janvier 1742].
   2. , décédé le .
7. Marie-Judith, née le [20 octobre 1719], [décédée le 10 février 1752, à Bremen], a épousé Martin Deneken [le 24 février 1739, à Zell], marchand à Bremen.

Sont issus :

1. [Marie-Magdalène], [née le 8 janvier 1742], décédée [le 12 avril 1742].
2. Gabriel-François, né le [25 février 1743, décédé le 12 avril 1802, a épousé Adelheid Meyer, le 6 juillet 1794. Issus 4 enfants].

8. Rodolff-Olivier, né le [25 novembre 1723, décédé le 26 novembre 1790], a épousé à Zell, le 2 mai 1752 [Marie-Madelaine] Deneken, née le 14 fév. 1721, déc. le 8 août 1757, s'établit à Bremen, en 1758 et y épousa en 2e noces, le 4 juillet 1758, Jeanne-Marguerite Tilemann, surnommée de Schenck, fille de Jean Tileman de Schenck, ministre de l'Evangile à Brême-Horn.

Sont issus du premier mariage :

1. Jeanne Susanne, née le 15 juin 1753, [décédée le 23 avril 1754].
2. , née le 12 mai 1754, décédée le 20 septembre 1755.
3. Marie-Madelaine, née le 3 juillet 1756, [décédée le 3 novembre 1759].

4. Gabriel [Arnaud], né le 4 juin 1757, [déc. le 5 mars 1758].

Et du second :

1. Gabriel-Olivier, 27 juin-24 oct. 1759.
2. Jeanne-Marguerite, 28 juin 1760, déc. janvier 1815.
3. Jean-Gabriel, 29 nov. 1762, déc. en 1825 à Liverpool.
4. Henri-Ernest, 6 juin 1766, déc. en 1792 à St-Domingue.
5. Charles-Olivier-Timothée, 20 nov. 1771, déc. 18 avril 1839, notaire à Brême.

§ VI. Jean, fils de Jean Migault, né le 2 septembre 1670, [resté en France et parti pour Port de Paix, Saint-Domingue [1]].

§ VII. Philémon, fils de Jean Migault, [ancien à l'Eglise française réformée de Zell], né le 14 d'octobre 1671, marié et mort sans enfans, [comme enseigne au siége de Douay].

[1] Une autre note de Brême dit : « Il s'est plongé dans le papisme et a dissipé les immeubles et domaines de son père. Il mourut en Espagne. »

§ VIII. Madelaine, fille de Jean Migault, née le 3 novembre 1673, décédée à Mauzé agée de onze ans [en 1684].

§ IX. Louis le second, fils de Jean Migault, né le 8 janvier 1675, [décédé en 1683].

§ X. Pierre, fils de Jean Migault, né le 5 may 1676, s'est noyé dans le Rhin, près de Neuwied par accident. Il c'étoit marié en Dennemark, a eu un fils nommé :

1. Jean.

§ XI. Marie, fille de Jean Migault, née le 16 juillet 1678, décédée le 2 février 1723 à Lubeck, mariez en première nopce avec Charles Houel, [le 12 avril 1706 à Zell]. Sont issus cinq enfants :

1. Louise-Artémise-Charlotte, née le 15 mars 1707, a épousé Jean-Samuel Estienne, marchand libraire à Cassel, [et est décédé le 23 décembre 1750, agé de 63 ans]. Sont issus :

1. Jeanne-Louise, née le 12 décembre 1738.
2. Marie-Amélie, née le 21 mars 1740, décédé le 16 juillet 1742.

3. Artémise-Charlotte, née le 12 juin 1742.
4. [Jean-Friderik, né le 19 septembre 1745].

2. Charles-Abraham, né le 2 novembre 1708, décédé à Dellmenhorst dans le mois de mars 1742, a eu deux femmes et deux filles.

3. Louis-Gothard, né 29 décembre 1710, est allé en 1736 au Cap de Bonne-Espérance [et est décédé à Batavia dans l'année 1749, le 26 avril].

4. Gabriel Gottschalck [1], né le 10 novembre 1712, a épousé Marie-Barbe Alavoine à Vlissingue à la Zellande, où il s'est établi ; elle est dé-

[1] Gabriel Gottschalk Houël s'était établi chapelier à Flessingue, comme le fit aussi son fils Gabriel. Le fils de ce dernier avait été apothicaire à Utrecht, où il demeurait encore en 1845, et le cadet de ses enfants, H. Houël, pasteur de Groote Lindt, près Dordrecht, possédait l'exemplaire du *Journal* écrit par J. Migault pour sa bisaïeule. Ce précieux manuscrit est entré à la *Bibliothèque du Protestantisme français* en 1886. C'est celui qui nous a servi pour cette publication.

cédée dans le mois de janvier, le 26 ... 1745. Sont issus six enfans :

1. Marie-Louise, née le 30 octobre 1736.
2. Susanne-Marguerite, née le 16 avril 1738.
3. Rachel, née le 25 novembre 1739.
4. Gabriel, né le 24 may 1741.
5. Charles-Joseph, né le 21 mars 1743.
6. Elisabeth, née le 19 janvier 1745, décédé le 9 d'octobre de la même année.

Epouse en seconde nopces Marianne Longelet, fille de Pierre Longelet et de Magdelaine-Susanne Croger, née à la Fertez-Soujoir [1], en France le , béni et célébré le mariage à Middelbourg, le 11 juin 1750.

5. , née le , vécu qu'une demi-heure.

Epouse en seconde nopce Henry Jacqueau. Sont issus trois enfans :

1. Marie-Marguerite, née le 2 septembre 1716.

[1] La Ferté-sous-Jouarre.

2. Marie-Elisabeth, née le 30 juillet 1719, décédé le 30 may 1723.
3. Pierre-Henry, né le 19 aoust 1720.

§ XII. Elisabeth, fille de Jean Migault, née le 9 février 1680, décédé le [18 novembre 1747].

§ XIII. René, fils de Jean Migault, né le 5 aoust 1681, décédé le [30 octobre 1681].

§ XIV. Olivier, [ancien à l'Eglise française réformée à Zell], fils de Jean Migault[1], né le 21 février 1683, décédé à Londres, le ,
et fut la cause innocente de la mort de sa bonne mère qui décéda audit Mauzé, le 28 et dernier jour de février, agée de 39 ans. Il épousa [Jeanne Huart de Dosse]. Sont issus huit enfans.

[1] Olivier Migault, épousa à l'Eglise française de Leicester-fields, le 20 août 1708, Jeanne Huart, de Nérac. Il y fit baptiser Gabriel, né le 1 août 1709 ; Jeanne Elisabeth, 27 janvier 1711 ; François, 9 avril 1712 ; Suzanne Jeanne, 19 novembre 1713, et deux jumeaux, Olivier et Jean, 22 avril 1715. (Agnew, t. II, p. 375).

1.
2.
3.
4.
5. Olivier } jumeaux.
6. Jean }
7. Elisabeth.
8. Marie Rachel, née le , a épousé Dupond, orphévre. Sont issus :

1.
2.
3.

Du second mariage de Jean Migault avec Elisabeth Cocuaud, qui étoit veuve de Pierre Chaigneau, et fille de François Cocuaud, vivant md. tonnelier, demeurant à Nantillé, près la Rochelle [1], et d'Ester Mozé, ledit mariage béni et célébré à Amsterdam, le 2 may 1691, et duquel sont issus :

§ I. Madelaine, née le 22 février 1692, décédée à Fawe, en Hollstein, l'année

[1] Nantilly, com. Marsilly, cant. La Rochelle.

1750, dans le mois d'aout, agée de 57 ans environ ;

et

§ II. François-Louis, né le 4 février 1694.

Suit les noms des parens que moy, Jean Migault, ai laissé en France du côté de Françoise Ingrand ma mère.

Daniel et Catherine Ingrands, mes cousins germains, fils d'Abraham Ingrand, mon oncle. Daniel a plusieurs enfans de Marie Berlouin [1], sa femme.

Pierre Cherbonnier, mon cousin germain, fils de Susanne Ingrand, ma tante. Il a des enfans et demeure près St-Gelais [2].

Jeanne Planet, ma cousine germaine, fille de Marie Ingrand, ma tante.

Jean Ingrand, mort à Fressine dès l'an 1663 ou plus ou moins, étoit cousin germain de ma mère. Il a trois filles, Marie

[1] Daniel Ingrand, journalier, 36 ans, et Marie Berlouin, sa femme, 38 ans, paroisse de Fressines, avaient en 1682 cinq enfants, Catherine, Antoine, Louise, Marie et Daniel, 10, 8, 6, 5 et 2 ans. (*Rolle des nouv. conv.*).

[2] Cant. Niort (Deux-Sèvres).

Catherine et Jeanne, qui sont mariée toute trois.

Pierre et Jean Mauduits, de St-Rue [1] et de la Justice, étoient cousins germains de Françoise Ingrand, ma mère. Il y a plusieurs enfans desdits Maud[u]its audit St-Rue, ils étoient enfans de Mandée Frichet. Jean Ingrand, mort à Fressine [2], fils de Collette Frichet et Françoise Ingrand, ma mère, et ses frères et sœurs, fils d'Anne Frichet. Ces 3 Frichet étoient sœurs.

Je ne connois point le degré de mes autres parens du côté de ma mère. Suit les parens du côté d'Elisabeth Fourestier, ma première femme :

Louis Fourestier et Françoise Fourestier, frère et sœur d'Elisabeth. Ils ont des enfans l'un et l'autre, Louis ayant été marié avec Jeanne Breuillac, et Françoise avec Jean Baudou.

Jean, Joseph, René, Pierre, Samuel et Renée Chabans [3], cousins germains d'Elisa-

[1] Com. de St-Médard, cant. Celles, arr. Melle.

[2] Hameau, com. Prailles.

[3] René Chaban, maréchal, à St-Gelais, 40 ans. (*Rolle des nouv. conv.*).

Maison de Migault a Moulay

beth Fourestier, étant enfans de Jean Chaban et de Madelaine Fourestier, sœur de Jaques.

Pierre Guyonnet [1], de Nyort, cousin né de germain d'Elisabeth Fourestier ; il a laissé un fils, et une fille mariée à Jaques Fichet ; ils ont demeuré à Nyort et ont des enfans.

Louis Mestayer, cousin germain de Elisabeth Fourestier.

Il y a d'autres Mestayer, parens à St-Maixant et autour d'Azay ; je ne sçai point le degré [2].

Les parens d'Elisabeth Cocuaud, ma seconde femme, sont :

Pierre Rigaud, marchand à Marans, et

[1] Cf. p. 73.

[2] Le manuscrit de Brême ajoute :

« J'ay d'autres parens, mais je ne say pas le degré, c'est pourquoy je finy en cet endroit. Cela suffira pour l'intelligence de mes enfans sy Dieu leur permet le retour dans notre patrye. Dieu veuille y rétablir le flambeau de la parolle, et y rallumer tant de lampes qui y sont esteinte, relever les mazures de nos temples, et nous faire la grâce d'y retourner en paix pour l'y glorifier et servir tous les jours de notre vie.

Ainsi soit-il ! MIGAULT. »

Pierre Barboteau et Jean Douit, m^es^ tonneliers de la Rochelle, ont épousé Marie, Jeanne et Marguerite Cocuaud, sœurs [de] ma femme, et ont tous des enfans.

J... Réal, de la Rochelle, à cause de ..... Cocuaud, sa femme, cousin germain de madite femme ; ils ont un fils qui a été auprès de nous à Amsterdam et des filles à la Rochelle.

Madelaine Bernardeau, tante de ma femme, à cause de feu Charles Mozé, son oncle, frère de ma défunte belle-mère. Ils ont un fils, marié à la Rochelle qui a des enfans.

François Cocuaud, fils de François, est neveu de ma femme. Il a une sœur, et tous deux sont ou à Marans ou à la Rochelle.

Les Sylvestres, aussi de la Rochelle, sont enfans d'une Mauzé, qui étoit germaine d'Ester Mauzé, ma belle-mère.

Les Bouquets [1] et Bruhans [2] sont parens

[1] Elisabeth Bouquet, absente du royaume pour cause de religion en 1709, épousa Jacques Bruand. (Rens. Pandin).

[2] Jacques Bruand, mort avant 1709, avait épousé Elisabeth Bouquet dont il eut deux filles, Anne

de ma femme au même degré ; et autres, que ma femme ne connoit point.

Ce mardi 22 may 1696, j'ay sorti d'Amsterdam avec ma femme et nos deux petits enfans et sommes arrivez dans cette ville d'Embden le lundi suivant, 28 du même mois, l'Eglise françoise m'ayant appellé pour faire la lecture en icelle et pour tenir l'école en la même langue. Nous avons demeuré à Amsterdam, moy huit ans moins huit jours, ma femme neuf ans. Cette année ici est notre septième en cette ville. Dieu veuille nous y continuer ses grâces et ses bénédictions !

A Embden, ce 25 juillet 1702.

MIGAULT.

et Elisabeth, qui quittèrent la France avec leur mère après la Révocation. Une autre Elisabeth Bruand épousa Jean Bricard. S'étant convertie au catholicisme, elle fut mise en possession des biens d'Anne et Elisabeth Bruand. (Rens. Pandin).

B. S. Bonnhuus Ad

Au Nom de Dieu : Pere, Fils, et Saint Esprit.
Amen

Je Jean Migault, Lecteur de l'Eglise Françoise de Cette ville, Estant par la grace de Dieu Sain d'esprit, bonne mémoire & entendement, Considerant la certitude de la mort, Et l'incertitude de son heure, Et desirant la prevenir par la disposition de mon Testament, & ordonnance de derniere volonté. Je l'ay fait de ma propre main, dressé, escrit, Et Signé, sans suggestion, induction ny persuation de personne quelconque, Ains de ma pure & libre volonté. Priant Tres-humblement Le Venerable Magistrat de cette dite ville, ou tous autres, En la depandance desquels il pourroit être ouvert, d'en permettre, (si besoin est) L'execution, quoi qu'il y manquast quelque formalité, attendu que je ne sçay point les uz, Et Coûtumes de Cette ville, Et Pays d'oost Frise, Et n'ayant peu le faire rediger par écrit par aucun Nottaire, veu que je n'entends point du tout la Langue de ce Pays. / /

Je recommande Premierement mon Ame a Dieu Mon Createur, le priant pour l'amour du merite infini de mon benin Sauveur et redempteur Jesus Christ, qu'il me pardonne tous mes Pechez, et offences, Et qu'il la reçoive en son Saint Paradis a l'heure de ma mort : Je recommande mon Corps a la Sepulture de la Terre En attendant la Bien-heureuse Resurrection, me remettant du soin de mes funerailles a la discretion d'Elizabeth Cocuaud ma femme Laquelle je prie d'en avoir soing. / /

Je Casse, revocque, Et adnulle tous dons, donnations, Testaments ~~[illegible]~~ les contraire a ces presentes que je pourrois avoir ~~[illegible]~~

Fragments du Testament de Jean Migault

TESTAMENT DE JEAN MIGAULT

Au nom de Dieu : Père, Fils, et Saint-Esprit. *Amen.*

Je Jean Migault, lecteur de l'Eglise françoise de cette ville ; estant par la grâce de Dieu sain d'esprit, bonne mémoire et entendement, considérant la certitude de la mort et l'incertitude de son heure, et désirant la prévenir par la disposition de mon testament & ordonnance de dernière volonté, je l'ay fait de ma propre main, dressé, escrit, et signé, sans suggestion, induction ny persuation de personne quelconque, ains de ma pure & libre volonté, priant très humblement le vénérable Magistrat de cette dite ville ou tous autres, en la dépendance desquels il pourroit être ouvert, d'en permettre (si besoin est) l'exécution, quoi qu'il y manquast quelque formalité, attendu que je ne sçay point les uz et coutumes de cette ville et pays d'Oost-Frise, et n'ayant peu le faire rédiger par écrit par aucun not-

taire, veu que je n'entends point du tout la langue de ce pays.

Je recommande premièrement mon âme à Dieu mon créateur, le priant pour l'amour du mérite infini de mon benin Sauveur et rédempteur Jésus-Christ, qu'il me pardonne tous mes péchez et offences, et qu'il la reçoive en son saint Paradis à l'heure de ma mort ; je recommande mon corps à la sépulture de la terre, en attendant la bien heureuse résurrection, me remettant du soin de mes funérailles à la discrétion d'Elizabeth Cocuaud ma femme, laquelle je prie d'en avoir soing.

Je casse, révoque, et adnulle tous dons, donnations, testamentz et codiciles contraire à ces présentes, que je pourrois avoir cy devant fait, ou faits et nommément celuy que j'ay fait conjointement avec madite femme lorsque nous demeurions à Amsterdam, lequel demeurera nul de toute nullitté à mon égard, d'autant que mes affaire ont changé, mes effets diminué, et le nombre de mes enfans augmenté depuis la passation d'icelui ; et que j'ay aussi délivré et mis ès mains de mes enfans de mon premier lit, toutes les cho-

ses que je croy leur appartenir et que je peux leur donner, soit de la succession de deffunte Elizabeth Fourestier leur mère, ma première femme, soit de la mienne après mon décedz, et généralement pour toutes prétentions qu'ils pourroient avoir en mes effetz mobiliaires après ma mort.

Je déclare donc ici, et je veux et entend, que mes enfants de mon premier lit, Anne femme de Jaques Bougouin, Jeanne, Gabriel, Philémon, Pierre, Marie, Elizabeth et Olivier Migault, mesd. enfans, et de ladite feu Elizabeth Fourestier, se contenteront chacun à son égard, de ce que je leur ay donné en argent, ou en autres choses, cy devant et en divers temps. Et principalement qu'ils se contentent de ma bonne volonté, n'ayant point été, et n'estant point encore à présent en état de leur donner davantage, ny faire pour eux que ce que j'ay fait. Et j'atteste ici la conscience de ceux principalement, qui d'entreux ont demeuré auprès de moy, de se souvenir de la manière que j'ay vécu depuis que je suis sorty de France, pour pouvoir les eslever en la crainte de Dieu, et leur donner le moyen de gagner leur nécessaire.

Ils se souviendront aussi du peu de biens que j'ay sorty de France et du nombre d'enfans que j'ay eu sur les bras nombre d'années. J'espère aussi, qu'il n'y aura aucun d'entreux qui ne soit content de mes soins et de ma bonne volonté. Et en cette persuation et asseurance, je prie Dieu tout bon et tout puissant qu'il les bénisse tous en général et chacun en son particulier, qu'il les fasse fructifier en toutes sortes de vertus chrestiennes, qu'il leur donne à tous et à leurs familles ce qui leur sera nécessaire, pour le corps et pour l'âme, pour cette vie et pour la vie éternelle.

Et à l'égard de Jean Migault, mon fils et de ladite deffunte Elisabeth Fourestier ma première femme, ayant resté en France, je l'exclus et les siens à perpétuité de ma succession, mobiliaire et immobiliaire, attendu qu'il a dissippé et destruit autant qu'il a peu la majeure partye des dommaines et héritages que j'ay laissé audit royaume. Toutefois, sy la Providence divine permettoit un jour la liberté de conscience audit royaume, et que mondit fils Jean revint de ses égaremens et desbauches, et qu'il rentrât dans notre sainte

Religion en abandonnant et abjurant le Papisme dans lequel il s'est plongé et qu'il fist une restitution juste et raisonnable à ses frères et sœurs de toutes les choses qu'il a dissippées, vandues, destruites, ou receües des fruitz de mes immeubles, ou d'hommaines, aux susd. cas, je veux qu'il partage iceux également avec sesd. frères et sœurs.

Je donne à Madelaine, et à François-Louis Migault, mes deux petits enfans et de ladite Elizabeth Cocuaud ma femme, et ce par moityé et égale portion, tous & chascuns mes effetz meubles, choses censée et réputée meuble, généralement quelconques qui me restent et qui se trouveront me rester au jour de mon décedz, sans aucune chose en excepter ny réserver, que ce que je diray en suitte, pour être mesditz meubles et effetz employez à nourrir et eslever mesditz deux petis enfans jusques au temps qu'ils puissent estre en aage de gagner leur nécessaire. J'entens, et je veux aussy que mesditz effetz serviront pour la nourriture et entretien de madite femme, luy en faisant don aussy de ce qu'elle en aura besoin

comme à mes deux petits enfans, persuadé qu'elle en usera en bonne mère et leur conservera ce qu'elle pourra, l'un mourant l'autre succéddera.

Je veux aussy que mes deux petis enfans, Madeleine et François-Louis, demeurent sous la main, conduite et gouvernement de madite femme leur mère, et sous la tutelle, dirrection et conduite dudit Gabriel Migault, mondit fils, lequel je nomme pour leur tuteur et curateur, en le priant et le conjurant au nom de Dieu et par l'amour sincère qu'il m'a toujours porté, d'accepter ladite charge de tuteur & curateur de sadite sœur et frère, Madeleine et François-Louis Migault, d'avoir soin, avec madite femme leur mère, de leur éducation et conduite, en prenant connoissance de leur effetz pour leur administrer, ou faire administrer, en leur besoins jusques à ce qu'ils soient en aage de se conduire et gouverner par eux-mêmes. Je suis sy persuadé de la bonté et charité de mondit fils envers moy et eux, que dans leur besoin il ne s'y espargnera point, et qu'il seroit inutile que j'en disse davantage. Et par ce que je n'ay donné que fort peu de

chose à mondit fils Gabriel, Dieu ayant béni son travail sans mon ayde, je le prie de prendre partie de mes livres et d'en choisir ceux qu'il trouvera à propos et particulièrement il me fera plaisir de prendre le Nouveau Testament que j'ay transcrit de ma main et de le garder pour l'amour de moy, et d'estre au surplus content de ma bonne volonté.

S'il plaisoit à Dieu, comme je l'en prie du profond de mon cœur, de redonner la liberté de conscience audit royaume de France, et que mes enfans y retournassent, soit pour y demeurer ou autrement disposer des d'homaines que j'y ay délaissé, ils le partageront également entr'eux.

Et parce que Madeleine et François-Louis ne sont que demy frères de mes autres enfans, pour faciliter leur dit partage, je veux que Madeleine se contente, pour toute portion de mes susd. d'homaines, de la ranthe de sept boixeaux de blé vallant seigle qui me sont d'heubz chacun an sur le moulin des Touches, parroisse de Thorigné ; et que François-Louis, se contente aussi des trois boixellées de terre labourables en deux pièces, une contenant

vingt-quatre seillons, size en la vallée de Meschinot, l'autre pièce en seize seillons, siz à la vigne à Clouzeau près le village des Touches susdite parroisse [1] ; l'instruction de tous mesditz d'hommaines se trouvera dans mes papiers.

Je veux que les sommes de deniers et autres choses que Me Jaques Devilliers, Sr de Boisbourdet, procureur au siège royal de St-Maixant [2], a entre les mains à moy appartenantes, et que je luy ay laissé en dépôt, lors que je suis sorty de France, avec tous les contratz de mes dits d'hommaines et autres papiers, soient aussy partagez également entre mesdits enfans, tant de mondit premier mariage que de mon second, l'instruction de quoi se trouvera aussy ès mes papiers et livres.

J'exorte tous mesditz enfans, au nom de Dieu, de s'aimer, de se secourir et s'entrayder les uns aux autres, comme la charité et l'amour de Dieu leur ordonne, et d'estre en secours, ayde et consolation tant à madite femme qu'à nos deux petits

[1] Cf. p. 30.
[2] Cf. p. 190.

enfans. J'eslis, et nomme pour exécuteur de mon présent testament et pour assister madite femme jusques à l'arrivée de mondit fils aisné, la personne de Pierre Durzy, mon voisin et mon bon amy.

Je me réserve à toujours de changer, augmenter ou diminuer ce que je trouverai à propos de faire dans cettui mon présent testament soubz mon seing seulement, et auquel cas de changement, augmentation ou diminution sera ajouté foy comme à tout ce que dessus, estant signé de moy.

C'est mon testament et ordonnance de dernière volonté, lequel je veux qui sorte son plain et entier effet en tous ses points, clauses et articles. En foy du tout, je l'ay escrit et signé de ma propre main, et fait signer aux tesmoings cy soubzcritz avec moy.

A Embden, après midy, le jeudy dix-septième de may mille sept cent et trois,

J. Migault, testateur.

P. Sapin, comme témoin.
Pierre Durzy.

Charles Henon, comme témoin.
J. Bourdeaux, comme témoing.
André Duboys.
G. Bonafos.
Pierre Leques.
Abel Léo, comme tesmoing.
Samuel Allard, comme témoing.
Destournelles de greffin.
Pierre du forest, comme témoing.

---

a Entre les mains a moy appartenantes, et que je luy ay laissé en
dépôt, lors que je suis sorty de France, avec tous les contratz de mes
dits d'hommaines, et autres papiers, soient aussy partagez également
entre mesditz Enfans, tant de mondit premier Mariage que de mon
second, L'instruction dequoi se trouvera aussy es mes papiers et livres. //
J'exorte Tous mesditz Enfans, Au Nom de Dieu, de s'aimer de se
secourir, et s'entrayder les uns aux autres, comme la charité, et
l'amour de Dieu leur ordonne, et d'estre en secours, ayde et consolation
tant a madite femme, qu'a nos deux petis Enfans. //
Jeslis, Et nomme pour Executeur de mon present Testament, et
pour assister Madite femme Jusques a l'arrivée de mondit fils aisné
la personne de Pierre Durzy, mon voisin et mon bon amy. //
Je me reserve a toujours de changer, augmenter, ou diminuer, ce que
je trouverai apropos de faire dans cettui mon present testament soubz
mon seing seulement, et auquel cas de changement augmentation ou diminution
sera ajouté foy comme a tout ce que dessus, Estant signé de moy. //
C'est mon Testament et ordonnance de derniere volonté, lequel
Je veux qui sorte son plain et entier Effet, en tous ses points clauses et
articles, en foy du tout, Je l'ay Escrit et signé de ma propre main, et fait
signer aux Tesmoings cy soubzcritz avec moy, A Embden apres
midy le Jeudy Dixseptiéme de May mille sept cent et Trois. //

Pierre Durzy — Chapin Comme témoins — J. Migault Testateur

Charles Henou comme temoin — Samuel Allard comme temoing

Bourdeaux comme temoing — andre duboisy — G. bonafost — Estournelles de greffin

Pierre Leques — Abel Leô comme tesmoing — pierre du forest comme temoing

Fragments du Testament de Jean Migault

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

ABJURATION (Prétendu acte d') de Jeanne Migault, 143 n.

ABJURATIONS, 66 n, 121, 139, 162 ss, 174 n, 176 n, 177 n, 211 n, 214 n, 242.

Mougon, 83 n. — *Poitou*, 67 n.

Aigonnay (D. Sèv.), 60 n, 139 n, 215 n.

Aitz ou Aix (Elisab. d'), dame de Mizeré, 174 ss, 181 ss, 197, 211, 218. — Voy. Gillier.

Alavoine (Marie-Barbe), ép. Gabr.-Gottsch. Houël, 255.

Aleigne (*L'*). Voy. *La Laigne*.

Allaire (Ant.), s^r du Bugnon, 155.

Allard (Sam.), 274.

Alleau (Françoise), 62 n.

Allemagne (Refuge en), 132 n, 170, 258.

Amérique (Refuge en), 132 n, 135 n, 158 n, 220 n.

Amilly. — Voy. *Saint-Pierre d'A.*.

Amsterdam, 46, 49, 52 n, 56, 118, 171, 219 n, 235, 236 n, 250 n, 258, 262, 263.

Anderson (W.) prof., 9.

Angleterre (Refuge en), 89, 154 n, 166 n, 225 n, 231 n.

Argentière, 244.

Arnou (P.), s^r de Vaucresson, intend., 128, 177 n.

Arvert (Char.-Inf.), 125.
Asfeld (Régiment d'), 1685, 123 n, 132.
Assemblée de *Grand-Ry* (1688), 215 ss.
Auchier (René), curé, 143 n.
Aulnay, (Char.-Inf.), 126, 183, 235.
Avice (Aubin), s^r de Mougon, 62, 80 n.
Ayrault. — Voy. Hérault.
Azay-le-Brûlé (D. Sèv.), 247, 261.

Babault (Marthe), 187 ss, 210, 212, 231.
Babu (*Poésies* du curé Jean), 90 n.
Balk, 235.
Banlier (Marianne, René et Rolland), 95, 104, 105.
Baptreau (D. Sèv.), 74 n, 90 n.
Barbezieux (Synode de), 1682, 113 n.
Barbolin, régent, 108, 121 ss.
Barboteau (Pierre), 262.
Bardon (Jean), 192 n.
Bareau (Jean), 193 ss.
Barillon (*Confession* de l'évêq. H. de), 106 n.
Barjac (Jacques de), marquis de Rochegude, 47 n.
Baron, curé, 180 n.
Barrabin en Mauzé (*Le Breuil*), 111 n.
Batavia, 255.
Baudéan (Suz. de), ép. de Montault, 72 n.
Baudou. — Voy. Bardon.
Baugouin (Jacques), 249.
Bavot (Françoise), ép. Jacq. Migault, 138 n.
Bayeux (Procès à cadavre, 1686), 12 n.
Beaucaire (De). — Voy. Horric.
Beaulieu (D. Sèv.), 179.
Beauregard (Mme de), 47 n.

Beausobre (Marie de), ép. J. Pinet, 73 n.
Belard (Jacq.), 30.
Belle-Croix (Char.-Inf.), 193.
Benac Navaille (De). — Voy. Montault.
Benet (Vendée), 120.
Benoist (Elie), past., 93 n.
Bergerac, 107 n.
Berlin, 7.
Berlouin (Marie), ép. Dan. Ingrand, 259.
Bernard (Yves), curé, 122.
Bernardeau (Daniel et David), 220 n. — (Madel.), 262.
Bernon (Renée), ép. P. Moreau, 201 n.
Bertouin (Abr. et J.), 244.
Bertrain, 242.
« Bertrande », 141, 148.
Bessé (De). — Voy. La Touche.
Bessière (Moulin de la), 242, 244.
Billon, vicaire, 80, 81, 86. — (Esther), ép. Georget, 158 n.
Bion (Mlles), 166 n. — (David), 120 n, 158. — (Gédéon), banquier, 158 n.
Blandine. — Voy. Guérin (Jacques).
Boisbourdet (De). — Voy. Villiers (Jacq. de).
Bois-Martin (Ferme du), 83.
Bomier (Pierre), avoc., 197 n.
Bonafos (G.), 273.
Bonnault (Daniel), 154. — (Pierre), 246.
Bonneau (Moulin de), 243, 244.
Bonne-Espérance (Cap de), 255.
Bonnet (Abel) père et fils, 225, 231. — (Daniel), 225 n. — (Louis), 225 n.

Bordeaux, 126.
Bouchard (Louis), 247. — (Pierre), 248 n.
Bouchet (Madel.), ép. Rod. White, 250 n.
Boudet (A.), curé, 180 n.
Boudoury, dragon, 216 n.
Bougouin (D. Sèv.), 182. — (Chât. de), 132 n.
Boulays (Pierre), 74 n.
Bouquet (Elisab.), ép. Jacq. Bruand, 262.
Bourdeaux (J.), 273.
Bousset. — Voy. Rousset.
Boutin, 230.
Boutineau (Simon), 244.
Bouynot (Elie), 195, 211, 214.
Bray (D. de), 8, 58 n.
Brême, 15, 251, 252.
Breuil-Barrabin-en-Mauzé (*Le*), 111 n.
Breuil-en-Mauzé (*Le*), 111. — (De). Voy. Ranques.
Breuillac (Jeanne), ép. L. Fourestier, 192 n, 260.
Brevet (Marie), ép. J. Gayot, 154 n.
Bricard (Jean), 263 n.
Briel [*La Brille*], 232 ss.
Bristol, 225 n, 231 n.
Brochure (F.), 160 n.
Broussard, 244.
Bruand (Anne), 262 ss. — (Elisab.), ép. J. Bricard, 263 n. — (Jacques), 262.
Bruchause, 36.
Bruhan. — Voy. Bruand.
Brunswick (Georges-Guill. de), 47 n. - (Sophie-Dorothée de), ép. Georges-Louis de Hanovre, 48 n.
Burjault (J. et P.), 110.
Butré (Jean), 65 n.
Buxton (T.-F.), 6.

Cadavre (Procès à) [*Bayeux*, 1686], 12 n.
Canada, 158 n.
Caroline, 89.
Cassel, 254.
Caulier (D.), 33 n.
Cavat, 222, 231.
Caverne du bois d'*Olbreuse*, 149 ss.
Celle. — Voy. *Zell*.
Celles (D. Sèv.), 60 n, 243.
Celotte, 235.
Chaban, 260.
Chaban (De). — Voy. Pontard.
Chabosseau (J.), capit., 178.
Chagnollet (Char.-Inf.), 220.
Chaigneau (Pierre), 258.
Chalais (De), 158 n.
Chambrier (Mme Alex. de), 174 n.
Champion (Jacq.), dit Hours, past., 99, 100, 101.
Chant des psaumes, 121.
Chantemerlière (Char.-Inf.), 183 n.
Chappuzeau (Chr.), 34. — *Lettre* (1699), 35 ss. — (Sam.), 35 n.
Charente. — Voy. *Tonnay-Charente*.
Chastellars, subdélégué, 177 n.
Châteauneuf (De). — Voy. Gourjault (Cl.).
Châtelaillon (De). — Voy. Green de St-Marsault.
Chateverre (Louis), 223, 227, 231, 233.
Chauffepié (Anne de) [Mlle de Villeneuve], 44, 166, 167. — (*Journal* d'), 166 n. — (Cath. de) [Mlle de la Croix], 166. — (Marie Claude de) [Mlle des Aubiers], 166.
Chauffepied (Benj.), s^r de Lisle, 141 n, 158. — (Second de), past., 235. — (Sam. de), past., 235.

Chaut (J.), dragon, 216 n.
Chauveau (Fr.), 190.
Chavagné (D. Sèv.), 60 n, 180.
Chef-Boutonne (D.-Sèv.), 126.
Chenay (D.-Sèv.), 182.
Cherbonnier (Pierre), 259.
Cherveux (D.-Sèv.), 126.
Choisy (Mme et Mlle de), 183 ss, 203, 208 ss, 217, 231. — (De). — Voy. Laste.
Clouzeau, 272.
Clouzot (H.), 16.
Civray (Vienne), 126.
Cocuaud (Elisab.), ép. P. Chaigneau, puis Jean Migault, 51, 258, 261, 269. — *Portrait*, 15, 35 n. — (François), 258, 262. — (Jeanne), ép. P. Barboteau, 262. — (Marg.), ép. J. Douit, 262. — (Marie), ép. P. Rigaud, 262.
Cognehors (Char.-Inf.), 153 n.
Collon (J. et L.), 73.
Confession de l'évêq. H. de Barillon, 106 n.
Contré (Char.-Inf.), 183 n.
Cornelius (Henry), 251.
Coroï (J.), 16 n.
Couhé (D.-Sèv.), 139, 235.
Coulonges-s.-l'Autize (D.-Sèv.), 126.
Cram-Chaban (Char.-Inf.), 132 n.
Crespin (Jean), 114.
Croger (Marie-Suz.), ép. P. Longelet, 256.
Croisette (Logis et Moulin de) (D.-Sèv.), 142, 147.
Croix (*Belle*) (Char.-Inf.), 193.
Croix-Naslin (*La*) (Ferme de la *Croix-Nolin*), 102 n.
Cumont (Jeanne de), 183 n. — (Louise de), ép. Aug. de Laste, 183 ss, 203, 208 ss, 217, 231.

Danemark, 254.
Delft, 235.
Dellmenhorst, 255.
Demuin (Honoré Lucas de), intend., 108.
Deneken (Marie-Madel.), ép. Rod. Olivier Migault, 252. — (Martin), 251.
Desaivre (L.), 143 n.
Des Aubiers (Mlle) [Marie-Cl. de Chauffepié], 166.
Desbois le jeune, 231.
Des Bugaudières. — Voy. Massiot (J.).
Des Fontenelles. — Voy. Migault (Louis).
Desmier d'Olbreuse (Baron), 16 n. — (Alex.), père, 47 n. — (Mme) [Jacquette Poussard de Vandré], 47 n. — (Alex.) fils, dit le marquis d'Olbreuse, 26, 127, 131, 134, 144 ss, 146, 170. — (Mme) [I. Jeanne Geay], 127 n. — [II. Madel.-Sylvie de Ste Hermine], 127 n, 134, 144, 149, 165 ss, 169. — (Eléonore), duchesse de Zell, 27 n, 47 n, 113 n, 127. — *Portrait*, 35 n.
Des Touches, maréch., 217 n.
Destournelles de Greffin, 274.
Devallée (Madel.), ép. J. Moreau, 132 n.
Devilliers. — Voy. Villiers (De).
Dillot (Jean), 83, 99, 101, 102, 176, 198, 199, 207, 209, 229, 231.
Domestiques prot., 147 n.
Dompierre (De). — Voy. Green de St-Marsault.
Dompierre-sur-Mer (Char.-Inf.), 193, 220 n.
Dordrecht, 11.
Dosse (De). — Voy. Huart.
Douai, 253.
Douit (Jean), 262.

Doyneau (Jeanne), ép. Cl. Gourjault, 44, 70 n, 72 n, 91, 102.
Dragonnades (*Poitou*), 66 n, 106 ss, 123, 215. — (*Fressines*), 67. — (*Mougon*) (1681), 65 ss, 92 ss, 103 ss. — (*Mauzé*) (1681) 108 n. — (1685), 130 ss. — (Dioc. de *Luçon*), 106 ss. — *Thorigné*, 90 ss.
Drelincourt (Ch.), past., 114 n.
Du Beignon. — Voy. Du Bugnon.
Dublin (Biblioth. Marsh), 108 n.
Duboys (André), 273.
Du Bugnon. — Voy. Allaire.
Du Forest (P.), 274.
Dupond, orfèvre, 258.
Dupui (*Mémoire* de), 74 n.
Durivault (J. et P.), 247. — (Jeanne), ép. Louis Migault, 138 n, 247.
Durzy (Pierre), 38, 273.
Du Vergier de Monroy (Ch.), 47 n.

Elbeuf (Duc d'). — Voy. Charles de Lorraine.
Emden, 29, 52, 263, 273.
Enschédé (A. J.), 11.
Espagne, 253 n.
Estienne (J. Sam.), libr., 254.
Eveillard (Suz.), ép. Jacq. Champion, 99 n.
Exoudun (D.-Sèv.), 179 n.

Fauche (A.), 16 n.
Faucheux, s^r de St Mesmain, dragon, 143 n.
Fawe (Holstein), 258.
Fichet (Jacq.), 73 n, 87 n.

Fiefdoix (De). — Voy. Girault.
Flamand (Jeanne), ép. A. Guichet, 176 n.
Flessingue, 255.
Folie-Melot (La) (Char.-Inf.), 224.
Fonbrune-Berbinau (P.), past., 217 n.
Fontenay-le-Comte, 126.
Font Payron, 244.
Foucault (Nic.), intend. du *Poitou*, 215. — (*Mémoires* de), 216 n.
Fouché (Et.), 102 n.
Fougeray (De). — Voy. Gilliers (René).
Fourestier (Elisab.), ép. Jean Migault, 50, 53, 57, 58, 77 ss, 192 n, 248, 260, 267. — Sa mort (1683), 53, 57, 112 ss, 119. — (Françoise), ép. J. Baraon ou Baudou, 192 n, 260. — (Jacques), 192 n, 248. — (Louis), 192, 260. — (Madel.), ép. J. Chaban, 261.
Fradin (J.), s^r de la Morinière, 93.
Frédéric II, roi de *Prusse*, 48 n.
Fressines, 58, 60 n, 246 n, 259. — (Dragonnades), 67.
Frichet (Collette), ép. Ingrand, 260. — (Mandée), ép. Mauduit, 260.
Friedrichsdorf, 31.

Gacougnolle (Chât. de), 65 n, 72, 84 ss.
Gagemon (De). — Voy. Prévost.
Galandet. — Voy. Gallaudet.
Galériens, 201 n, 217.
Gallaudet (P. E.), 135. — (Thomas Hopkins), 135 n.
Gandouet, curé, 91 n.
Garnier (Présid.), 58 n.
Gauvaing (Marie), ép. J. Massiot, 214 n.

Gay (Jacques), maît. d'école, 83 n.
Gayot (Jean), 154.
Geay (Jeanne), ép. Alex. Desmier d'Olbreuse, 127 n.
Gelin (H.), 16 n, 72 n, 174 n. — (O.), 14.
Généalogie de Jean Migault, 241 ss.
Geoffroy, 178 n. — Voy. Godefroy.
Georges II, roi d'*Angleterre*, 48 n.
Georges (Mlle), 166. — (D.), médecin, 166 n.
Georges-Guillaume de *Brunswick*, 47 n.
Georget (Esther), née Billon, 158 n.
Gibault (Fr.), 93 n.
Giffard. — Voy. La Roche.
Gilbert (Mlles), 234 n. — (Abr.), père et fils, past., 234. — (Jean), 83 n.
Gillier (Ant.), baron de Mauzé, s^r de Mizeré, 174 n. — (Cath.), 174 n. — (Elisab.), 174, 178, 181 ss, 218. — (Franç.-Ch.), comte de la Villedieu, capit., 182 ss. — (René), s^r de Salles, 184 n.
Girard (Suz.), ép. Pierre Migault, 138 n, 247.
Girault (Aubin), s^r de Fiefdoix, 87 n.
Glascow, 9.
Godefroy (Jacq.), 177 n, 178.
Goribon, 172.
Gourjault (Cl.), s^r de la Bessière, 70 n, 72 n.
Grand-Breuil (Chât. du) (D.-Sèv.), 14, 72, 88, 89, 102, 103 ss, 110, 168, 185, 189, 190.
Grand-Ry (D.-Sèv.) (Assemb. de), 1688, 215 ss.
Grange (De). — Voy. Ranques.
Granssac (Jeanne), ép. Daniel Migault, 246 n.
Green de St-Marsault (Daniel), s^r de Dompierre, 158 n, 197 n. — (Pharamond), baron de Châtelaillon, gouv., 155.

Greffin (De). — Voy. Destournelles.
Grégoire (Abr.), maréch., 243 n. — (J.), 243, 244. — (Th.), 243 n.
Groningue, 49.
Groote-Lindt, 255 n.
Gros-Bois, 60 n.
Guérin (Jacq.), 215, 217 n.
Guichet (André), 176 n. — (Gabrielle), 176 n.
Guichet de la Gratière, 120 n, 176.
Guillemeau (Esther), ép. Jacq. de Villiers, 59 n.
Guilloz, 182 n.
Guimart (Jacq.), 242 n. — Voy. Guymard.
Guimbert (Dan. et P.), 243, 245.
Guionneau (Suz.), ép. Oz. Jourdain, 224.
Guymard, 242. — Voy. Guimart.
Guyonnet (Jeanne), ép. Jacq. Fichet, 73 n, 261. — (Pierre), 261.

Haarlem, 235. — (Société des Dames de), 27 n.
Haïti, 177.
Hale (Will.), 6.
Hanovre (Georges-Louis de), 48 n.
Hénon (Ch.), 273.
Henry (J.), past., 8 n.
Hérault (Hélie), 120 n, 158. — (Marie-Anne), ép. Dav. Bion, 159 n.
Héros (*Les*) *de la Ligue,* 108 n.
Hesse (Emilie de), ép. H. Ch. de La Trémouille, 47 n.
Hoare (Sam.) jun., 6.
Hollande (Refuge en), 89, 166 n, 173, 178, 183 n, 232 ss.
Holstein, 258.

Horric de Beaucaire, 47 n.
Houël (Ch.), 8, 12, 254. — (Gabr. Gottschalk), 255. — (H.), past., 8, 255 n. — (Mme) [A. J. C. Losel-Voerstman], 11. — (Louise-Arth.-Charlotte), ép. J.-S. Estienne, 254. — (Nic.), 12 n.
Hours. — Voy. Champion.
Huart de Dosse (Jeanne), ép. Olivier Migault, 257.
Huissiers prot., 63 n.

Iken, past., 15.
Ingrand (Abr.), 73, 259. — (Cath. et Daniel), 259. — (Françoise), ép. Louis Migault, 59, 248, 259. — (Suz.), ép. P. Cherbonnier, 259. — (Marie), ép. Planet, 259. — (Jean), 259, 260.
Irlande (Refuge en), 89.

Jacob (Jean), 246 n.
Jacos. — Voy. Jacqueau.
Jacqueau (Fr.), capit., 230. — (H.), 256.
Jésuites, 159.
Jeurre Milet (De), gouv., 155 n.
Jourdain (Ozée), 224 n.
Jousseaume, not., 80 n. — (Jacq.), 110 n. — (Jean), s^r de La Revêtison, 110.
Jurieu (P.), past., 234. — (*Lettres past.* de) 217 n.

La Bessière (Chât. de) (D.-Sèv.), 16 n, 70, 102. — (Mme de) [Jeanne Doyneau], 44, 70, 72, 91, 102. — Voy. Gourjault (Cl.).
La Blachière (Jean de), past., 65 n, 97, 99 n.
La Bouillardière (Char.-Inf.), 131.
La Brille [*Briel*], 232 ss.

La Brique (De), capit., 71, 74.
La Brousse d'Azay (D.-Sèv.), 247.
La Bugaudière (Char.-Inf.), 195. — Voy. J. Massiot.
La Chabossière (De), 92, 99.
La Chagnaye. — Voy. *La Chenaye.*
La Châtaigneraie (Vendée), 121, 176.
La Chenaye (D.-Sèv.), 139.
La Chesnaye (Louise de), ép. Fr. Ch. Gillier, 183 n.
Lacour (Louis), 74 n.
La Couture d'Aigonnay, 242, 244.
La Croix (Mme de), 169. — (Suz. de), ép. H. Vlamin, 169 n.
La Croix (Mlle de) [Cath. de Chauffepié], 166.
La Ferté-sous-Jouarre, 256.
Laffont. — Voy. Lafond.
Lafiton (Et.), curé, 143 n.
Lafond (Isaac), 250 n. — (Jeanne), ép. Gabriel Migault, 250.
La Fontaine Banlier. — Voy. Banlier.
La Forcade (Rachel de), ép. Is. Lafond, 250 n.
La Forest (Mlles de) [Mlles de Puycouvert et de la Vergnais], 114, 130 n, 133, 166 n, 173. — (Claude de), ép. Second Chauffepied, 113 n. — (Louis de), s^r de Puycouvert, past., 37, 44, 46, 113 ss, 120, 123 ss, 127 ss, 133, 155 n, 172.
La Fortière (De). — Voy. Maxuel.
Lagord (Char.-Inf.), 215 n.
La Gratière (De). — Voy. Guichet.
La Grave (Char.-Inf.), 224 n.
La Grève (Char.-Inf.), 139.
La Groie-l'Abbé (D.-Sèv.), 140.
La Jarrie (Char.-Inf.), 125.

La Laigne, 130 n, 137, 139, 146, 152. — (De). — Voy. Hélie de Ste-Hermine.
La Lippe, 37 n.
Lambon (Le) (ruisseau), 242 n.
La Morinière (De). — Voy. Fradin.
La Mothe (Char.-Inf.), 194 n, 214, 247.
La Mothe-St-Héray (D.-Sèv.), 242 n, 246 n.
La Motte (Jeanne de), ép. Géd. Bion, 159 n.
La Motte-Fouqué (Mme de), 47 n.
La Motte (De). — Voy. Massiot.
La Mouline (D.-Sèv.), 243.
Langlois (Marie), ép. Fr. Jacqueau, 230 n.
La Pallice (Port de), 230.
La Petousse (De). — Voy. Gillier.
La Piterne (De). — Voy. Prevereau.
La Porte (Mlle de), 219 ss.
La Revètizon (Char.-Inf.), 110 n. — (De). — Voy. Jousseaume.
La Roche-Giffard (Arthémise, marquise de), 47, 49, 50.
La Rochelle, 89 ss, 120 n, 125, 128, 152 ss, 168, 173 ss, 182, 185 ss, 192, 194, 262. — Couvent de l'Oratoire, 162 ss. — Tour St-Nicolas, 157 ss. — Temple, 125 n, 201 n.
La Sauzay-Micou (De), chirurg., 139 ss.
Laste (Aug. de), s^r de Choisy, 183 n. — (Louise de), ép. René Gillier, 184.
La Touche de Bessé (De). — Voy. Gourjault.
La Tour (De). Voy. Arnou.
La Tremblade (Char.-Inf.), 125.
La Trémouille (Henri-Ch. de), 47 n.
La Vallée (Char.-Inf.), 215, 221, 223, 225, 239.

La Vée (Moulin de) (D.-Sèv.), 243, 245.
La Vergnais (Mlle de). — Voy. La Forest.
La Villedieu (Comte de). — Voy. Gillier (F.-Ch.).
Le Blanc. — Voy. White.
Le Boiteux (Mlle) 219. — (Gabr.), 219 n. — (Paul et Pierre), 219 n.
Le Brueil, 244.
Leeuwarden, 236.
Leide, 235.
Leo (Abel), 274.
Le Pin (D.-Sèv.), 242, 245, 246.
Leques (P.), 274.
Lescours (Louise de), ép. L. de St-Georges, 134 n.
Lestoc (S. de), chirurg.-major, 33 n.
Les Touches, 59 n, 217 n, 243, 245, 248, 271.
Le Vallois de Villette (Madel. de), ép. Hélie de Ste-Hermine, 130 n, 145, 147.
Le Vignault (D.-Sèv.), 243.
L'Ewarden. — Voy. *Leeuwarden*.
Lezay (Dan. et Sim.), 242, 244. — (Jeanne), ép. Marcussau, 242, 244.
Lhuillier (Marie), ép. L. Prévost de Gagemon, 132 n.
Lièvre (A.), 30, 47 n, 66 n, 217 n.
Ligonnière, not., 87 n, 245.
Ligue (*Les Héros de la*), 108 n.
Lisle (De). — Voy. Benj. de Chauffepied.
Loches (Chât. de), 146.
Londres, 5 ss, 154 n, 176 n, 231 n, 249 n, 250, 257.
Longelet (Marianne), ép. Gabr. Gottsch. Houël, 256. — (Pierre), 256.
Loquet, 158 n.
Lorraine (Charles de), duc d'Elbeuf, 72 n.

Losel-Voerstman (A.-J.-C.), veuve H. Houël, 11.
Louvois, ministre de la guerre, 66 n.
Lubeck, 254.
Luçon (Diocèse de), 106 ss.
Lunebourg. — Voy. *Brunswick*.
Lyon, 81 n. — Chât. de Pierre-Encise, 132 n.

Magnen (Daniel, Moïse et Pierre), 65, 72, 87. — (Gabrielle), ép. J. Butré, 65 n.
Maisy (Calvados), 12 n.
Maitres d'école prot. (1683), 119 n.
Majaud (Marie), ép. Louis Migault, 248.
Mal-Fontaine (De). — Voy. Mortfontaine.
Malortie. — Voy. Vilars.
Manceau, 224 ss.
Manigaud, 220.
Manteau (P.), 244.
Marans (Char.-Inf.), 125, 261, 262.
Marché (Daniel), dit la Salique, 243 n. — (Jean), 243, 244. — (Jeanne), ép. Daniel Migault, 246. — (Marie), 243 n. — (Thomas), meunier, 141 ss, 143 n. — (Thomas), maréchal, 215.
Marcussau (Jacques), 242, 244.
Marennes (Char.-Inf.), 125 n, 179 n.
Marigny (Baron de), 243 n.
Marillac (Louis de), intend., 66 n.
Marreaux. — Voy. Méreaux.
Marsay (Chât. de), 136. — (De). Voy. St-Georges
Marsh (Bibliothèque) [*Dublin*], 108 n.
Marsilly (Char.-Inf.), 258 n.
Martin (Ant. et Dan.), 133 n. — (Jacq.), 120 n, 158, 163, 176.

Maschot (Th.), 141 n. — Voy. Marché.
Massé (Guill.), chirurg., 93 n. — (J.), dragon, 216 n.
Massiot (Jean), s^r de la Motte, commiss., 191, 213 ss. — (Louis), 177.
Mathieu (J.-L.), 10 n.
Mauduit (Jean et Pierre), 260.
Mauzé (Esther). — Voy. Mozé. — (Baron de). — Voy. Gillier.
Mauzé-sur-le-Mignon (D.-Sèv.), 44, 53 n, 54, 58, 107 ss, 111 ss, 119 ss, 163, 174 n, 180, 182, 188, 189, 213. — Dragonnades (1681), 108 n. — (1685), 130 ss. — Temple, 108 n, 110 n, 123 ss, 128 n, 134.
Maxuel de la Fortière (E. de), past., 33 n.
Melin (Fr.), past., 158 n, 236.
Melle (D.-Sèv.), 80 n, 126, 234 n.
Meneguerre, 184 ss, 212 ss, 218, 222, 224, 231, 235, 236.
Méreaux, 124.
Meschers (Char.-Inf.), 231 n.
Meschinot (Vallée de), 272.
Mestayer (Jeanne), ép. Jacq. Fourestier [Belle-mère de Jean Migault], 72, 88, 95, 101, 102, 139, 148, 168, 187, 191, 192, 213, 248. — (Louis), 261.
Meyer (Adel.), ép. Gabr. Fr. Deneken, 252.
Micou. — Voy. La Sauzay.
Middelbourg, 256.
Migault (Anne) [Fille de Jean], ép. Jacq. Baugouin, 54, 61 n, 62 n, 72, 88, 102, 131, 148, 149, 160, 168, 186, 189, 198, 223, 231, 249, 267. —

(Anne) [Sœur de Jean], 248. — (Charles), 73. — (Charles-Olivier), 34 n. — (Daniel), 242, 246. (Daniel), fils, 246. — (Daniel), petit-fils, 246. — (Elisabeth), 54, 59 n, 61 n, 72, 88, 93, 98, 101, 131, 148, 160, 191, 198, 206, 223, 231, 257, 267. — (Françoise), ép. Louis Bouchard, 247. — (François-Louis), 28, 52 n, 269 ss. — (Gabriel), 15, 37, 41 n, 44 n, 46, 50, 73, 88, 102, 129, 162 ss, 172, 238, 250, 267, 270, 271. — (Gerhard-Friedrich), 34 n. — (Hermann C. A.), présid., 16, 34 n. — (Isabeau). — Voy. Elisabeth. — (Jacques) [Fils de Jean], 61 n, 72, 88, 131, 162 ss, 171, 238, 249 ss. — (Jacques) [Frère de Jean], 138, 247. — (Jean) de *St-Martin-de-Melle*, 217 n. — (Jean), 248. — *Portrait*, 15, 35 n. — (Généalogie de), 241 ss. — (Testament de) 1703, 265 ss. — (Mme Jean) [I. Elisab. Fourestier], 50, 53, 58, 77 ss, 192 n, 248, 260, 267. — Sa mort (1683), 53, 57, 112 ss, 119. — [II. Elisab. Cocuaud], 51, 258, 261, 269. — *Portrait*, 15, 35 n. — (Jean), fils, 61 n, 72, 88, 132, 148, 152, 160, 169, 175 ss, 238, 253, 268. — (Jeanne), 61 n, 73, 131, 137, 140, 141 ss, 147, 149, 159 ss, 168, 222, 223, 226, 237 ss, 249, 267. — Son prétendu acte d'abjuration, 143 n. — (Jeanne), ép. P. Durivault, 247. — (Louis), s^r des Fontenelles, présid., 245. — (Louis), [Fils de Jean], 61 n, 72, 88, 101, 249, 254, 269. — (Louis) [Frère de Jean], 248. — (Louis) [Père de Jean], 58, 59 n, 138 n, 241, 246, 247 ss. — (Louise), ép. P. Bonnault, 246. — (Madeleine), 28, 50, 52 n, 61 n, 101, 254, 269 ss. — (Marie),

d^elle de la Fontenelle, 245. — (Marie), ép. J. Durivault, 247. — (Marie) ép. Ch. Houël, puis H. Jacqueau, 12, 47, 48, 54, 61 n, 73, 93, 98, 101, 102, 131, 137, 140, 148, 160, 198, 206, 223, 231, 254 ss, 267. — (Marie), ép. J. Jacob, 246 n. — (Marie) (Mlle) de *Brême*, 16, 34 n. — (Marie-Judith), ép. Martin Deneken, 251. — (Olivier), 7, 52 n, 53 n, 54, 57, 112, 131, 148, 198, 206, 207, 223, 231, 232, 257, 258 n, 267. — (Philémon), 45, 61 n, 73, 137, 139, 147 n, 148, 152, 160, 162 ss, 170, 238, 253, 267. — (Pierre) [Fils de Jean], 61 n, 72, 88, 94, 101, 102, 131, 137, 140, 144, 148, 175, 181, 188 ss, 198, 209, 225, 227, 231, 254, 267. — (Pierre) [Frère de Jean], 138 n, 247. — (Pierre) [Oncle de Jean], 246. — (Rachel), ép. P. White, 250. — (René), 54, 73, 257. — (Renée) d^elle de la Guérinière, 245. — (Robert), 242. — (Sophie-Wilhelmine), ép. Henry Cornelius, 251. — (W. Julius), 17, 34 n.

Milet. — Voy. Jeurre.

Mirmand (H. de), 174 n.

Mizeré (De). — Voy. Gillier.

Monestier (Madel.), 87 ss. — (Suz.) Vve A. Girault, 87 ss.

Monnet (Louise), ép. Fr. Nycollas, 139 n.

Monroy (De). — Voy. Du Vergier.

Montault de Bénac Navaille (Françoise de), ép. Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, 72 n.

Moreau (Jean), 101, 131. — (Elisab.), 132 n. — (Marie), 131 n. — (Pierre), banquier, 201, 212, 219, 222, 228, 231.

Morin (Anne), ép. J. Gayot, 154 n. — (Jean), 231.

Mortefond (D. Sèv.), 242, 244.
Mortfontaine (De), capit., 90 ss.
Mouchard (Abr. et Isaac), 156. — (Jacob), s^r de Vaugouin, 156 n.
Mougon, 58, 60, 62, 110, 126, 180, 216, 243, 246 n. — Dragonnades, (1681), 65 ss, 92 ss, 103 ss. — Prieuré de St-Jean-Baptiste, 80 n. — Temple, 80 n, 126 n. — (De). Voy. Avice.
Moulé ou *Moulay*, 58, 61, 110, 191, 207.
Mounet (Louise). — Voy. Monnet.
Mousset, 243, 245.
Mozé (Ch.), 262. — (Esther), ép. Fr. Cocuaud, 258, 262.
Musset (G.), 224 n.

Nantilly (Char.-Inf.), 258.
Naslin. — Voy. *Croix*.
Navaille. — Voy. Benac.
Navailles (Maréch. de), 155 n.
Nérac, 258 n.
Nesmond (Arthémise de), ép. Aubin Avice, 62 n.
Neuwied, 254.
New-Rochelle, 132 n, 135 n.
New-York, 220 n.
Nezereau (Marie), ép. L. Massiot, 177 n.
Nicolas (Jacq.), 83 n. — Voy. Nycollas.
Nimègue, 174 n.
Niort, 73, 75, 87 ss, 126, 182, 231 n, 245, 261. — Hôpital, 60 n. — Couvents, 166 n. — Temple, 126 n.
Notaires prot., 62, 63.
Nycollas (François), 139 n. — Voy. Nicolas.

Olbreuse (Chât d'), 137, 139, 140, 144, 146, 166 n, 168. — (Souterrain du bois d'), 149 ss, 160. — (D'). — Voy. Desmier.
Oloron (B. Pyr.), 250 n.

Paisay-le-Chapt (D. Sèv.), 236 n.
Paix (La fosse de), 103 n. — (Port de), 178.
Pampin (Char.-Inf.), 197 ss, 208 ss, 227 ss.
Pandin de Lussaudière, 16 n, 154 n, 156 n, 159 n, 166 n, 214 n, 224 n, 230 n, 231, 262 n, 263 n.
Panou (Pierre), 83 n.
Papot (Abr.), 69 n, 74 n, 81 n, 190 n. — (Elisab.), 78 n.
Paris, 170, 171, 181, 182.
Paris (Mmes), 75, 93 ss.
Particelle (Urbain de), prieur, 80 n.
Pensionnaires (1683), 119 n.
Perault. — Voy. Perrot.
Périgné (Le Grand Port de) (D. Sèv.), 73.
Perrot (Simon), past., 236.
Petiteau (Mlle), 219.
Petousse (D. Sèv.), 179, 182.
Pflaumbaum (Cath.), ép. Chr. Chappuzeau, 35 n.
Pierre-Encise (Chât. de) [*Lyon*], 132 n.
Pinet (Jean), régent, 73 n. — (Marie-Anne), 73 n. — (Michel), 73 n.
Planet (Jeanne), 259.
Plomb (Anse de), 203 n.
Poirel, proc., 211, 218.
Poitiers, 126, 132 n.
Poitou (Dragonnades en), 1681, 66 n, 106 ss, 123, 215. — Abjurations, 67 n.
Pomiès, 158 n.

Pontard (H. de), s^r de Chaban, 132, 171 ss.
Poussard de Vandré (Jacquette), ép. Alex. Desmier d'Olbreuse, 47 n.
Prahecq (D.-Sèv.), 60 n, 102 n, 103 n.
Prailles (D.-Sèv.), 60 n, 242, 243, 247.
Pratt (Rev. Josiah), 6.
Pré. — Voy. *Prahecq.*
Prevereau (Vve), 231. — (Jean) s^r de la Piterne, 231 n.
Prévost de Gagemon (Louis), 132, 148.
Prin (De). — Voy. Ranques.
Prisonniers, 132 n, 146, 157, 166 n.
Procès à cadavre (*Bayeux*, 1686), 12 n.
Procureurs prot., 63 n.
Psaumes (Chant des), 121.
Puy-Arnoult (De), 131, 136 ss.
Puycouvert (Mlle de). — Voy. La Forest.

Ranques (De), 111.
Ré (Ile de), 213. — (Citadelle de), 166 n.
Read (Ch.), 11.
Réal (J.), 262.
« Reconnaissance » (« Faire »), 235 n.
Régents prot. (1683), 119 n.
Relaps, 124 n.
Repentie (La), 203 n.
Richard (A.), archiv. 16 n, 59 n.
Richemond (L. Meschinet de), 16 n, 178 n.
Rigaud (P.), 261.
Rochefort, 128, 134 n.
Rochegude (De). — Voy. Barjac.
Rondier, juge, 80 n.

Rotterdam, 234 ss.
Rousseau (Pierre), 215, 217 n.
Rousset (Pierre), 120 n, 133 n, 136 n, 139.
Roy, 245.
Ruffigné, 248 n.
Ruvigny (De), député gén., 108.
Ryswick (Paix de), 1697, 31.

St Domingue, 177.
Ste Blandine (D.-Sèv.), 217 n.
Ste Hermine (Hélie de), s^r de la Laigne, 127 n, 130 ss, 145, 146. — (Madeleine-Sylvie de), ép. Alex. Desmier d'Olbreuse, 127 n, 134, 144, 149, 165 ss.
St Eloi (Char.-Inf.), 154.
St Gelais, 259, 260.
St Georges (Louis de), s^r de Marsay, 136 n, 140. — (Louise de), ép. H. de Pontard, 132 n.
St Jean [*d'Angély*], 137.
St Laurent (Mlles de), 131 n.
St Laurent-de-la-Prée, 179 n.
St Maixent, 59, 126, 131, 169, 182, 190, 215, 236, 261. — Temple, 126 n.
St Marsault (De). — Voy. Green.
St Martin (P. de), 243, 244.
St Maurice, 224 n.
St Maxire (D. Sèv.), 143.
St Mesmain (De). — Voy. Faucheux.
St Pierre Amilly (Char.-Inf.), 136.
St Rue (D. Sèv.), 260.
St Savinien (Char.-Inf.), 125.
Salique (La). — Voy. Marché (Dan.).

Salle (Françoise), ép. Fr. Gibault, 93 n.
Salles (De). — Voy. Gilliers.
Sander (F. et P.), 10 n.
Saping (P.), 273.
Saumaise (Elisab. Bénigne de), 165 ss.
Saumur (Chât. de), 132 n.
Schenck (De). — Voy. Tilemann.
Scott (Robert), médecin, 33 n.
Senné (David), praticien, 93.
Servant (Suz.), ép. Fr. Melin, 236 n.
Slotten, 235.
Sollemond (Marg.), ép. Fr. Jacqueau, 230.
Souché, 84.
Souterrain du bois d'*Olbreuse*, 149 ss.
Souvigné (D. Sèv.), 245.
Sylvestre, 262.

Tailles, 190 n.
Temples. — *Arvert*, 125 n. — *Aulnay*, 126 n. — *Benet*, 120 n. — *Cherveux*, 126 n. — *Civray*, 126 n. — *Fontenay*, 126 n. — *La Chataigneric*, 121 n. — *La Jarrie*, 125 n. — *La Rochelle*, 125 n, 201 n. — *La Tremblade*, 125 n. — *Marans*, 125 n. — *Mauzé*, 108 n, 110 n, 123 ss, 128 n, 134. — *Melle*, 126 n. — *Mougon*, 80 n, 126 n. — *Niort*, 126 n. — *St Maixent*, 126 n. — *St Savinien*, 125 n. — *Tonnay-Boutonne*, 125. — *Tonnay-Charente*, 125. — *Zell*, 33 n, 36.
Tessereau, 108 n, 134 n, 158 n, 212 n.
Testament de Jean Migault, 265.
Thebault, curé, 91 n, 100.
Thomas (Le grand). — Voy. Des Touches.

Thorigné, 59 n, 60 n, 86, 217 n, 225 n. — Dragonnades, 90 ss.
Tilemann de Schenck, past., 252. — (Jeanne-Marg.), ép. Rod. Olivier Migault, 34, 252.
Tollin (H.), 33 n.
Tonnay-Boutonne (Char.-Inf.), 125.
Tonnay-Charente (Char.-Inf.), 125.
Touchelonge, 179.
Touches (*Les*), 59 n, 217 n, 243, 245, 248, 271.
Tremblay (J.), curé, 122 n.
Treuille (Marie), ép. J. Moreau, 131 n.
Tristan (Jeanne), 143 n.
Tulèvre, 14 n.

Usseau (D. Sèv.), 179 n, 180, 190.
Utrecht, 255 n.

Vairé (Chât. de) (D. Sèv.), 92 n. — Voy. Veyré.
Vançais (D. Sèv.), 138 ss.
Vandré (De). — Voy. Poussard.
Vaucresson (De). — Voy. Arnou.
Vaugouin (De). — Voy. Mouchard.
Vaulmoreau (De), vicaire, 81 n.
Vaumoreau (D.-Sèv.), 69 n.
Vensay. — Voy. *Vançais*.
Verines (Char.-Inf.), 153.
Vernoux-s-Boutonne (D. Sèv.), 73 n.
Veyré (De), 92 n.
Viconte (Elisab.), ép. J. Morin, 231 n.
Vilars-Malortie (De), 33 n.
Villeneuve (Mlle de) [Anne de Chauffepié], 44 166.

Villiers (J. de), s^r de Boisbourdet, 59 n, 190 ss, 272.
Vinatier (Mme), 222.
Vitré (D.-Sèv.), 70 n., 245.
Vlamin (H.), 169.
Voie-Basse (La) (D. Sèv.), 243 n.
Vouillé (D. Sèv.), 60 n, 67.
Voyneau, commiss., 197 n.

Weiss (N.), 74 n.
White (Pierre), 250. — (Rod.), 250 n.

Zell, 33, 44 n, 249, 250, 251, 253, 254, 257. — (Cour de), 47 n. — Temple, 33 n, 36.

TABLE GÉNÉRALE

INTRODUCTION 5
DEDICACE de Jean Migault à son fils Gabriel (1690) 41
DEDICACE de Jean Migault à sa fille Marie (1702) 47
« AVERTISSEMENT A MES ENFANS » (1689) 52
JOURNAL DE JEAN MIGAULT 57
A Moulay (1663-1681) 58
A Mougon (13 février-22 août 1681) 65
Première visite des dragons (22 août 1681) 71
Gacougnolle, Niort, La Rochelle, etc. 84
Deuxième visite des dragons. — Fuite de Migault 90
Au Grand Breuil 103
A Mauzé (31 janvier 1682). — Mort d'Elisabeth Fourestier, première femme de Migault 111
SUITE DU JOURNAL DE JEAN MIGAULT. 117
Mauzé. — Nouvelles persécutions 119
Troisième visite des dragons (Mauzé, 23 sept. 1685) 130
Fuites et retraites successives. Olbreuse, etc. 136
Le Souterrain d'Olbreuse. — Le cachot de la Rochelle 149
Hors de la prison. — Délivrance de Philémon, Jacques et Gabriel 162

Préparatifs de départ 173
Déceptions et retards 181
Première tentative d'évasion 191
La nuit du 15 décembre 1687 à Pampin . 198
Nouvelles épreuves et retraites 207
Le départ, 18 avril 1688 219
Sauvés. — En Hollande 232
GENEALOGIE de Jean Migault 241
TESTAMENT de Jean Migault 265

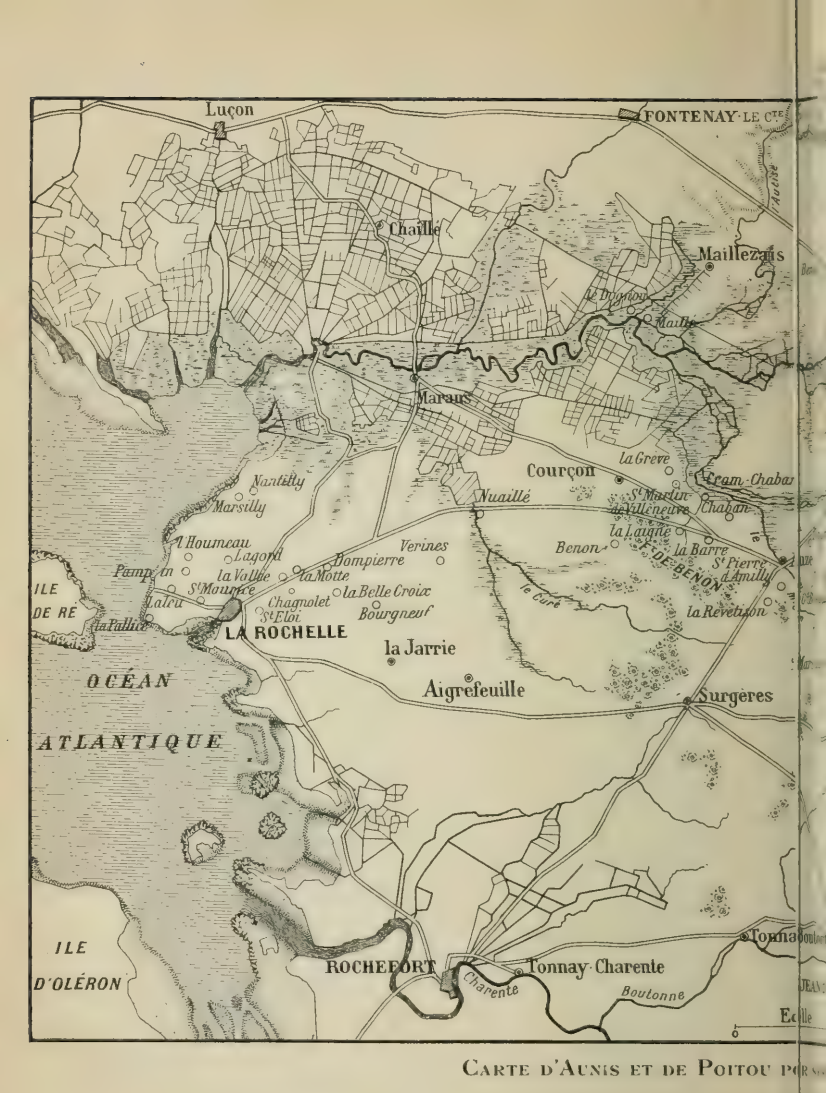

Carte d'Aunis et de Poitou pr

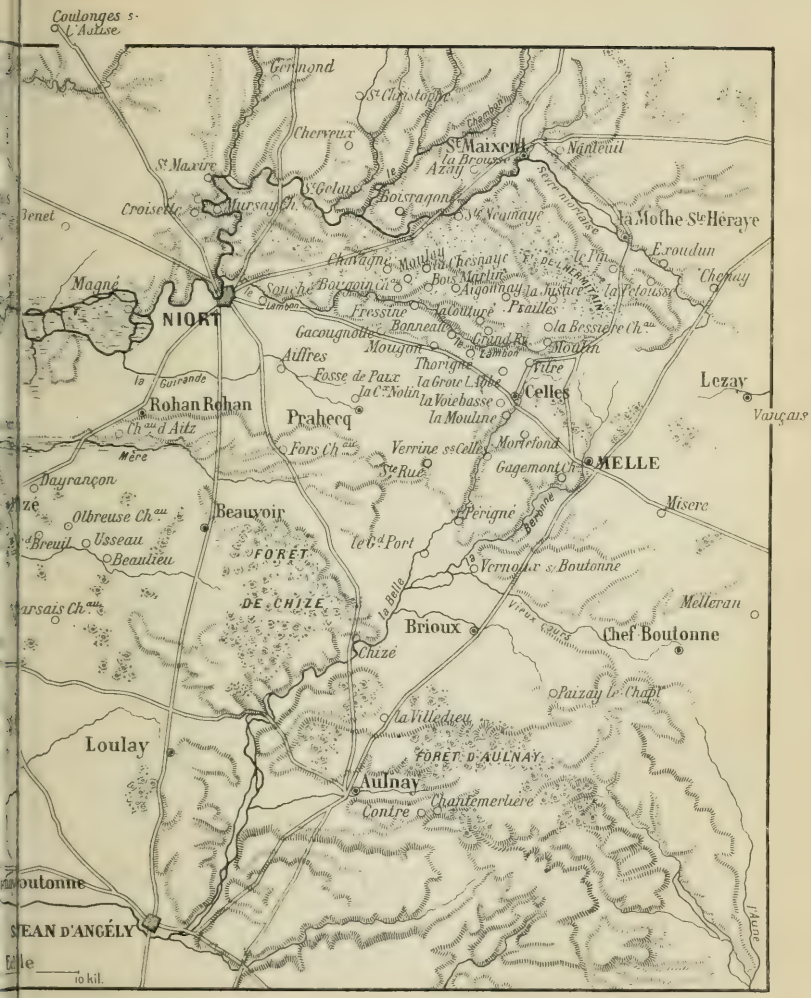

POUR SERVIR AU JOURNAL DE MIGAULT

TABLE DES GRAVURES

Jean Migault 4
Château d'Olbreuse (I)..... 26
Temple de l'Eglise française réformée à Zell... 34
Maison de Migault à Moulay (I)..... 58
Registre de Mouzon..... 64
Château de la Bessière..... 70
Château du Grand-Breuil (I)..... 88
— (II)..... 102
Maison du Breuil à Mauzé..... 112
Eléonore d'Olbreuse..... 126
Château de la Leigne..... 130
— Marsais..... 136
— d'Olbreuse (II)..... 144
Souterrain-refuge..... 150
Tour Saint-Nicolas..... 156
Intérieur de la Tour Saint-Nicolas..... 162
Logis de Pampin..... 196
La grève près de Pampin..... 204
Port de La Rochelle..... 220
Elisabeth Cocuaud..... 240
Moulin des Touches..... 248
Maison de Gabriel Migault à Zell..... 250
Maison de Migault à Moulay (II)..... 260
Testament de Migault (I) (*Hors texte*)..... 264
— (II) — 274
Carte d'Aunis et de Poitou — 302

PARIS ET CAHORS, IMPRIMERIE A. COUESLANT. — 13.146

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

P.E.B. / I.L.L.

JAN 9 2006

MORISSET

U016 JAN 2006

a39003 002904513b

CE DC 0611
.P78M5 1910
COO MIGAULT, JEA JOURNAL DE J
ACC# 1071497

Les Reliures Caron
TEL.: (819) 686-2059
(MTL) 255-5263

U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 08 06 14 05 7